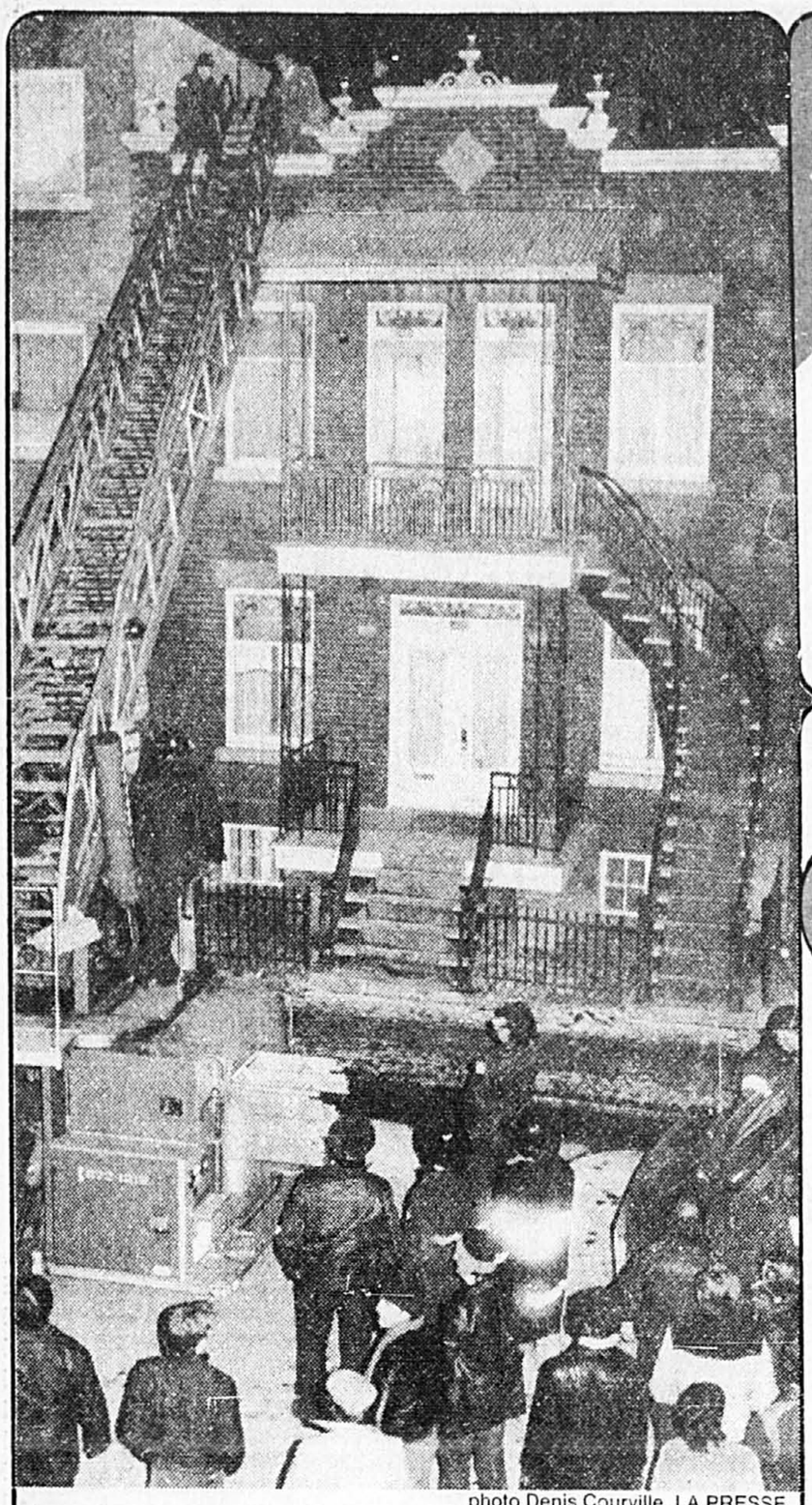


photo Denis Courville, LA PRESSE

VOL DE $200 RUE FRONTENAC

DEUX MORTS ET UN BLESSÉ

UN SUSPECT TUE SON COMPARSE ET SE SUICIDE

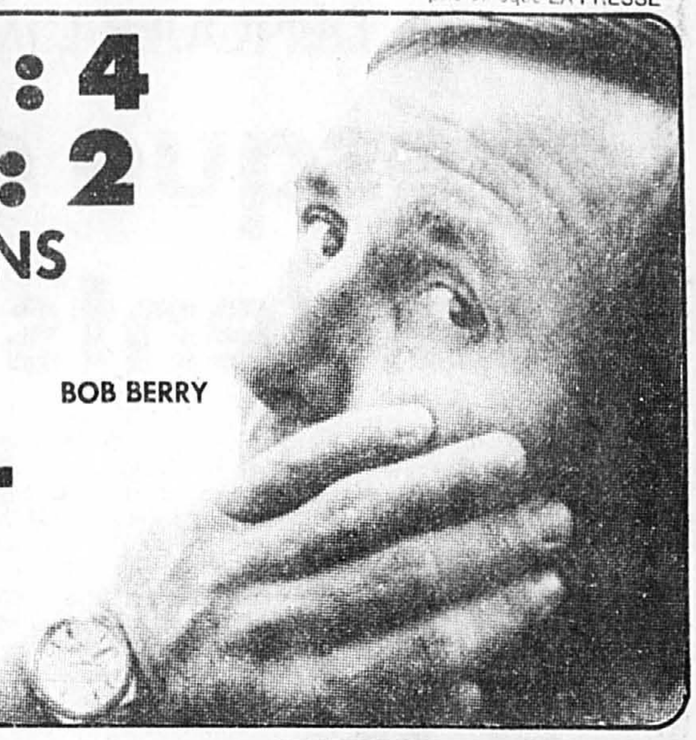
page A 3

TABLOÏD SPORTS

HARTFORD : 4 CANADIEN : 2

SÉVIGNY INSPIRE LES SIENS ...MAIS TROP TARD !

pages 2 et 3



BOB BERRY

BOB BERRY VAUT-IL BEAUCOUP MIEUX QUE CLAUDE RUEL ?

page 5

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

MONTRÉAL, VENDREDI 14 JANVIER 1983,
99e ANNÉE, nº 11, 52 PAGES, 4 CAHIERS •

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

Sears
vous en avez pour votre argent...et plus

LA CRISE DU SECTEUR PUBLIC

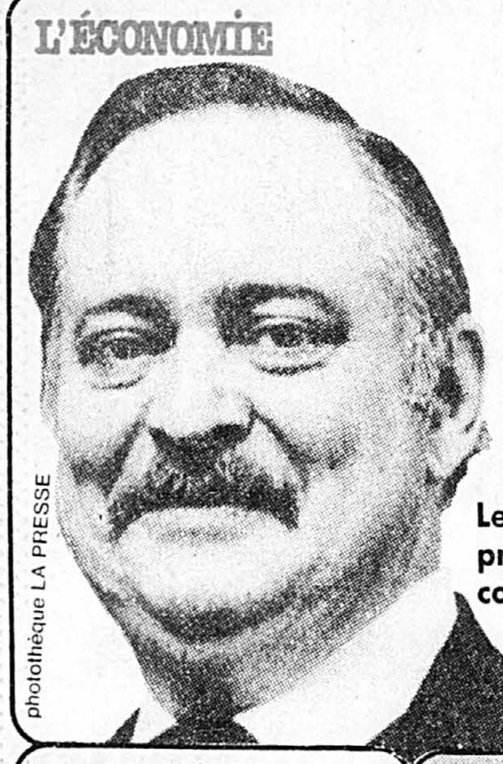
VOLONTÉ DE COMPROMIS CHEZ LES ENSEIGNANTS

LÉVESQUE RENCONTRERA LUNDI LE FRONT COMMUN

L'Alliance des professeurs de Montréal, le plus important syndicat de la CEQ, veut proposer à l'État un nouveau contrat social, tandis que l'ex-président de la centrale, M. Robert Gaulin, suggère une commission spéciale de médiation pour dénouer l'impasse.

page A 2

L'ÉCONOMIE



photothèque LA PRESSE

PECHINEY À BÉCANCOUR

PARIZEAU CONFIRME : LE PROJET DÉBUTERA DÈS CETTE ANNÉE

Le ministre Parizeau a bon espoir, dit-il, de voir commencer dès l'été prochain ou au début de l'automne, à Bécancour, les travaux de construction de l'aluminerie de $1,2 milliard du groupe français Pechiney Ugine Kuhlman (PUK). Mais au siège social de la société, à Paris, on se montre plus prudent, tout en soulignant que les pourparlers ont en effet atteint leur dernière étape.

page B 1

photo UPC



AU PROCÈS DES GÉNÉRAUX

LÉVESQUE SE PORTE À LA DÉFENSE DU GÉNÉRAL MÉNARD

page A 3

SOMMAIRE

Annonces classées B 5, C 3 à C 7 et sports 12
Arts et spectacles
—Informations A 10 à A 13
—Cinéma ---- A 14
Carrières et professions ---- B 5
Décès, naissances, etc. ---- B 6
Économie ---- B 1 à B 5
Êtes-vous observateur? ---- C 4
FEUILLETON « Les lilas fleurissent à Varsovie » ---- C 5
Horoscope ---- C 4
Le monde ---- A 9
Mots croisés ---- C 6
Quoi faire aujourd'hui --- A 14
Télévision ---- A 10
—Télé-câble ---- A 10
Tribune libre ---- A 7
Vivre aujourd'hui ---- C 1

TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées ---- 14
Mots croisés ---- 14

ÉDITO

LE CANDIDAT ROBERT BOURASSA

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

CLARK-MULRONEY

LES HOSTILITÉS REPRENNENT

Devant les caméras, Clark et Mulroney ont enterré la hache de guerre. Mais à la veille du congrès, on s'arrache les délégués du Québec en défrayant les dépenses de voyage.

page A 8

LE MONDE

LIBAN-ISRAËL

PREMIER PAS VERS LE DIALOGUE

page A 9



Nos régimes d'épargne-retraite autogérés offriront toujours PLUS.
Les RÉR autogérés du Trust Général

• Nombre illimité de transactions
• Honoraires fixes de 100$ par année
• Relevés de caisse et de biens trimestriels
• Intérêt sur le solde minimum mensuel

Venez rencontrer l'un de nos conseillers ou demandez à votre courtier de nous téléphoner.

TRUST GÉNÉRAL
Montréal/University: 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: 861-8383 Outremont: 739-3265
Nous nous chargerons de transférer votre RER, sans frais.
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

L'OBJECTIF: DÉNOUER L'IMPASSE ENTRE L'ÉTAT ET SES 325,000 EMPLOYÉS

Lévesque a convoqué pour lundi les présidents des centrales syndicales

■ Le premier ministre Lévesque a convoqué pour lundi soir, 19h30, les présidents des trois centrales syndicales du front commun.

LISA BINSSE

La rencontre doit avoir lieu en présence du ministre des Finances, Jacques Parizeau, et du président du Conseil du Trésor, Yves Bérubé. L'endroit reste à déterminer.

Il est d'ores et déjà acquis que les trois présidents convoqués, MM. Donatien Corriveau (CSN), Yvon Charbonneau (CEQ) et Louis Laberge (FTQ) participeront à cette rencontre dont le but premier est de dénouer l'impasse entre l'État et ses 325,000 employés, dont 200,000 font partis du front commun CSN-FTQ-CEQ.

Dans un bref communiqué, M. Corriveau s'est dit d'accord pour participer à cette rencontre, dont l'ordre du jour est inconnu, « afin de voir précisément ce que revêtent les déclarations » émises mercredi par M. Lévesque. Il aurait d'ailleurs été pour le moins surprenant que les trois chefs syndicaux refusent cette invitation. Cette reprise de dialogue émane en premier lieu du front commun qui disait souhaiter une reprise de la négociation alors même qu'il annonçait des grèves générales graduelles, illégales et illimitées à compter du 26 janvier.

C'est d'ailleurs en réponse à ce souhait que le premier ministre, à son retour dans la vieille capitale, déclarait qu'il ne laisserait pas tomber une telle chance de reprise de dialogue avec les syndicats. Il espère que le dialogue rapprochera les parties avant que les grèves graduelles se concrétisent.

À l'issue d'une réunion du Conseil des ministres mercredi, il avait indiqué son intention de convoquer les trois chefs syndicaux tout en les avertissant que l'essentiel de la loi 105 régissant les conditions de travail des employés de l'État serait maintenu. Il n'écartait pas la possibilité par contre d'apporter certaines améliorations à cette loi. D'où le besoin d'une rencontre pour en discuter.

Lors de cette rencontre, à laquelle chaque président de centrale sera accompagné d'un conseiller, la discussion pourrait également porter sur les perspectives de création d'emplois et sur le maintien des emplois à court terme.

Retrait des lois 105 et 70

Par ailleurs, il semble très clair que les objectifs poursuivis dans la lutte du Front commun sont la réouverture de la négociation, le retrait des lois 105 et 70 et le retrait de « toute mesure répressive à l'endroit des travailleuses et travailleurs et de leur organisation syndicale ».

De plus pour les trois centrales il est important que les syndiqués « élargissent leurs appuis et fassent comprendre aux usagères-usagers, étudiantes-étudiants, bénéficiaires et à l'ensemble de la population les objectifs poursuivis par le Front commun ».

Lors de la tournée nationale du Front commun qui débutait hier dans plusieurs villes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Alma, Chicoutimi, Jonquière et Roberval), les trois représentants du Front commun ont unanimement affirmé qu'il « faudra que l'ouverture dont parle M. Lévesque repose sur des hypothèses précises et sérieuses ».

Les trois représentants des centrales en tournée sont: Yvon Charbonneau, président de la CEQ; Gérald Larose, vice-président de la CSN et Rhéal Lafontaine, coordonnateur de la négociation pour la FTQ. Hier il y de plus réaffirmé la volonté des travailleurs du secteur public d'obtenir « une convention collective négociée démocratiquement ».

Ils en ont profité pour rappeler que « la vraie négociation n'a jamais eu lieu » et qu'il « ne faut pas oublier que c'est le gouvernement qui a décidé de quitter la table de négociation l'automne dernier ». En ce sens, un des objectifs du Front commun est de « retrouver le droit à la libre négociation ».

Normand H.

Il y a au moins un citoyen qui espère beaucoup de cette rencontre: Normand H. C'est lui qui avait dirigé une pétition l'été dernier contre toute grève dans le transport en commun. Il revenait à la charge hier avec une pétition, signée dit-il par 40,000 personnes, demandant au gouvernement de faire tout ce qui est possible pour protéger la santé et la sécurité des citoyens advenant des grèves dans le secteur public.

Les citoyens, dit-il, ne tolèreront pas un arrêt de travail dans ce secteur et le gouvernement a le pouvoir et le devoir d'agir.

L'Alliance des professeurs propose un «contrat social»

■ L'Alliance des professeurs de Montréal, le plus important syndicat d'enseignants affilié à la CEQ, y est allé de sa propre proposition hier afin de dénouer l'impasse entre le gouvernement et ses employés. Cette proposition de « règlement négocié » s'accompagne d'un projet inédit de « contrat social ». Le tout vise à éviter une crise sociale au Québec.

LISA BINSSE

Rodrigue Dubé, le président de l'Alliance qui compte 7,000 membres, a expliqué hier lors d'une rencontre avec LA PRESSE que ces propositions forment un tout. Il s'agit pour le moment d'une initiative de l'Alliance que celle-ci fera circuler en divers milieux. Elle a bon espoir que la CEQ adoptera sa position pour ensuite gagner la CSN et la FTQ, à ce point de vue.

M. Dubé et ses collègues prévoient que leur projet sera mis au point et agréé par le mouvement syndical à temps pour la rencontre avec le premier ministre René Lévesque. Or, il faudra que l'Alliance mettre les bouchées doubles pour y arriver puisque cette rencontre aura lieu lundi soir prochain.

Dans un premier temps, l'Alliance préconise une nouvelle forme de concertation sociale. Elle demande aux deux paliers de gouvernement de tenir compte de cinq principes lors de l'élaboration de leurs politiques.

Une reconnaissance

■ La reconnaissance pour tous du droit au travail comme droit fondamental et inaliénable dans la Constitution et la Charte des droits et libertés.

■ Fixer le plein emploi comme objectif. Pour l'atteindre, l'Alliance suggère des mesures d'urgences pour réduire le chômage et l'établissement d'une commission permanente de stabilisation et de développement de l'emploi. Cette commission serait mandatée pour gérer un fonds national de l'emploi, mettre en vigueur des réglementations pour mettre fin aux fermetures d'entreprises et aux suppressions de postes dans les secteurs privé et public et, finalement, administrer des programmes de création d'emploi. La durée légale de la semaine de travail devrait être réduite afin d'assurer un emploi à tous.

■ En partant du principe que les services publics doivent être développés et plus accessibles (en particulier les services sociaux, la santé et l'éducation), l'Alliance préconise le maintien des emplois existant dans ces services, un moratoire aux coupures dans les services publics et un frein à la privatisation des services sociaux et d'éducation.

■ Pour l'Alliance les travailleurs (avec ou sans emploi), par l'intermédiaire des syndicats et autres partenaires sociaux, doivent participer à l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques concernant l'emploi, les revenus et les conditions de vie. Ces politiques ne peuvent être élaborées sans leur adhésion.

■ Finalement, l'Alliance est d'avis que le gouvernement du Québec doit reconnaître le principe suivant: les conditions de travail, de revenu et de vie de tous les travailleurs doivent être déterminées par négociation.

Parallèlement à cette concertation sociale, l'Alliance propose une réouverture de la négociation dans le secteur public afin d'en arriver à une entente négociée.

Le cadre de règlement suggéré est le suivant: statu quo quant à la tâche et à la sécurité d'emploi; reconduction des ententes déjà conclues; maintien des services à l'enfance inadaptée et aux adultes; versement dans le fonds national de l'emploi d'une cotisation représentant le montant des coupures salariales effectuées par le gouvernement du Québec; gel des salaires au 30 décembre 1982, pour une durée à déterminer en négociation.

SUGGESTION DE ROBERT GAULIN, L'ANCIEN PRÉSIDENT DE LA CEQ:

Une Commission spéciale de médiation

■ Quoi qu'en pense le gouvernement, la négociation avec ses employés est la seule solution raisonnable en démocratie pour se sortir du « cul-de-sac » actuel. Si ceci s'avère trop difficile, le gouvernement et les centrales syndicales devraient recourir a un tiers, une Commission spéciale de médiation.

LISA BINSSE

C'est du moins l'avis exprimé par Robert Gaulin, l'ancien président de la CEQ et permanent de cette centrale, dans un document remis hier à LA PRESSE et au SOLEIL. Ce document, précise-t-il, n'engage ni la CEQ ni le front commun CSN-FTQ-CEQ.

M. Gaulin y soutient qu'afin d'éviter un affrontement majeur et une crise sociale cet hiver, le gouvernement doit faire preuve de lucidité et de courage. Il doit être assez courageux pour reconnaître que sa stratégie dans les négociations qui ont pris fin en novembre dernier n'a rien donné.

Surtout, il doit reconnaître que la cause profonde des tensions actuelles et la crise appréhendée (si les grèves graduelles se concrétisent à compter du 26 janvier) est le contenu des conditions de travail, maintenant décrétées par la loi 105. Toute action doit porter sur l'essentiel. Et, pour M. Gaulin, l'essentiel est que les 109 décrets ne solutionnent pas les conditions de travail dans le secteur public. « Il faudra en changer la nature et le contenu ».

Ceci doit passer par la négociation. Il est possible, dit-il, de reprendre les négociations sur une base nouvelle, en reconsidérant les demandes patronales et en réunissant les principaux intervenants syndicaux et gouvernementaux autour d'une même table.

À défaut d'une reprise des négociations, M. Gaulin suggère la formation d'une Commission spéciale de médiation formée de 9 personnes. Trois seraient nommées par les centrales syndicales, trois par le gouvernement et trois désignées conjointement en fonction de leur compétence dans les domaines suivants: économie, relation de travail, éducation, affaires sociales et fonction publique.

Un tribunal

Cette commission, présidée d'un juge, fonctionnerait comme un tribunal d'arbitrage sans que le rapport soit exécutoire. Elle aurait un mois pour étudier le dossier, entendre les parties, scruter les dimensions économiques, politiques et sociales. Après un délai additionnel de quinze jours, la commission déposerait un rapport de médiation à être soumis par les parties à leurs mandants.

Au préalable, le gouvernement devra surseoir à l'application des décrets et convenir d'un gel des conditions de travail et de salaire en tenant compte des conventions collectives en vigueur jusqu'au 31 décembre dernier. En contrepartie, les syndicats accepteraient de ne pas recourir à des moyens de pression et renonceraient à la grève à ce moment-ci.

M. Gaulin admet que la formule peut paraître de prime abord inacceptable aux deux parties. Il hésiterait lui-même à s'en servir. Et, si les parties s'y refusent? Alors « il appartient peut-être davantage aux usagers, aux bénéficiaires, aux parents, aux groupes sociaux de prendre position et de mettre la pression pour en arriver à des solutions valables. Quand on connait l'impact des conflits d'envergure, particulièrement dans les services publics, il m'apparaît opportun de faire des efforts sociaux pour tenter d'éviter cette crise sociale, qui ne peut profiter à la société québécoise ».



MM. Michel Cléroux, Jacques Nadeau et Jacques Paradis, du Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales: mission... presque accomplie!
photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Sprint patronal d'information du Comité des affaires sociales

■ «Il faut absolument mettre un terme aux rumeurs les plus incroyables qui circulent auprès des salariés de certains établissements de santé et de services sociaux à l'effet, par exemple, que l'application des décrets fait disparaitre la sécurité d'emploi ou imposera une mobilité effrénée des salariés à l'intérieur des établissements.»

HUGUETTE ROBERGE

Avant de crier «mission accomplie!», et de laisser au premier ministre Lévesque le soin de négocier lui-même sa nouvelle politique de «porte entrouverte» avec les syndicats, le président du Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales, M. Jacques Nadeau, et quelques membres de son équipe ont entrepris depuis lundi un sprint d'information qui les conduira dans toutes les régions du Québec. Tournée au cours de laquelle ils tentent d'expliquer le contenu des décrets par lesquels le gouvernement a décidé de remplacer les conventions collectives dans le secteur public.

Les propos livrés hier aux médias de Montréal par M. Nadeau se veulent «encourageants» tant pour les salariés touchés par les décrets que pour la population.

«Les nouvelles dispositions normatives qui vont s'appliquer dans le secteur des Affaires sociales pour les trois prochaines années, dit-il, permettront au réseau de s'ajuster aux besoins changeants de la population et ce, *sans menacer les acquis fondamentaux des syndiqués et sans chambarder l'ensemble des conventions collectives.*»

Le président du CPNAS mentionne d'abord que les modifications incorporées dans les 38 décrets régissant le secteur des Affaires sociales (quelques 30,000 pages de textes dont la grande majorité sont des copies conformes des conventions collectives existantes) sont fondées sur la nécessité d'adapter le système aux réalités d'aujourd'hui.

«Or, poursuit M. Nadeau, la crise économique qui sévit présentement nous oblige à remettre en cause certaines façons traditionnelles de voir et d'agir. Le choix qui nous confronte est brutal: ou les établissements de santé et de services sociaux réduisent substantiellement les services nécessaires et requis par la population... ou les gestionnaires ont accès à de nouveaux mécanismes qui permettront aux établissements de répondre aux nouveaux besoins de la population. Et ce, rapidement et à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire conforme à la capacité de payer des citoyens.»

La sécurité d'emploi

Selon M. Nadeau, ces transformations n'impliquent aucunement qu'il faille pour autant sabrer dans les acquis fondamentaux des salariés syndiqués. Selon lui, les salariés du réseau des Affaires sociales continueront de bénéficier d'une sécurité d'emploi qui n'existe pas dans le secteur privé nord-américain.

Tout salarié possédant deux ans et plus d'ancienneté et qui a perdu son emploi, suite à une mise à pied, bénéficie de la sécurité d'emploi et de revenu tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été replacé dans un autre emploi dans le secteur des Affaires sociales. Présentement, de 85 à 90% des 132,000 salariés de ce secteur possèdent cet avantage de la pleine sécurité d'emploi.

Quelque 1,300 employés «sécuritaires» mis à pied sont inscrits au bureau de placement des Affaires sociales, en attente d'être replacés. Ils touchent leur plein salaire et bénéficient de la gamme complète d'avantages sociaux. De plus, pour être réinstallés dans un emploi à temps complet ou partiel, ils ont priorité sur les employés inscrits sur les listes de rappel des établissements (mis à pied ayant moins de deux ans d'ancienneté). Parmi les «sécuritaires», la majorité sont affectés à des tâches de remplacement dans les établissements.

Mesures spéciales

Les décrets contiennent également des dispositions nouvelles dites «mesures spéciales» qui permettent d'effectuer, soit le changement de vocation d'un établissement existant; soit la fermeture totale ou partielle d'un ou plusieurs services avec création ou intégration de ces services dans un ou plusieurs autres établissements; soit la fermeture totale ou partielle d'un établissement avec création ou intégration partielle ou totale de cet établissement dans un ou plusieurs autres; soit enfin la fusion d'établissements ou de services.

Selon M. Nadeau, ces mécanismes, bien que nouveaux, ne remettent aucunement en cause le principe même de la sécurité d'emploi. Quant à la question du poste fusionné, les dispositions actuelles des conventions collectives empêcheraient pratiquement la création d'un tel poste. Du reste, le décret préserve le droit de grief pour le syndicat et stipule que la décision patronale de créer un poste fusionné ne peut s'appliquer qu'après une décision favorable de l'arbitre.

Les salaires

«En tant que partenaires du gouvernement dans la présente ronde de négociation, nous sommes particulièrement conscients de ses difficultés financières. À un moment où le taux de chômage est si élevé, où de nombreuses entreprises ferment leurs portes et mettent à pied des milliers de travailleurs, il apparaissait réaliste de demander aux syndiqués des secteurs public et parapublic qui ont, eux, une véritable sécurité d'emploi, de consentir un effort collectif pour éviter un effondrement encore plus catastrophique de l'économie.

«Nous regrettons que les centrales syndicales n'aient pas voulu croire à l'acuité de la crise financière et surtout n'aient pas accepté de considérer la proposition gouvernementale d'avril dernier, dite de «gel modulé» qui aurait permis d'atténuer dans une très large mesure les effets des lois 70 et 105. Rien n'interdit de penser qu'ils auraient même pu obtenir, par négociation, les $115 millions supplémentaires que Québec a récemment consenti à injecter dans la masse salariale.»

En terminant, M. Nadeau s'est dit convaincu que les salariés des Affaires sociales «sauront faire la part des choses» et, qu'en dépit des pressions dont ils sont l'objet, «continueront de donner la même qualité de services à la population.»

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée a diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulieres a LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h a 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Detaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Telé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: —20 Max.: —8
ENNUAGEMENT GRADUEL
DEMAIN: NUAGEUX, POSSIB. NEIGE, PLUS FROID

La Quotidienne

Tirage d'hier	Numéro-boni
8413	739442

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−25	−15	Ensoleillé
Outaouais	−20	−10	Nuageux
Laurentides	−24	−12	Enn. graduel
Cantons de l'Est	−20	−10	Ensoleillé
Mauricie	−24	−13	Ensoleillé
Québec	−20	−12	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	−28	−18	Ensoleillé
Rimouski	−20	−16	Ensoleillé
Gaspésie	−22	−18	Ensoleillé
Baie-Comeau	−24	−20	Ensoleillé
Sept-Iles	−24	−20	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	3	11	
Edmonton	− 7	6	
Regina	−10	1	
Winnipeg	−16	− 7	
Toronto	−10	− 7	
Fredericton	− 1	8	
Halifax	4	10	
Charlottetown	1	10	
Saint-Jean	6	8	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	− 3	9	Nlle-Orléans	− 1	14
Buffalo	−13	1	Pittsburgh	− 7	− 1
Chicago	− 8	− 5	S. Francisco	3	10
Miami	7	22	Washington	− 4	7
New York	− 4	7	Dallas	2	14

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	6	Madrid	− 5	8
Athènes	6	14	Moscou	1	0
Acapulco	20	30	Mexico	7	18
Berlin	3	6	Oslo	2	6
Bruxelles	0	16	Paris	2	8
Buenos Aires	20	28	Rome	3	7
Copenhague	6	7	Séoul	− 6	1
Genève	− 1	1	Stockholm	2	4
Hong Kong	12	14	Tokyo	4	11
Le Caire	7	16	Trinidad	26	30
Lisbonne	5	12	Vienne	2	11
Londres	5	6			

la presse

UN VOISIN GRAVEMENT BLESSÉ PAR LA POLICE

Un suspect abat son comparse et se suicide

Un vol à main armée dans un dépanneur suivi d'une bizarre chasse à l'homme s'est soldé hier soir par un meurtre, un suicide, tandis qu'un citoyen non impliqué dans le vol a été blessé par un policier.

L'histoire commence lorsque deux suspects, un peu passé 20heures, sous la menace des armes, s'emparent de plus d'une centaine de dollars dans un dépanneur, le marché Vallée au 3472 Frontenac. Le coup déclenche une opération policière dans le secteur.

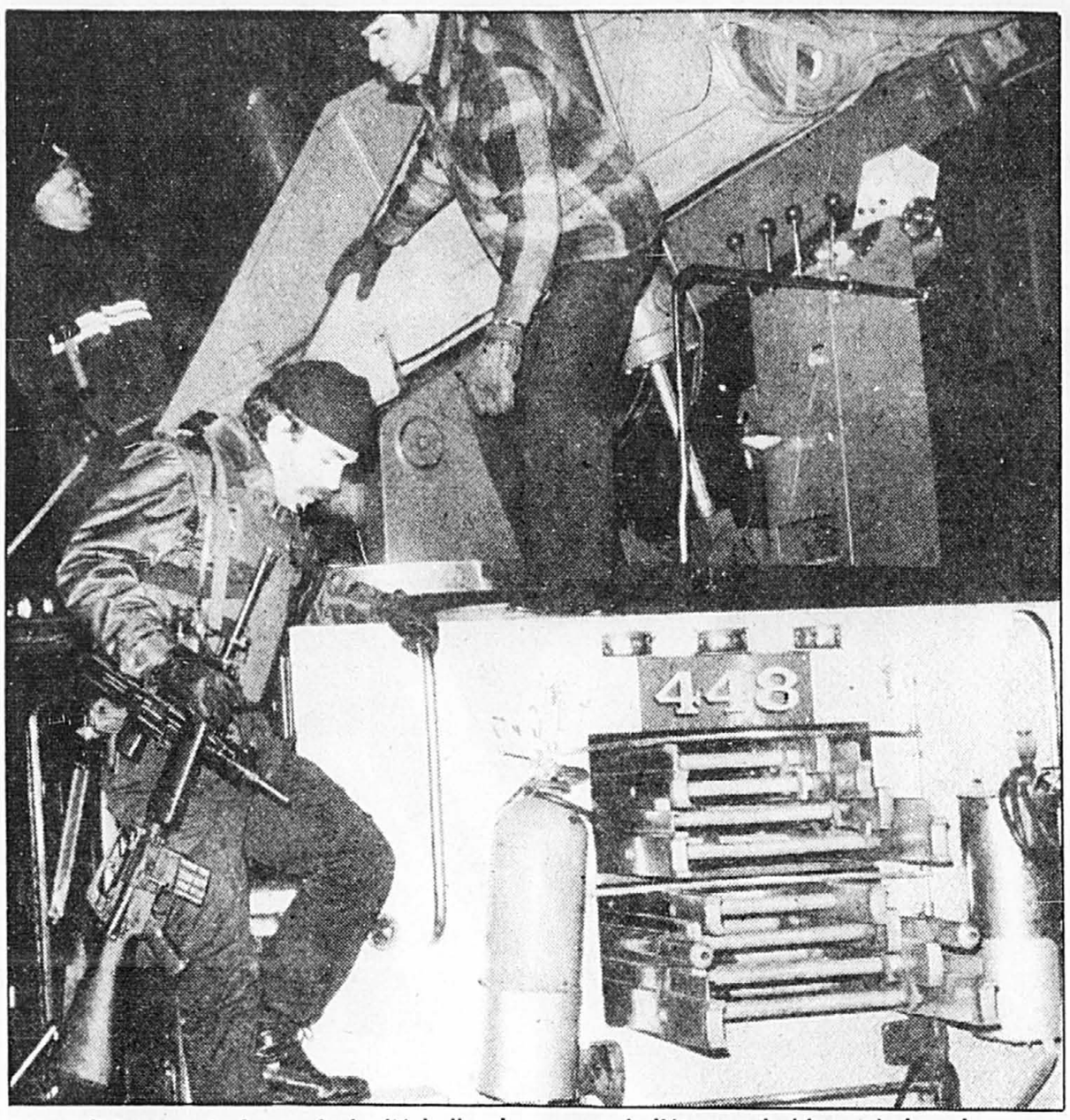
À ce moment, un policier de la CUM patrouillant sur la rue Chapleau aperçoit un individu en fuite dans la ruelle, suivi d'un autre individu qui fait alors feu en direction du policier. Ce dernier demande de l'aide. Ses confrères cernent immédiatement l'édifice, le 3414 rue Iberville.

Par l'arrière, les deux suspects tentent d'entrer à l'appartement 6, mais la dame qui y habite se met à crier « Au secours! ». Les deux suspects disparaissent tandis qu'un citoyen, sortant de l'appartement 11 s'apprête, armé de deux couteaux de cuisine, à aller au secours de la voisine. Des policiers arrivent eux aussi, voient le citoyen armé qui n'obtempère pas aux ordres. C'est la confusion. On ignore qui est qui. Un policier tire sur le citoyen aux couteaux qui s'effondre avec deux balles dans l'abdomen. Il est immédiatement conduit à l'hôpital Notre-Dame.

Pendant ce temps, les deux suspects grimpent sur le toit en empruntant l'escalier de secours et le puits de lumière. Puis ils sautent sur le toit de l'édifice voisin.

Des policiers, postés dans un immeuble en face, avec vue sur les toits observent alors la scène suivante: l'un des supects tire sur son compagnon, puis retourne son arme contre lui.

A côté des deux corps des suspects, dont l'un pourrait avoir entre 25 et 30 ans, les policiers ont trouvé un fusil .410 tronçonné, une carabine .22 tronçonnée ainsi qu'un nombre indéterminé de projectiles non utilisés. Dans les poches d'un des suspects, on trouve de l'argent, probablement le produit du vol chez le dépanneur.



Un policier armé descend de l'échelle du service des incendies qui a servi à ramener les cadavres au sol, peu après le dénouement de l'étrange hold-up où deux hommes ont perdu la vie et un troisième a été gravement blessé. photo LA PRESSE Denis Courville

Ouellet et Tougas tenus criminellement responsables du meurtre du couple Éthier

Gilles Ouellet, 27 ans et Gérald Tougas, 23 ans, ont été tenus criminellement responsables de la mort de M. et Mme Ernest et Fernande Éthier, âgés respectivement de 69 et 71 ans.

Rappelons que le couple avait été sauvagement tué — Mme

GEORGES LAMON

Éthier avait même été ligotée avec du ruban adhésif — entre le 15 et le 23 décembre, dans leur demeure du 499, rue Foster à Laval; le vol étant à l'origine de ce double assassinat. C'est leur fille unique et deux voisins qui devaient découvrir les cadavres en état de décomposition, le 23 décembre dernier.

D'ailleurs, à l'issue de l'enquête qu'il présidait, en l'absence de Tougas, hospitalisé à Saint-Luc depuis plusieurs jours, à la suite d'une tentative de suicide au centre Parthenais, le coroner Roch Héroux a imposé une sentence d'un an de prison à Ouellet pour son refus de témoigner.

Refus de témoigner

« J'aime mieux ne ne pas témoigner, avait insisté Ouellet visiblement très nerveux, car je n'ai pas encore reconstitué la date des événements qui se sont passés. Et si par inadvertance je suis en contradiction avec mon témoignage précédent, je peux ensuite être accusé de parjure. »

Le coroner a alors invité Ouellet à se prévaloir de la « protection de la cour » pour déposer. Visiblement perdu, le témoin important lança à mi-voix : « Je n'y peux rien », avant son refus final de témoigner.

Des six témoignages entendus au cours de l'enquête d'une durée de quatre heures, c'est certes celui de Mme Christine Gauthier, âgée de 31 ans, qui a été le plus émouvant. La fille du couple a raconté comment, le 23 décembre, elle avait découvert ses parents assassinés.

D'ailleurs, c'est à la suite de plusieurs appels téléphoniques demeurés sans réponse au domicile de ses parents, après le 15 décembre, qu'inquiète, Mme Gauthier décida de se rendre sur place pour voir ce qui s'y passait. Avec deux voisins, elle entra dans la demeure où se dégageait « comme une odeur de gaz qui prenait au nez », pour découvrir horrifiée les cadavres ensanglantés de sa mère et de son beau-père.

Le Dr Thérésa Saurour, qui pratiqua l'autopsie des cadavres a précisé qu'ils portaient plusieurs traces de plaies causées par des projectiles et aussi par une arme tranchante. Elle estima que la mort du couple, provoquée surtout par un thraumatisme au cerveau, remontait à au moins 48 heures et possiblement plus longtemps. Quant à M. Jianfranco Caballo, chimiste, expert en ballistique au Laboratoire de police scientifique de Montréal, il a relié avec précision les douilles trouvées près du corps des victimes à l'arme du crime, une carabine .22 Cowey.

Armes retrouvées chez Ouellet

Le sergent-détective Gérald Dance, de la Sûreté municipale de Laval, chargé de l'enquête, est venu expliquer comment les policiers lavallois avaient pu recueillir certaines pièces a conviction : douilles, balles, rouleau de ruban adhésif, carabine munie d'un silencieux, etc., reliées à ce meurtre. M. Dance n'a toutefois pas précisé comment les policiers avaient pu soupçonner Ouellet et Tougas de ces assassinats, eux qui demeuraient d'ailleurs, au 453 Éric, à un kilomètre de la maison des Éthier. C'est d'ailleurs chez Ouellet que les policiers devaient retrouver le 7 janvier, le poignard et la carabine Cowey .22 qui avaient servi au crime.

TÉMOIGNAGE COLORÉ DU GÉNÉRAL DEXTRAZE

« Les vrais héros sont enterrés »

Le général Jacques Dextraze, un personnage pittoresque, qui parle d'une façon colorée et imagée, a surpris tout le monde hier, y compris le juge et les avocats, lorsqu'il a interrompu son témoignage pour apostropher son adversaire : « Écoute Dollard, a-t-il dit en le regardant bien droit dans les yeux, tu as bien fait ton travail. Mais tu le sais...tu le sais...que les vrais héros ce sont ceux qui sont enterrés ».

MARTHA GAGNON

Témoignant tantôt en français tantôt en anglais, lâchant à l'occasion quelques « sainte-canisse-carottée », son *patois* favori, le général Dextraze a refusé d'admettre que Dollard Ménard, le héros de Dieppe, jouissait d'une bonne réputation au Canada et ailleurs. « Non je n'admet pas ça ». Un peu plus tard, il explique que plusieurs personnes connaissent « l'enfantillage de Ménard qui a toujours tenu à porter ses cinq galons, insignes de ses blessures. Il en était malade ».

Dans cette poursuite de $400 000 que le général Ménard a intenté contre MM. Jacques Dextraze et Jean-Victor Allard, il semble bien que les galons ou décorations de guerre, ainsi que les opinions politiques de chacun soient au centre du litige. Le procès qui se déroule devant une salle bondée revêt un caractère particulier en raison des parties qui s'y affrontent. À plusieurs reprises, le juge Jules Beauregard, a dû intervenir pour calmer les esprits échauffés et éviter que la cause ne se transforme en « spectacle » ou en « cirque ».

Le général Dextraze qui, en 1980 était président du conseil d'administration du Canadien National, nie avoir attaqué la lucidité de Dollard Ménard durant le référendum. Il nie aussi avoir prétendu lors de la fameuse conférence de presse des militaires, le 9 mai 80, avoir insinué que la position du général Ménard en faveur du OUI découlait de ses facultés mentales affaiblies par cinq blessures de guerre.

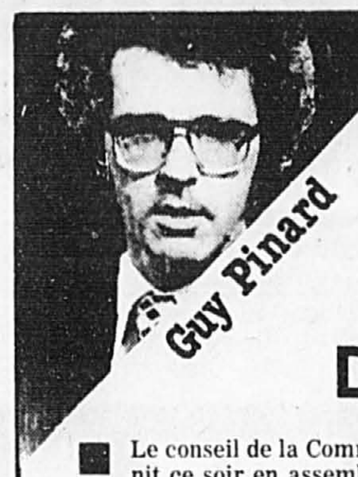
Il affirme que les déclarations qu'il a faites ce jour-là alors qu'il était sous la bannière du NON, auraient dû être perçues comme un « act of mercy », un acte de pitié en quelque sorte à l'endroit de Ménard.

« Je n'ai pas dit qu'il était incompétent parce qu'il avait été blessé. J'ai dit que parce qu'il avait été blessé ses camarades devaient passer l'éponge sur son incompétence et sa démagogie ». Il poursuit : « En d'autres termes, je voulais dire aux gens : « Laissons-le donc tranquille ». J'étais dans un état d'esprit conciliant. Je ne comprenais pas pourquoi la salle riait. Par la suite, j'ai deviné que plusieurs avaient pensé aux cinq galons que Dollard tenait à porter ».

Il ajoute que la loyauté envers quelqu'un est moins importante que celle envers son pays. Ainsi, précise-t-il, « on se protège tous entre militaires (et Dollard sait qu'on l'a protégé), on ne laisse pas sortir les choses du sac jusqu'à ce que le moment arrive où les intérêts du pays sont plus importants que d'autres ».

Le procureur du demandeur, Me Guy Bertrand, fait un retour dans le passé et montre au témoin un extrait du volume intitulé *100 ans d'histoire d'un régime canadien-français* dans lequel on raconte qu'un jour de Noël alors qu'il était à la frontière hollandaise, le commandant Dextraze et quelques militaires avaient attaché des prisonniers allemands, les avaient décoré de banderoles, leur avaient faire boire du scoth et avaient suspendu au cou de l'un d'eux un carton sur lequel était écrit « Merry Christmas » pour ensuite les envoyer comme « cadeau de Noël » à un supérieur. Dans le livre, on parle d'une blague de mauvais goût.

« Vous n'allez tout de même pas faire une analogie avec l'affaire Ménard. Si c'est la seule blague de mauvais goût que j'ai fait dans ma vie j'en suis très heureux », déclare en riant le général Dextraze.



Guy Pinard

Ce soir ou jamais, pour Pierre Des Marais II

Le conseil de la Communauté urbaine de Montréal se réunit ce soir en assemblée extraordinaire, et cette réunion politique sera déterminante tant pour l'avenir de la Communauté que pour celui de son président actuel, M. Pierre Des Marais II.

On sait que des tractations sont en cours depuis plus d'un mois entre l'admininistration municipale de Montréal et la Conférence des maires de banlieue, afin qu'on puisse procéder à l'élection du président sans qu'on soit obligé de recourir à l'intervention de M. Jacques Léonard, ministre des Affaires municipales.

Aux yeux de M. Des Marais, c'est ce soir ou jamais : si les deux parties n'ont pas pu s'entendre à son sujet lors de l'appel de l'article 4 de l'ordre du jour (nomination du président du comité exécutif), l'assemblée sera levée sur le champ et c'en sera fini pour lui à la présidence de la CUM. Et lors d'une conversation avec LA PRESSE il y moins de 48 heures, M. Des Marais a motivé cette décision de la façon suivante.

Tout d'abord, il est bon de rappeler que les bribes d'informations recueillies permettent d'affirmer que s'il devait trancher le noeud gordien, le ministre arrêterait son choix sur M. Des Marais. Or, selon ces dires, ce dernier se sentirait mal dans ses fonctions s'il devait sa nomination à une telle intervention directe du ministre, car elle susciterait vraisemblablement de la rancoeur chez les représentants du Parti civique de Montréal et pourrait provoquer éventuellement une obstruction systématique de leur part. Tous les efforts pour réformer la CUM auraient donc été vains.

Plutôt Outremont qu'une CUM déchirée

Devant une telle situation, M. Des Marais préférerait alors demander un renouvellement de mandat à la mairie d'Outremont (on sait que le prochain président de la CUM ne pourra cumuler deux fonctions), d'autant plus, dit-il que la campagne électorale en préparation s'annonçait intéressante, et que la qualité de ses relations avec la fonction publique outremontoise, le conseil municipal et la population est très enrichissante.

Cela étant dit, M. Des Marais accepterait bien volontiers la présidence de la CUM, d'une part parce qu'il se sent capable de diriger cet énorme bateau, et d'autre part parce qu'il aimerait bien mettre en application une réforme conçue à l'image de ses représentations et dont il est le grand responsable. Il pose une seule condition, la même qu'il y a quelques semaines, à savoir que son élection ne soit pas la cause d'inlassables querelles stériles au cours des quatre prochaines années.

Et quelles sont ses chances d'être réélu à la présidence de la Communauté urbaine? À quelque 50 heures du verdict, M. Des Marais les établissait à 50-50, pas mieux, pas pire. Tout dépendra de ce qu'exige le Parti civique de Montréal en retour d'un hypothétique appui à la candidature de M. Des Marais.

Il est toutefois permis de douter que les maires de la banlieue acceptent de troquer la présidence du Comité exécutif contre la présidence **et** la majorité de **chacune** des cinq commissions de la CUM, comme le demande le Parti civique.

Du chinois japonais

Le père Thomas Tou, pasteur des chinois de Montréal de religion catholique, en a sorti une bonne lors d'une récente émission de télévision sur les ondes de Radio-Canada, alors qu'il était question de la revitalisation de la rue de La Gauchetière dans le quartier chinois et du mobilier urbain que la ville entend y installer. Le père Tou a en effet rappelé que la clôture *« chinoise »* du terrain de stationnement municipal jadis situé à l'intersection du boulevard Dorchester et de la rue Saint-Urbain était en fait de style... *japonais*!

Une étape brûlée

Il a été question récemment du répertoire des produits de la la Société des alcools du Québec, offert gratuitement dans les succursales de société d'État grâce à l'heureuse initiative de Publicité B.M. Inc. M. Raymond Bertrand, président de la maison d'édition, avait expliqué que le projet trainait dans le décor depuis 1975 quand la SAQ a accepté son projet en juillet 1982.

Or, Mme Sylviane Cahay-Verdon, vice-présidente aux relations publiques de la SAQ, apporte une nuance qu'elle juge importante. C'est, dit-elle, à la suite d'une deuxième tentative que l'offre de M. Bertrand a été prise en considération, ayant été refusée à la première occasion à la fin de 1975. Tenace, M. Bertrand est revenu à la charge en octobre 1981, et son projet était alors accepté en deça de neuf mois, un temps relativement court selon Mme Cahay-Verdon. Et de novembre 1975 à octobre 1981, le sujet n'avait pas été discuté entre M. Bertrand et la société.

Pas de « passe » pour le ministre

À partir de savants calculs, un étudiant fort en chiffres avait crû découvrir que grâce à l'étalement du renouvellement de l'immatriculation des véhicules automobiles, le ministre Jacques Parizeau serait en mesure d'empocher $2,5 millions de plus que prévu.

Or, après vérification auprès de la Régie de l'assurance-automobile, l'étalement produira plutôt l'effet contraire, dû au fait que le nombre de véhicules dont l'immatriculation s'effectue pour plus de 12 mois est huit fois moins élevé que le nombre de véhicules dont l'immatriculation s'effectue pour 12 mois et moins (415 000 seulement sur 3,67 millions). Comme la somme d'argent disponible dès le 28 février 1983 sera moins élevée que de coutume, les intérêts le seront également.

Rappelons que l'immatriculation des 2,7 millions de véhicules de promenade a été partagée à peu près également entre huit mois sur 12, les quatre autres étant réservés pour des types de véhicules bien précis.

La venue de Lévesque bouleverse le Palais

La venue du premier ministre René Lévesque au procès des généraux a bouleversé, hier, les habitudes du Palais de justice où des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises et où il a fallu asseoir des membres du public dans le box des accusés et des journalistes dans les fauteuils généralement réservés aux jurés. On avait en quelque sorte déroulé le tapis rouge.

Le premier ministre qui s'était déplacé pour vanter les mérites du général Dollard Ménard, un « défenseur des Canadiens-français », semblait quelque peu mal à l'aise. Il l'était encore davantage lorsqu'on lui a rappelé qu'il était interdit de fumer dans la salle d'audience. Il a, toutefois, eu le droit d'emprunter le corridor réservé aux juges. Le premier ministre était accompagné de sa femme et de quelques uns de ses collaborateurs.

Après avoir prêté serment et donné son âge, 60 ans, M. Lévesque a esquissé un sourire timide en entendant le greffier lui demander : La profession ? « Je pense que tout le monde le sait », a-t-il répondu en regardant le juge Jules Beauregard.

M. Lévesque qui a fait bien attention de ne pas s'aventurer sur le terrain dangereux de la politique, s'est surtout attardé à dire du général Ménard qu'il était un homme pondéré, modeste et sans aucune mesquinerie. Il a été profondément déçu par les attaques dont il a été victime après s'être prononcé pour le OUI. « J'ai parlé assez avec le général pour savoir qu'il a une aussi bonne tête que n'importe qui. Je trouve cruel que l'on ait essayé de faire croire le contraire ».

Lors du référendum le général avait, dit-il, insisté sur le fait qu'il n'était pas pour l'indépendance mais pour l'égalité des peuples.

CAHIER SPÉCIAL la presse sur le 15e salon de l'auto
Pour être bien informé de toutes les nouveautés et des différents changements technologiques que présente l'industrie automobile.
Lisez notre cahier spécial du samedi 15 janvier 1983.

Québec a dépensé plus de $7 millions auprès de quatre agences pour les voyages en avion en 82

■ QUÉBEC- Le gouvernement du Québec a déboursé l'année dernière $7,3 millions pour les voyages en avion de ses membres et de ses employés.

Et les dizaines de milliers de billets d'avion utilisés ont tous

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

été vendus par quatre agences de voyage de Québec: Club Jeunesse ($750,000), Club automobile ($450,000), La Cité ($3,1 millions) et Frontenac ($3 millions).

Cette situation, que révèlent les comptes publics pour l'année 81-82, ne cache toutefois pas une sombre histoire de patronage. Elle s'explique plutôt par une nouvelle politique d'achat des billets qui est maintenant en place depuis près de cinq ans.

Un politique qui, soutient le responsable de son application, M. Gilbert L'Heureux, fait économiser chaque année des centaines de milliers de dollars au gouvernement.

M. L'Heureux, qui est directeur général de l'administration au ministère des Affaires intergouvernementales, explique qu'avant 1978, le gouvernement achetait tous ses billets par l'entremise d'Air Canada, même lorsque le transporteur aérien utilisé était Québecair.

Une étude faite à l'époque, et basée sur plusieurs années, devait démontrer que cette façon de faire n'était pas avantageuse pour le gouvernement. La société fédérale n'offrait aucun rabais et ne donnait pas le plein service d'une agence de voyage. Par exemple, elle ne prenait pas la peine d'indiquer à l'acheteur qu'il pourrait avoir un bien meilleur prix en retardant ou en devançant son voyage de quelques jours, ou en le prolongeant, etc.

S'inspirant de l'exemple du gouvernement canadien qui procède de cette façon, Québec décidait alors de choisir par voie de soumissions publiques trois agences qui obtiendraient des contrats d'exclusivité. Air Canada et Québecair furent également invitées à répondre à l'appel d'offres.

L'expérience fut vite jugée concluante, puisque les agences choisies cette année-là -Club Jeunesse, La Cité et Frontenac- offraient des avantages intéressants, notamment des prix réduits et la livraison gratuite des billets. M. L'Heureux estime que les économies réalisées par le gouvernement étaient de $600,000 dès la première année.

Contrat renouvelé

Le contrat de trois ans fut renouvelé de la même façon en 81, alors que 22 agences répondirent à l'appel d'offres. Club Jeunesse était alors remplacée par Club automobile (c'est ce qui explique que quatre agences apparaissent aux comptes publics 81-82), alors que les deux autres voyaient leur contrat reconduit.

M. L'Heureux estime que la marge de profit des agences est très mince: moins de deux pour cent. Il rappelle à cet effet qu'elles ont eu envie de tout lâcher au début, alors que le gouvernement ne les remboursait que dans les 60 jours. Obligées de payer les sociétés aériennes dans les 12 jours, elles devaient supporter des frais d'intérêt qui grugaient tous leurs profits. Aujourd'hui Québec paye dans les 72 heures, au plus tard, et tout est rentré dans l'ordre.

Ce sont les fonctionnaires appelés à voyager qui décident avec quelle agence ils font affaire, après avoir obtenu un numéro d'autorisation. Les agences n'ont absolument pas le droit de faire quelque sollicitation que ce soit auprès de leurs éventuels clients.

C'est ce qui explique que la «manne» soit à peu près également partagée entre les deux agences qui offrent le service depuis le début. Club jeunesse n'a offert le service que pendant sept mois et le fait que son bureau de Montréal était déficient explique à la fois son «score» plus faible et son remplacement par Club Automobile, qui doit se faire un nom avant d'espérer atteindre le chiffre d'affaires des deux autres.

Secteur aussi touché

■ QUÉBEC- Depuis juin dernier, le fonctionnaire qui veut prendre l'avion, même lorsqu'il s'agit d'un court voyage, doit obtenir l'autorisation de son sous-ministre.

Et pour ce faire, il doit faire valoir qu'il s'agit du moyen le plus économique compte tenu des circonstances (il évitera un coucher, par exemple) ou que le voyage projeté est trop long pour être effectué par un autre moyen. Il faut également, cela va sans dire, que la raison qui motive le déplacement soit sérieuse.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Ces mesures, qui s'inscrivent dans l'ensemble des coupures réalisées par le gouvernement pour sortir de sa crise financière, devraient avoir pour effet, selon le responsable, M. Gilbert L'Heureux, que le coût des voyages par avion ne devrait pas augmenter beaucoup en 82-83 malgré l'inflation qui frappe encore durement le transport aérien.

Déjà l'année dernière des directives sévères avaient été donnée, de sorte que les dépenses à ce chapitre n'avaient progressé que de $200,000, pour atteindre $7,3 millions, et ce malgré des hausses de coût du billet d'environ 20 p. cent.

Avant juin, c'était déjà le sous-ministre qui autorisait les longs déplacement (à l'extérieur de la zone Québec-Ontario-Maritimes). Les voyages plus courts étaient toutefois sous l'autorité d'une personne qu'il avait désignée. Dès 81, ces personnes s'étaient fait dire de faire montre de plus de sévérité, de sorte qu'il est de plus en plus rare qu'un fonctionnaire prenne l'avion entre Montréal et Québec.

C'est évidemment le ministère des Affaires intergouvernementales qui dépense le plus à ce chapitre (à peu près $2 millions).

Les autres gros consommateurs de billets d'avion sont: Justice (plus de $450, 000), Énergie et Ressources (plus de $400,000), Agriculture, Transport et Éducation (autour de $300,000).

À CAUSE DE SON SUCCÈS...

Offre prolongée jusqu'au 31 janvier 1983.

11 3/4 %

TAUX DE FINANCEMENT

Vous pouvez économiser sur le financement de toute Ford, Mercury ou Lincoln neuve 1982!

Aux acheteurs admissibles de n'importe quelle voiture neuve 1982 de marque Ford, Mercury ou Lincoln, livrée au plus tard le 31 janvier 1983, les concessionnaires Ford et Mercury participants offrent un taux de financement de 11¾% par l'entremise d'institutions financières participantes.

C'est une bonne affaire! Un taux de financement très avantageux sur l'une ou l'autre de nos voitures 1982. De l'Escort à la Mark VI. De la LN7 à la Mustang GT. Ce taux avantageux porte sur le montant total du financement, de 24 à 48 mois. Cette offre prend fin le 31 janvier 1983. Les parcs en sont exclus.

Renseignez-vous chez les concessionnaires participants.

Taux de financement de 12,9% et prix de solde sur les camionnettes 1982.

Jusqu'au 31 mars 1983, vous pouvez profiter d'un taux réduit de financement à l'achat d'une camionnette 1982 à prix de solde. Ce taux s'applique au montant total du financement, de 24 à 48 mois.

Obtenez tous les détails chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.

C'est une bonne affaire à faire!

TOUT UN TAUX SUR LES 83!

Taux de financement de 12,9 %

Du 3 janvier au 31 mars 1983, vous pouvez obtenir une voiture ou une camionnette Ford à un taux de financement avantageux de 12,9%! Tout un taux, n'est-ce pas? Et ce taux porte sur le montant total du financement, de 24 à 48 mois.

Tout acheteur admissible peut profiter de ce plan de financement très avantageux. Il vous suffit de commander de l'usine avant le 28 février, pour livraison ultérieure, ou de choisir un véhicule en stock chez votre concessionnaire et d'en prendre livraison avant le 31 mars 1983.

sur les voitures* et camionnettes neuves 1983, jusqu'au 31 mars 1983.

* À l'exclusion des modèles Thunderbird, Cougar et Bronco II 1983 qui entreront bientôt en production.

Ford

Renseignez-vous sans tarder chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.

ÉMEUTE D'ARCHAMBAULT

Le gardien Rivard retrouvé étranglé par un boyau et une forte ceinture

Le jeune gardien Denis Rivard, l'une des victimes de l'émeute sanglante du 25 juillet dernier à l'institut Archambault, était étranglé par un double garrot, un boyau d'incendie et une solide ceinture, lorsque des compagnons de travail l'ont aperçu sous l'escalier en spirale de la salle centrale de contrôle du pénitencier, au moment où ils venaient d'en chasser les émeutiers à l'aide de gaz lacrymogènes.

LÉOPOLD LIZOTTE

Mercredi, M. Roger Mercier, l'un des cadres supérieurs du service de sécurité du bagne, n'avait fait qu'effleurer la description de la scène macabre qui s'est offerte à ses yeux et à ceux de ses compagnons, lorsqu'il est entré dans la pièce octogonale dont on a reconstitué une maquette dans la salle d'audience. Mais ce sont des procureurs de la défense qui, hier, lui ont eux-mêmes réclamé des précisions. Et c'est alors qu'il a rappelé que ce malheureux subalterne de 27 ans était dans la position debout, qu'il avait les pieds par terre, mais que ses genoux étaient légèrement fléchis, lorsque trois de ses camarades de travail ont couru vers lui, mais trop tard, pour le libérer de ses liens à la gorge et le transporter à l'extérieur.

A quelques pas de lui, dans la même petite pièce d'où part l'escalier de métal, se trouvaient les corps déjà inertes de deux autres gardiens, asassinés eux aussi, mais d'une façon qu'on ne lui a pas demandé de décrire.

« Legits et stools »

Dans le box pendant toute la journée, et appelé à y revenir encore aujourd'hui devant le jury que préside le juge Jean-Guy Boilard, le chef-gardien, interrogé notamment par Mes Jean Parcigneau, Michel Vleminckx et Alain Dubois, a dû répondre à des centaines de questions sur l'horaire de cette journée fatidique et sur ce qui est le train-train quotidien d'une institution semblable. Mais il a dû également « traduire » pour le jury les expressions qui sont courantes derrière les murs, mais qu'on ne comprend pas du premier coup quand on n est jamais allé en prison. Et c'est ainsi qu'après avoir rappelé qu'à Archambault il n'y a aucune classification des détenus, que ce soit selon l'âge, degré de criminalité, ou durée de sentence, il a convenu avec les procureurs des prévenus que les prisonniers entre eux, par contre, se divisaient en deux grandes catégories. Soit les « legits », qui, de façon assez surprenante, seraient ceux à qui on peut se fier... lorsqu'on mijote quelque mauvais coup, et les « stools » ou délateurs, qui accepteraient volontiers de collaborer avec les autorités pour démasquer ces projets. Et même les faire avorter.

Se fiant à la rumeur publique, si l'on peut dire, le témoin serait porté à cataloguer les détenus Perrault et Martin, qui ont été trouvés morts eux aussi (mais apparemment empoisonnés) comme des... « legits ». M. Mercier n'accepte toutefois pas de décrire trois autres prisonniers qu'on lui indique avec persistance comme des délateurs possibles. En fin de séance, toutefois, on lui demandera d'apporter en cour les dossiers de tout ce monde, afin d'y trouver, croit-on , des indications précieuses sur leurs affinités et peut-être aussi les chances de les voir dans le box, à leur tour, comme témoins de la couronne.

Dans sa description des moeurs et coutumes du bagne de Ste-Anne-des-Plaines, M. Mercier convient aussi que dans le secteur de l'institution appelé communément le « trou », où le mobilier est plus sommaire, les matelas absents et les murs sans fenêtre, on a une façon bien particulière de communiquer d'un cubicule à l'autre, en dépit de l'épaisseur des murs de béton. C'est par la voie des bols d'aisance et de la plomberie qui les relie. Quant à ceux qui écoutent sur... les lignes, pourrait-on dire, on les appellerait avec dédain, semble-t-il, les rats d'égout.

Incidemment, dans cette partie particulière du vaste complexe carcéral abritant quelque 400 détenus, ceux qui y sont gardés temporairement doivent manger leur repas avec des ustensibles de plastique, au contraire des pensionnaires réguliers, et plus dociles, qui, eux, ont droit à la coutellerie d'acier inoxydable.

Joliétain cité pour outrage au tribunal

Si la plupart des résidants de Joliette se rappelleront pendant un temps le procès des dix accusés d'Archambault tenu dans leur Palais de Justice, un marchand de cette ville ne l'oubliera probablement jamais. Car dès cet après-midi, il devra comparaître devant le juge Jean-Guy Boilard, le président de ce procès, à la même heure où six médias d'information montréalais devront se défendre d'accusations d'outrage au tribunal. Et exactement la même raison qu'eux.

Le commerçant dans la cinquantaine n'a rien publié pour offusquer la cour, lui. Non! Mais, par contre, il s'est esquivé, au début de l'après-midi de mardi, lorsque le shérif Jeanne Matte et les policiers de la SQ qui l'accompagnaient ont tenté de le convaincre de les suivre pour constituer le nouveau groupe de candidats-jurés nécessaires pour choisir le seul qui manquait alors pour former le panel réglementaire.

Dès hier, ls agents Mario Desroches et Claude April sont allés lui signifier l'ordonnance signée par la cour, et qui le requiert de s'y retrouver à 15 heures, en même temps que Jean-Claude Bernheim, de l'Office des droits des détenus, deux quotidiens montréalais et quelques postes de radio et de télé. Il semble dès maintenant qu'un fort contingent d'avocats sera sur place, pour prendre la défense de ces organismes d'information qui ont diffusé une conférence de presse où un certain rapport critiquait non seulement le sort fait aux prisonniers de Sainte-Anne des Plaines, après l'émeute du 25 juillet, mais également la façon dont les enquêteurs policiers auraient abordé leur travail.

Dès la comparution, au moins un des procureurs présents a présenté une demande de récusation au juge Boilard, mais ce dernier a refusé de l'entendre sur le champ.

Sera-t-elle réitérée cet après-midi? On le croit et on peut deviner immédiatement que cette question sera chaudement débattue, avant que les personnes et médias cités soient appelés à présenter leur explications, si la chose doit procéder sans plus de délai, évidemment.

Préalablement à cette séance spéciale de la cour, le juge Boilard aura par ailleurs, et avec le consentement de tous les avocats, prêté son propre bureau à un officier d'une institution financière pour lui permettre d'interviouer un juré qui avait postulé un emploi, et à qui il serait vraiment dommage, tout le monde en a convenu, de faire rater sa chance, par ce temps de chômage aigu.

Toutes les précautions seront toutefois prises pour que le secret qui doit entourer la fonction présente du juré concerné soit intégralement protégé.

La séquestration du jury, une « bénédiction » pour les médias

Le malheur des uns, c'est connu, fait généralement le bonheur des autres. C'est encore ce qui va se produire, au procès de Joliette.

D'ici à quelques semaines, en effet, les jurés choisis pour juger les dix prévenus d'Archambault en auront probablement assez de leur réclusion permanente, qui les force notamment à rester absolument coupés du monde des nouvelles radiodiffusés et télévisées, même s'ils pourront consulter des journaux expurgés de tout ce qui touche la cause qu'ils entendent.

Pour les médias d'information, toutefois, c'est une « bénédiction », pour ne pas dire une aubaine, que cette séquestration. Car, depuis fort longtemps déjà, un article de la loi qui régit de semblables procès interdit carrément aux journalistes de rapporter tout ce qui se passe hors leur présence. C'est donc dire que le public lui-même est privé non seulement des longues discussions en droit qui se déroulent pendant que les douze hommes et femmes sont dans leurs quartiers, mais qu'il ne peut également connaitre le dénouement de certains incidents percutants pourtant publiés, pas plus que la preuve préalable faite pour faire accepter ou refuser certaines déclarations des témoins. Et qui se révèle à l'occasion plus intéressante encore que le contenu de la déposition elle-même.

En suivant cette prescription obligatoire du code, le juge est ainsi forcé, devant les objections et les arguties des avocats, de reléguer les jurés, souvent impatients ou étonnés de ce fait, dans leur chambre de délibération, pendant une bonne partie d'une séance, quelques fois des journées entières, et souvent même des semaines complètes. Pendant tout ce temps, les reporters doivent prendre des notes inutiles ou ranger tout simplement leur plume. S'ils écrivent quoi que ce soit de ce qui est interdit, ils peuvent faire avorter le procès, s'exposer à des citations en outrage au tribunal. Et c'est ainsi qu'au cours d'une toute récente et fort longue instruction, il y eut près d'une douzaine de ces requêtes en mistrial, une demi-douzaine de mépris de cour prétendument commis, et sur lesquels, incidemment, on n'a pu écrire quoi que ce soit avant la verdict du jury. Au procès de Joliette, même si la prudence, la réserve et le souci de rendre justice doivent évidemment être conservés par les journalistes, ils auront donc le loisir d'écrire à peu près tout ce qui se dira dans la salle d'audience pendant les prochaines semaines.



(photo Pierre McCann, LA PRESSE)

« Sautons en coeur »

Certaines écoles ont mis sur pied le programme d'éducation physique par le saut à la corde menant à des rencontres « Sautons en coeur » sous les auspices de la Fondation du Québec des maladies du coeur et visant à ramasser de l'argent pour les programmes de recherche et d'éducation de la fondation. Hier, une équipe de jeunes d'une école de Brossard a fait une démonstration de saut à la corde dans un hôtel de Montréal où avait lieu une rencontre d'information sur l'origine de ce programme mis sur pied avec l'appui de la CECM.

TAXI

L'argument économique contre l'argument raciste

Le procureur du comité d'enquête de la Commission des droits de la personne sur les pratiques discriminatoires dans l'industrie du taxi, Me Ronald Picard, a vigoureusement tenté d'établir, hier, qu'une pétition, signée par un groupe de chauffeurs de taxi de race blanche, au sujet de la distribution du travail, dans l'est de la ville, avait eu une motivation raciste. Il n'y est parvenu qu'à demi, car l'auteur de cette action commune, M. Marc Imbeault, un fougueux chauffeur de la compagnie Taxi Moderne, a vivement protesté de son innocence à cet égard.

JEAN-PIERRE BONHOMME

Ce document incriminant, et un autre émis par la compagnie Moderne —une directive— se trouvent au centre d'une preuve que la Commission des droits de la personne tente d'établir contre un groupe de chauffeurs de taxi de vieille souche et de race blanche et leurs employeurs au sujet d'actes présumément racistes. Les répartiteurs d'associations de service, les inspecteurs, les propriétaires et les chauffeurs ont été interrogés sur leurs responsabilités respectives et, en quelque sorte, sur leurs intentions.

Le chauffeur Imbeault, plus ou moins leader d'un groupe de contestataires des règlements provinciaux sur les pratiques de répartition aux stands de taxi, a illustré un beau conflit social. Celui-ci a fortement revendiqué, pour la clientèle, le droit de choisir les chauffeurs de son choix sur les postes de taxi. « Les clients ne veulent pas de Noirs », a-t-il lancé, « et la pratique réglementaire qui oblige le citoyen à monter dans le premier véhicule en bout le ligne, nous enlève de la clientèle ».

Somme toute, aux implications de racisme qui se dirigeaient contre lui, le chauffeur répliquait par l'argument économique. Il a douze enfants « à faire vivre » et ne veut pas se faire « enlever ses voyages ». Il s'est par ailleurs demandé pourquoi la Commission des droits de la personne n'interroge pas la clientèle plutôt que les chauffeurs, car ce sont les consommateurs, dit-il, qui refusent de se faire véhiculer par des Noirs. Il a dit croire, que la masse des chauffeurs noirs —la plupart haïtiens— « sont corrects » et souffrent pour une minorité « d'incompétents ». Il a enfin indirectement reproché aux Noirs de se tenir en groupes à des postes déterminés.

La pétition signée par M. Imbeault et une trentaine de ses collègues, a été présentée aux propriétaires de Taxi Moderne en avril 1982. Elle réclamait le droit, pour les citoyens, de choisir leurs chauffeurs aux stands publics, c'est-à-dire de choisir un Blanc plutôt qu'un Noir. Elle suivait une autre pétition du même genre, mais présentée en 1981, celle-là, qui touchait, elle, les pratiques de répartition par téléphone. Les protestataires réclamaient que les Noirs se plient aux désirs d'une certaine clientèle à domicile qui refuse de transiger avec les Noirs. Il a été établi, hier, qu'à la suite de ces pressions la compagnie Taxi Moderne a émis des directives discriminatoires écrites en ce sens.

Hugo dit avoir fait de Laforest un informateur en discréditant les communistes

(PC) — L'inspecteur Laurent Hugo de la GRC a affirmé qu'il avait persuadé André Laforest d'informer la police sur les agissements de ses camarades felquistes en lui parlant de la vie dans les pays communistes.

Lors de son témoignage d'hier lors de son procès pour enlèvement et séquestration, M. Hugo a raconté qu'il avait longuement expliqué à Laforest, en octobre 1971, « que la vie dans les pays communistes n'est pas aussi belle que certains le disent ».

Laforest a compris, à un moment donné, qu'il pourrait mieux atteindre ses objectifs en devenant informateur de la GRC, a affirmé M. Hugo, contredisant le témoignage de Laforest qui avait juré avoir refusé une offre de $5 000 ou plus en échange de certaines informations.

Chef cuisinier âgé de 41 ans, Laforest avait raconté qu'il avait été accosté et amené dans un motel du nord de Montréal par M. Hugo et d'autres policiers fédéraux, le 4 octobre 1971, alors qu'on avait tenté d'en faire un informateur sur le Front de libération du Québec.

Au cours de leur longue conversation dans la chambre de motel, M. Hugo a interrogé Laforest sur ses connaissances du marxisme et du maoisme, connaissances qu'il ne possédait que superficiellement selon lui.

Laforest aurait également déclaré au policier avoir eu des nouvelles des felquistes de 70 exilés à Cuba. « Ca doit être ennuyant de couper de la canne à sucre à la journée longue », aurait-il dit, ajoutant savoir que l'on avait promis aux éxilés un rôle plus important à Cuba.

La GRC avait décidé d'infiltrer la cellule felquiste à laquelle appartenait Laforest depuis janvier 1971, parce que celle-ci était apparemment chargée de fabriquer des bombes.

Laforest aurait été choisi comme cible des avances policières parce qu'on savait qu'il rencontrait fréquemment le chef de cellule, Jacques Laliberté, qu'il lui désobéissait à l'occasion, qu'il avait des problèmes à la suite d'une enquête de la Commission d'assurance-chômage et qu'il avait été impliqué dans un vol par effraction quelques mois plus tôt.

LE
SOLDE ANNUEL
SE CONTINUE
LUCAS
JOAILLIERS — ORFÈVRES
1476 ouest, rue Sherbrooke 933-3691
Westmount Square 933-6761

ENCAN PUBLIC
Tapis de Perse et Orientaux
Liquidation à l'enchère
Cargaison reçue en port libre de l'Allemagne de l'Ouest.
Suite à des événements non résolus et de biens en dispute, les tapis ne seront pas retournés au lieu d'origine et doivent être vendus aux enchères de la part des intérêts européens concernés.
A être vendu au plus haut enréchisseur, la cargaison consiste en des tapis de Perse, Russie, Bulgarie, d'Afghanistan, de Chine et du Pakistan.
HILTON DORVAL
Aéroport Dorval
le samedi 15 janvier à 1h00 p.m.
(inspection à 12h00)
Termes: Comptant, Visa, MasterCard.
LES ENCANS BELEC INC. 694-6359
Bienvenue à tous

A. Gold & Sons AG
SOLDE DE COMPLETS
ORD. $295 à $350
$199
ÉPARGNEZ $96 à $151
GROUPES SPÉCIAUX DE NOS ÉLÉGANTS COMPLETS SÉLECTIONNÉS PARMI NOTRE COLLECTION COURANTE
• COURTES • REGULIERES • ELANCEES
• TISSUS DE CHOIX • GRANDE VARIETE DE COULEURS ET DE MOTIFS
MAGASINEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX À TOUS NOS MAGASINS
• 388 O., STE-CATHERINE • FAIRVIEW, PTE-CLAIRE • LES PROMENADES ST-BRUNO
• LE CARREFOUR LAVAL • 960 O., STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU
AMERICAN EXPRESS, VISA, MASTERCARD, DINERS, CARTE BLANCHE ET LA CARTE A. GOLD & SONS
4G 4G

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY président et éditeur

la presse

JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information

MICHEL ROY éditorialiste en chef

La candidature de Robert Bourassa

Dans une entrevue qu'il vient d'accorder au *Soleil* de Québec, l'ancien premier ministre Robert Bourassa dit qu'il attendra à «mai ou juin prochain» pour décider s'il sera ou non candidat à la succession de Claude Ryan, en d'autres termes, pour décider s'il tentera un retour à la tête des troupes libérales.

On est porté, malgré soi, à prendre cette déclaration avec un certain grain de sel. En effet, la plupart des observateurs de la scène provinciale sont d'avis que l'homme est déjà en campagne depuis plusieurs mois. Il s'évertue à accepter toutes les tribunes qu'on lui offre pour se rappeler au bon souvenir non seulement des libéraux mais aussi de l'ensemble des électeurs. Il s'évertue à démontrer qu'il a sur les problèmes de l'heure des projets de solution qui pourraient être dans l'intérêt des Québécois.

D'ailleurs, on se demande bien pourquoi il chercherait à cacher ses ambitions. Ses propos le trahissent. À mots à peine couverts, il se présente comme le meilleur des candidats possible. Et, de toute façon, il a autant droit que n'importe qui de briguer le leadership du parti.

Ce sera aux libéraux de décider si ses points forts contrebalancent amplement ses points faibles. Ces derniers sont assez faciles à identifier. Le fait pour un homme d'avoir déjà subi la défaite dans un poste donné, par exemple, constitue sûrement un handicap au départ. Il est aussi difficile pour un parti de ramener ainsi un ancien chef à la surface. Il risque de donner l'impression qu'il est vraiment pauvre en candidats de valeur.

Il y a probablement aussi des libéraux qui n'ont pas particulièrement apprécié l'insistance qu'a mise M. Bourassa à réclamer de M. Claude Ryan qu'il lui ouvre un comte pour lui permettre de retourner à l'Assemblée nationale. Cette conduite était embarrassante pour le nouveau chef du parti. Il est possible que d'aucuns s'en souviennent avec amertume et qu'ils craignent que son retour à la tête d'un parti qui comprendrait toujours M. Ryan dans ses rangs soit susceptible de rouvrir de vieilles blessures.

Ce sera à lui et à ses organisateurs, par contre, de démontrer que, malgré tout, il est sûrement l'homme le plus en mesure de les reporter au pouvoir. La preuve n'est peut-être pas impossible à faire.

Quand M. Bourassa a été battu en 1976, sa cote de popularité personnelle était tombée très bas. Il faut reconnaître que ses nombreuses interventions publiques depuis, notamment durant le débat référendaire, lui ont permis de redorer drôlement son blason. Il a alors réussi à se faire considérer comme une sorte de sage, comme une sorte d'«elder statesman».

Cette popularité reconquise a pu être vérifiée d'ailleurs dans des sondages. Des relevés d'opinion récents ont démontré que la population le préférait aux deux autres candidats possibles.

L'homme peu, enfin, invoquer l'expérience du pouvoir. Dans une situation difficile comme celle que nous connaissons, pareil atout peut sûrement être considéré comme appréciable. Ce pourrait d'autant plus être le cas que M. Bourassa est reconnu comme un économiste et que les problèmes actuels sont surtout d'ordre économique. Au surplus, malgré ses états de service antérieurs, on ne peut sûrement pas parler de M. Bourassa comme d'un «vieux de la vieille»: il n'a pas encore cinquante ans. Bien des chefs politiques de par le monde sont plus vieux que lui et plusieurs d'entre eux, comme le président Mitterrand de France, par exemple, avaient connu plusieurs défaites avant de s'imposer.

Tout cela pour dire qu'il n'y a rien qui s'oppose à ce que M. Bourassa tente un retour à la tête des libéraux. S'il a des handicaps à surmonter, il a des atouts qu'il peut invoquer. Il a droit d'être considéré comme n'importe quel autre candidat qui peut aspirer à convoiter le même poste. Mais il est évident qu'il est déjà en campagne et qu'il pourrait l'admettre en toute honnêteté.

Vincent PRINCE

La raison du plus fort au Salvador

Il y a deux manières de considérer l'insubordination du lieutenant-colonel Ochoa au Salvador. En lutte contre le général Garcia, ministre de la Défense, le chef de la garnison de Sensuntepeque, a refusé d'obtempérer quand les autorités ont décidé d'en faire un attaché militaire en Uruguay.

On peut voir dans cet épisode un chapitre plus ou moins passionnant de la lutte pour le pouvoir et considérer l'affaire comme relevant purement de la chronique interne du Salvador. On peut aussi se demander si cette polémique annonce une orientation nouvelle, dans un pays qui s'est signalé jusqu'ici par son mépris des droits de l'homme.

Pour des raisons qui ne sont pas clairement expliquées le lieutenant-colonel s'est soumis. Il ne fera l'objet d'aucune sanction grave. Pour la bonne raison que les militaires au Salvador peuvent se permettre n'importe quoi. Surtout s'ils font preuve d'efficacité dans le maintien de l'ordre. Or, le lieutenant-colonel Ochoa est suprêmement efficace. Il n'a pas son pareil pour «casser» le communiste.

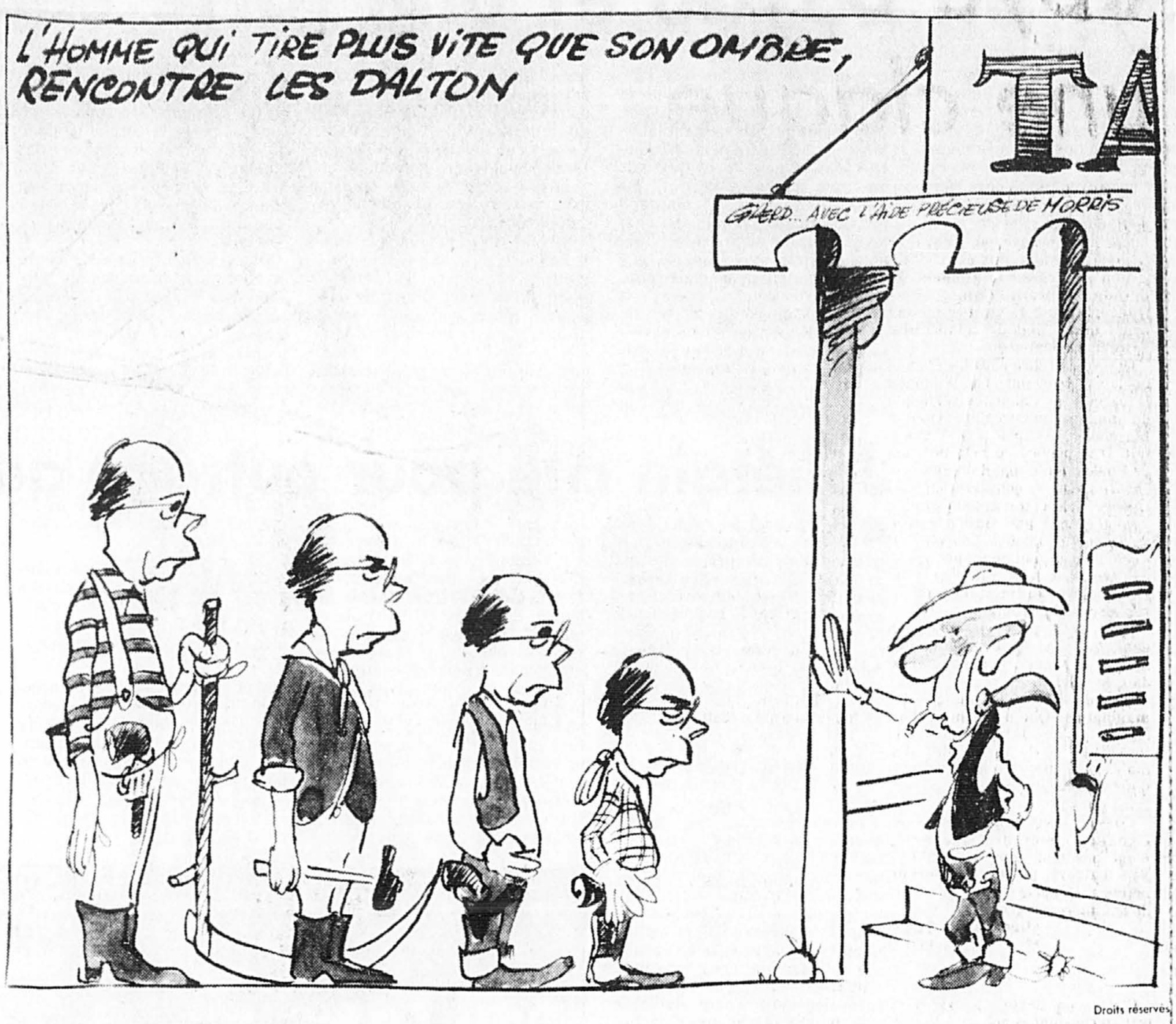
Sa carrière a été tumultueuse. Il s'est fréquemment opposé à ses chefs. Voici un homme qui défend l'ordre, mais qui donne l'exemple de l'insubordination et de la désobéissance. Comment s'en étonner? Là où triomphe l'arbitraire c'est toujours l'arbitraire porté à l'extrême qui l'emporte. Au reste, le lieutenant-colonel est très populaire dans l'armée, ce qui laisse supposer que l'avantage apparent que remporte le général Garcia sur son concurrent est fragile.

Les Américains ont certainement été consultés. Tout indique que, pour éviter des maux plus grands, ils ont cherché à protéger le ministre de la Défense. Probablement pour s'éviter le souci de changer d'interlocuteur. Du reste, ils trouvent déjà à qui parler en la personne de M. Roberto d'Aubuisson, ultra de l'extrême-droite, dont Ochoa est l'ami.

Que reste-t-il des espoirs nés des élections «démocratiques» de mars dernier au Salvador? Washington, écrivait en 1979 le rédacteur de la revue des Affaires extérieures du Canada, s'est trouvé fort aise, au nom du *containment* ou de la «pax americana», de se ranger du côté de ceux qui quotidiennement se maintiennent au pouvoir au moyen de méthodes ouvertement contraires au respect le plus élémentaire des libertés. «Comment, concluait l'auteur, peut-on reprocher à l'Union soviétique d'écraser les dissidents quand on est responsable de tant de violations ailleurs?» L'argument porte.

Mais il n'y aurait pas moins d'aberration à supposer que tous les Américains restent insensibles aux contradictions les plus patentes. C'est un rapport américain qui a tout récemment attiré l'attention sur les violences en Amérique centrale (le Salvador n'est pas le seul pays concerné) et le Congrès reste très sceptique quand l'administration Reagan s'entête, contre toute vraisemblance, à faire état de «progrès» dans l'évolution des mentalités des détenteurs du pouvoir et des privilèges dans cette partie de l'hémisphère.

Guy CORMIER



Droits réservés



Jean-Guy Dubuc

Le moment de vérité pour la nouvelle CUM

Cinq heures, ce soir, c'est l'heure de la vérité à la Communauté urbaine de Montréal. L'heure où les citoyens de la CUM connaîtront la qualité de démocratie de leurs élus, l'heure où les élus choisiront de se prendre en charge ou bien de se tourner vers un autre palier de gouvernement qui prendra une décision en leur nom. Ce qui en résultera nous marquera sûrement.

On sait que la loi 46, sur la structure de la CUM, demande aux membres du Conseil d'élire un président du comité exécutif. On sait que, à leur dernière rencontre, les membres n'ont pu s'entendre pour une seule raison: personne n'a présenté de candidat. Le Parti civique s'est abstenu pour des raisons obscures dont tout le monde se doute; la banlieue n'a pas osé proposer un nom qui serait évidemment refusé par le Parti civique; et le Rassemblement des citoyens de Montréal savait qu'il n'avait aucune chance de se frayer un chemin entre les deux adversaires irréductibles.

C'est l'impasse, avec ses conséquences.

Si, ce soir, les membres de la CUM ne peuvent s'entendre entre eux, le ministre des Affaires municipales imposera son choix personnel à l'ensemble. On en est encore là: avoir besoin de Québec pour régler nos différends; plus, pour être capable de travailler ensemble au service des autres.

Il fallait peut-être s'attendre à l'échec de la première tentative. Le maire de Montréal était tellement furieux de l'adoption de la nouvelle loi, l'hiver dernier, qu'on pouvait prévoir qu'il veuille faire obstacle à son application, ne serait-ce que pour prouver l'inefficacité de la loi qu'il a combattue. De plus, sans faire le jeu des analyses hypothétiques, il est fort probable qu'un siège vacant, au Parti civique, pourrait faciliter l'entrée, au Conseil de ville, de Me Jean Doré; et il est fort possible que M. Drapeau préfère ne pas avoir à l'affronter pendant quatre ans.

Pour ces raisons, Montréal ne présente pas de candidat. Mais Montréal peut-elle s'obstiner à refuser un candidat de la banlieue?

M. Drapeau a déjà déclaré qu'il n'accepterait jamais l'élection d'un maire de banlieue à la présidence du comité exécutif. Mais comme, en politique, l'absolutisme doit toujours faire place à la négociation, il peut très bien tenter d'échanger ce privilège de nommer le président en retour d'autres avantages concrets dont lui-même et son parti pourraient bénéficier.

On parle, depuis quelques jours, d'une négociation qui se ferait pour reporter le prestige et l'autorité de Montréal au plan des commissions permanentes prévues par la loi. On doit trouver, au sein de ces commissions, des représentants de la banlieue et de Montréal. Il est évident que le président, ou la présidente, de ces commissions détiendra un poste clé, rempli d'influence, capable d'orienter les politiques concrètes. Il est évident, également, que le président de la commission des transports ou celui de la sécurité publique aura en main la responsabilité dernière de sa commission. Ce qui est fort important.

Cette tractation-là est possible; d'autres le sont probablement aussi. Il doit sûrement exister un ensemble de façons de partager l'autorité et les responsabilités, autant dans le temps que dans les fonctions elles-mêmes. Ce qu'il faut, et ce qui a manqué jusqu'à maintenant, c'est la volonté de le faire.

Cette volonté, on a coutume de la définir comme «politique». Le mot est juste parce qu'il représente un enjeu de cet ordre. Mais la politique peut se jouer à des niveaux fort divers; elle peut s'exercer avec des degrés divers de qualité. Dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, il serait extrêmement dommage, presque gênant pour tout le monde, que des susceptibilités ou des intérêts limités viennent influencer cette volonté politique.

On ne pourrait pas accepter que Québec vienne à notre secours pour une foule de raisons, partant de la fierté allant jusqu'à l'efficacité. Mais la principale raison se situe à un plan bien pragmatique: Montréal peut demeurer métropole sans avoir toutes les présidences.

Donc, d'abord, l'acceptation du partage, le développement du concept de «partnertship» pour remplacer l'habitude de la confrontation et même de l'adversité. Depuis que la CUM existe qu'on n'en parle qu'en termes de polarisation infrangible: Montréal d'un côté, la banlieue de l'autre. Il est franchement temps de dépasser cette mentalité d'égoïsme adolescent, de tenter une nouvelle expérience de complémentarité et de se soutenir les uns les autres.

Puis, il faut trouver l'homme.

S'il ne peut se trouver à Montréal, il doit bien exister quelque part en banlieue. Or, depuis quelques années, la CUM a un président qui a su imposer le respect à tous. M. Pierre DesMarais II est utile à Outremont, dont il est le maire; il le serait encore davantage à la tête de la CUM. On peut supposer qu'il connaît assez les intérêts et les problèmes de chacun pour savoir les concilier dans le tout. Il a fait preuve de rigueur et d'objectivité dans le passé; sa compétence est reconnue. Il n'y a pas que lui; mais il y a au moins lui...

Jean-Guy DUBUC

DOCUMENT

Pour éviter une crise sociale

Ancien président de la Centrale d'enseignement du Québec, Robert Gaulin a pris l'initiative d'adresser à LA PRESSE et au Soleil de Québec une longue analyse de la situation qui prévaut dans le secteur public après l'adoption de la loi 105 et des décrets. Parce que le gouvernement a mis fin par cette loi au régime des négociations, M. Gaulin estime que «l'affrontement est inévitable». Pour éviter la crise sociale, il propose un mécanisme de médiation dans la dernière partie de son texte que nous reproduisons.

ROBERT GAULIN

Si la négociation s'avère trop difficile, encore est-il possible de faire intervenir un tiers pour trouver une solution au conflit. Plusieurs formules peuvent être envisagées, à partir de formules d'enquêtes jusqu'à différentes formes de conciliation ou de médiation.

Il faut d'abord répondre à cette objection préalable et classique du gouvernement: «l'État ne peut se permettre de faire arbitrer ses priorités par un tiers», ou «On ne confie pas à un tiers la responsabilité de disposer de la moitié du budget de l'État». Il y a là une excuse classique qui ne répond pas tellement à la réalité.

Bien des actions de l'État sont soumises au jugement de tiers. Il existe des quantités de tribunaux administratifs, des comités d'experts, des commissions d'étude et d'enquête, des commissions parlementaires, etc. On peut prétendre que le gouvernement doit rester le seul maître de son budget et que les conditions de travail du secteur public ont un tel impact budgétaire que le gouvernement ne saurait laisser à la discrétion d'un tiers des décisions d'une telle importance, surtout quand les marges de manoeuvre sont minces. Cela est vrai en partie et cela serait plus vrai si on parlait d'arbitrage et de décision finale.

Il faut rappeler qu'une médiation ou un arbitrage se fait à la marge et ne porte que sur l'écart entre les positions patronales et syndicales.

D'autres intervenants extérieurs au gouvernement du Québec prennent des décisions dont l'impact budgétaire est plus grand; par exemple, les taux d'intérêt, les politiques monétaires et fiscales, les politiques économiques qui contribuent à augmenter le chômage et à ralentir passablement la croissance des revenus de l'État, les prix de l'énergie et les coûts de fonctionnement des services, pour n'en citer que quelques-uns.

Des formules de conciliation et de médiation existent ailleurs, dans d'autres provinces ou pays, et ne remettent pas en cause la légitimité des gouvernements.

Dans les circonstances, les positions des parties sont à ce point éloignées, qu'il me semble nécessaire de recourir à ce moyen. Différentes formules sont envisageables, en prenant en compte la complexité du dossier. Il faudrait écarter la conciliation par des fonctionnaires de l'Etat et la médiation d'une seule personne, si experte soit-elle. En effet, il faut considérer les aspects politiques, économiques, sociaux, professionnels de la question et avoir une connaissance appropriée des dossiers pour jouer un rôle utile et objectif. C'est beaucoup, d'autant plus que le temps presse.

Une forme possible d'intervention serait la mise sur pied d'une Commission spéciale de l'Assemblée nationale, formée un peu sur le modèle américain. Cette Commission ne serait constituée que des députés dans une proportion qui lui garantirait une certaine crédibilité. Il faudrait exclure les ministres, liés davantage à la position du Cabinet. Cette Commission pourrait entendre les parties, enquêter sur leurs positions, formuler certaines recommandations et déposer son rapport à l'Assemblée nationale et aux parties patronale et syndicale.

Cette formule de «médiation politique» a le mérite de situer le conflit au niveau où il est rendu maintenant, mais elle laisse peu de place à la partie syndicale, demeure peu crédible, compte tenu des alignements politiques derrière les lois 70 et 105, et n'a jamais été expérimentée. Elle exige des députés plus de sens politique que d'habitudes partisanes. Peu de députés ont développé ces pratiques et ils savent qu'en politique, on paye très cher la liberté de parole. C'est une solution inapplicable.

Une formule plus acceptable consisterait en la mise sur pied

suite à la page A 7

«Bye Bye», une claque

Le Bye Bye 82, une claque au visage du Canada français de la part de Radio-Canada.

Une autre preuve que les grands seigneurs vieillissants de la réalisation se fichent totalement du mandat de Radio-Canada. Les francophones hors Québec ne méritent même plus de comprendre ce qu'ils veulent dire.

Que voulait dire pour les francophones de Moncton ou de Winnipeg la parodie de l'annonce régionale du magasin montréalais Au Bon Marché? C'est quoi pour l'Albertain francophone ce SOS de Pied de Poule qui n'a tout de même pas encore gagné sa consécration hors Québec? Et cette Amie Suzanne «shootée» par une station privée du Québec? Douglas Léopold, dit Coco, ne peut tout de même pas se rendre plus loin que l'aire de rayonnement de la station montréalaise où il picore!

Petit, petit, petit, ce monde pédant, qui s'est agité pendant une heure, à grand coup de gueule dans le vide!

Quel désastre, quel manque d'imagination! Que d'argent et d'efforts gaspillés! On nous dit qu'on travaillait là-dessus depuis des mois. Quel mépris du téléspectateur! Il méritait plus avec son sept cents par jour.

Consolez-vous gens du pays du Canada, même des Québécois n'ont pas tout compris. Un Bye Bye d'alcôve, pollué par l'incompétence, la paresse et des relents de kétainerie en décomposition!

Pierre LOISELLE
Montréal

C'est, sans doute, au prix d'un travail constant et acharné que les scripteurs ont pu éliminer tout ce qui n'était pas épais et qui aurait pu être humoristique; que le décorateur a bridé son imagination pour oeuvrer dans le carton-pâte et la barbouille comme la télévision communautaire n'en fait plus; que les artistes ont forcé leurs talents — et certains avaient visiblement bien du mal! — pour faire vulgaire à souhait, dans des gags où le grotesque éliminait le burlesque et la grossièreté, la satire.

Même la musique et les choeurs ont dû faire pâlir d'envie le «swell» Hawaian Pineapple Club, dans son «happy hour»!

Un doute me saisit: les créateurs de l'émission ne sont-ils pas péquistes? La question se pose, si on remarque la discrétion furtive qui était de mise pour la chose fédérale, et l'insistance zélée quant à l'emploi de l'ineptie et de la bassesse pour ce qui est de la chose provinciale. Entre autres, le «running-gag Claude Charron» à travers toute l'émission. Certes l'allusion était de mise, mais une telle témérité pour frapper un homme à terre, à coups redoublés, est suspecte! Faut le faire!

De plus, cette émission est la plus parfaite démonstration de quelques lois peu connues du télévisuel.

«Le pire n'est jamais sûr». Ma consoeur Louise Cousineau qui avait écrit que cette émission serait meilleure que *Bonne année Roger*, «ce qui n'était pas difficile» (sic), avait oublié que même dans la bêtise et la vulgarité, les records sont faits pour être battus. (...)

François PIAZZA
Montréal

(...) J'aimerais dire aux auteurs des traditionnelles niaiseries de «Bye Bye» qu'ils n'ont pas le droit de se moquer du sacré. La photo du Pape (qui baise le sol) et la séquence sur le Frère André étaient de très mauvais goût. On ne peut appeler cela de l'humour. C'est de la stupidité. En temps de crise économique, Radio-Canada devrait faire un meilleur usage de son argent qui est notre argent.

Faciles et ridicules aussi les nombreuses farces sur les mésaventures du Claude Charron. C'est du harcèlement qui sent mauvais.

Laurent RANGER
Montréal

DOCUMENT

suite de la page A 6

par les trois centrales et le gouvernement, d'une Commission spéciale de médiation formée de neuf personnes, trois nommées par les centrales syndicales, trois par le gouvernement et trois désignées conjointement en fonction de leur compétence en économie, en relations de travail et de leur connaissance des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et de la fonction publique. Cela permettrait de tenir compte de l'existence des centrales et des différents réseaux publics. Cette commission pourrait être présidée par un juge et fonctionner comme un tribunal d'arbitrage, sans que le rapport ne soit cependant exécutoire.

Cette commission de médiation disposerait d'un mois pour étudier le dossier, entendre des représentants de chacun des groupes concernés, scruter les dimensions économiques, politiques et sociales puis disposer dans un délai d'une quinzaine de jours un rapport de médiation que les parties devraient soumettre à leurs mandants.

Pour que cette Commission puisse jouer un rôle utile, il y aurait des préalables. Le gouvernement devrait d'abord surseoir à la mise en oeuvre des décrets et convenir du gel des conditions de travail et de salaire sur la base des conventions collectives en vigueur cet automne. En échange de ce gel des conditions de travail, la partie syndicale serait appelée à geler l'utilisation de tout moyen de pression et renoncer à la grève à ce moment-ci.

Advenant l'échec de la médiation ou le rejet du rapport de médiation par l'une ou l'autre des parties, chacune pourra prendre les décisions qu'elle jugera appropriées, ce qui de toute manière ne pourrait nous ramener à une situation pire que celle que nous connaissons actuellement.

C'est une formule qui peut paraître de prime abord inacceptable aux deux parties. Au gouvernement qui serait amené à admettre qu'il a eu tort, que sa stratégie n'était pas valable et à qui le rapport de médiation pourrait demander de modifier ses propositions. Sur le plan politique, le prestige du gouvernement pourrait être affecté. Il le sera de toute manière.

Cette formule créerait également des problèmes à la partie syndicale. Jusqu'ici les syndicats ont fait preuve de beaucoup de patience et d'un grand sens du compromis. Ils ont fait des mouvements importants aux tables de négociation. En parlant de statu quo sur plusieurs sujets et de gel de salaires, ils se sont gardé à toute fin pratique peu de marge de négociation. Si la médiation partait de la situation de fin novembre, il y a risque qu'on demande aux syndiqués un effort additionnel. L'espoir que la médiation à ce moment-ci leur apporte une solution acceptable n'est peut-être pas très grand, d'autant plus qu'ils sont forts d'un mandat d'action très éloquent dont ils ne peuvent indéfiniment reporter l'exercice.

Si j'étais en responsabilité syndicale, j'hésiterais certainement longtemps avant de prendre l'initiative de recommander une telle formule, de peur qu'elle soit refusée par le gouvernement après moultes tergiversations, que cela crée un effet de diversion par rapport aux objectifs de fond et laisse croire à une certaine faiblesse de la volonté de lutte des syndiqués.

Si l'initiative ne peut venir du côté syndical, si le gouvernement est satisfait de la loi 105 et des décrets et pense redorer son image en jouant la ligne dure, il appartient peut-être davantage aux usagers, aux bénéficiaires, aux parents, aux groupes sociaux de prendre position et d'exercer des pressions pour en arriver à des solutions valables.

Quand on connait l'impact des conflits d'envergure, particulièrement dans les services publics, il m'apparait opportun de faire des efforts sérieux pour tenter d'éviter cette crise sociale, qui ne peut profiter à la société québécoise. Après chaque ronde de négociation dans le secteur public, outre la volonté exprimée d'en revoir les mécanismes, j'ai toujours été frappé par l'affirmation, entendue autant du côté patronal que syndical, qu'on aurait pu en arriver à des ententes sans faire autant de remous. Que l'on négocie sérieusement, que l'on assiste au besoin les négociateurs d'une bonne équipe de médiation et j'ai confiance que le problème se règlera à la satisfaction des parties, pour le mieux-être des services publics et, pour tout dire, de notre vie démocratique.

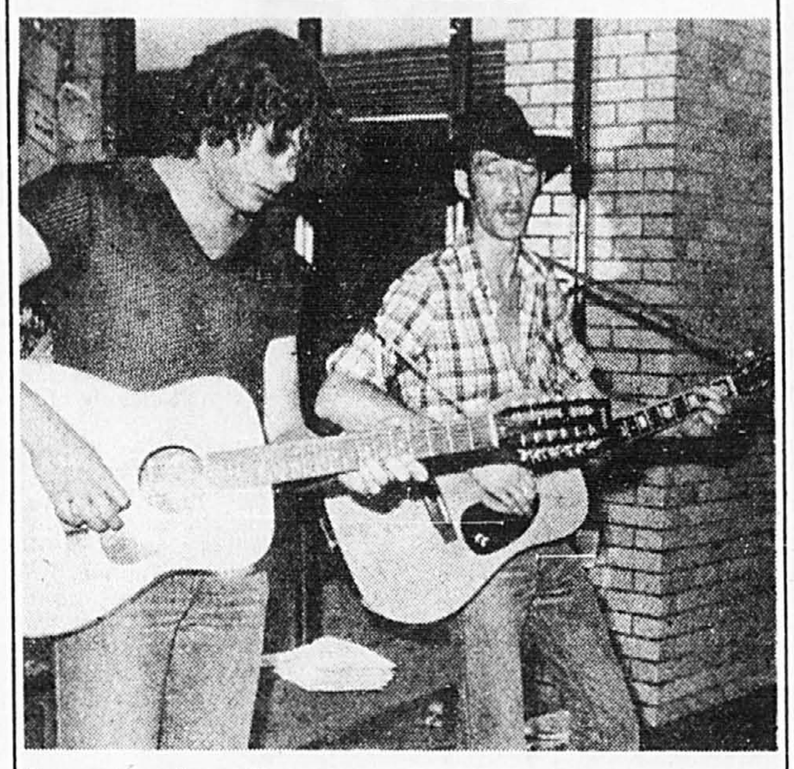
la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 ». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

EN VRAC



Pourquoi les chasser?

Les musiciens dans le métro

(...) Il y a peu de salles à Montréal pour les chanteurs inconnus. Par contre, il y a le métro et ses longs couloirs qui constitueraient un endroit de prédilection pour les musiciens si ce n'était de la police qui les chasse systématiquement ou les amène au poste.

La raison pour laquelle la direction du métro interdit les musiciens dans le métro est que ceux-ci dérangent les passants; s'il y a des musiciens qui dérangent ou sont agressifs avec les passants, ils constituent une infime minorité.

Nos ministres pleurent parce que le français se désagrège et parce que la culture anglo-saxonne nous écrase; qu'ils commencent par libéraliser la culture là où elle est la plus vivante, c'est-à-dire dans la rue et dans le métro. Avec la crise économique qui sévit, les artistes ont déjà la vie assez dure pour qu'on cesse de les rejeter comme s'ils étaient des parasites. Les artistes ont leurs mots à dire dans notre société: ils en expriment les angoisses et les désirs.

J'espère que nos dirigeants et chefs des forces de l'ordre agiront en conséquence afin que nous puissions nous exprimer librement dans cette ville souterraine qu'est le métro.

Étienne NELIS
Chanteur, auteur-compositeur

La loi 101 doit demeurer

M. Vincent Prince
Éditorialiste

Monsieur,

Dans un de vos éditoriaux, vous plaidiez pour une modification de la loi 101. Il faut y songer très sérieusement avant de faire un pas dans cette direction. (...)

C'est au niveau des écoles que se joue le sort du Québec français. Avant la loi 101 les immigrants s'intégraient au système scolaire anglophone pour ensuite tout naturellement aller du côté de la communauté anglaise. Or, quelle garantie avons-nous que la situation d'avant la loi 101 ne se répéterait pas? Aucune. Et les signes que nous avons ne sont pas très favorables. Des milliers d'enfants sont inscrits illégalement à l'école anglaise. Enlevez la loi 101 et se sont des milliers d'autres qui suivront, sans oublier que de très nombreux parents francophones voudraient, eux aussi, envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

La libéralisation de la loi 101 pourrait donc rompre de nouveau l'équilibre entre francophones et anglophones, car la mobilité des anglophones qui se fait depuis quelques années vers l'extérieur du Québec n'est peut-être pas un phénomène immuable. (...)

Dire que les anglophones se plieraient mieux à la loi si on les bousculaient moins, c'est oublier leur attitude face à l'incitative loi 22 et oublier que la minorité anglophone ne veut pas se plier à la loi; elle veut changer la loi. (...)

Jacques BINETTE
Montréal

La météo des francophones

Mlle J. Blouin
Météorologue
a/s Radio-Canada
Montréal

Mademoiselle,

Peut-on se permettre, tout simplement parce que l'on apparait que très occasionnellement à la télévision, de chambarder la langue française? La réponse, bien sûr, est NON.

Selon les dictionnaires Larousse, Robert, Collins, etc., une *averse* est un nom complet par lui-même qui ne s'applique qu'à la pluie, et non à la neige:

Larousse: Averses: N.f. Pluie subite et abondante. Robert: Averse: N.f. Pluie soudaine et abondante. Voir pluie. Robert: Pluie: N.f. Eau qui tombe en gouttes des nuages sur la terre. Voir «pleuvoir» (*donc, s'il pleut, il ne neige pas*). Collins: Averse: N.f. Pluie — Shower (of rain) (*Rain not snow*).

Il ne peut donc pas y avoir une averse de pluie (et encore moins une averse de neige) pas plus qu'on peut pleurer des pleurs ou rire des rires. Il y a une averse (un point, c'est tout) quand il pleut subitement et abondamment. Il ne pleut pas de la pluie et il ne neige pas de la neige, et encore moins, il ne pleut pas de la neige, donc il ne peut surtout pas jamais y avoir une averse de neige.

Toujours sur la météo: Comment pouvez-vous souvent arriver à une prédiction complètement différente de celle de CFCF-TV pour la même période de temps? Y aurait-il une météo pour les francophones et une autre pour les anglophones? Et si oui, pourquoi la pluie des anglophones nous tombe-t-elle toujours sur la tête alors que vous nous annoncez du soleil?

Robert SÉGUIN
Montréal

Une réplique à Claude Jasmin

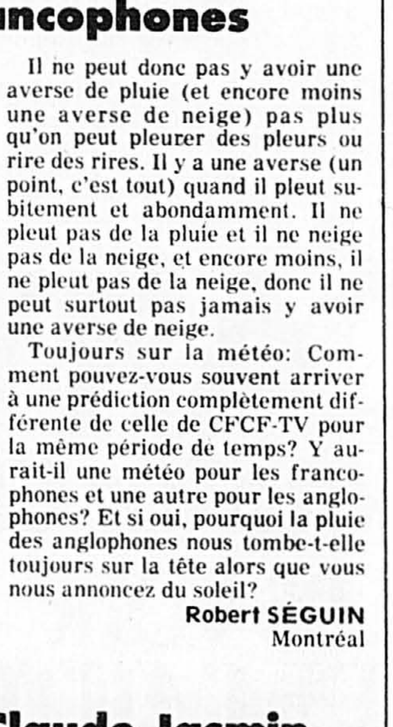
M. Claude Jasmin

Étant une ancienne participante du concours «Génies en herbe», je viens répondre à votre lettre du 29 décembre dernier où vous qualifiez cette émission «d'exhibition folichonne pour têtes mal faites» et protestez contre le supposé «bourrage de cervelle» qui s'y pratique.

Sachez, monsieur, que le but de ce jeu n'est pas de faire ingurgiter aux participants des quantités incommensurables de faits, dates et autres en vue d'épater la galerie ou de les rendre capables, telle une belle petite machine, de réciter les quelque 150 pays, du monde avec capitale date d'entrée à l'ONU à l'appui, mais bien de leur donner le goût d'apprendre, le goût de chercher et d'approfondir leurs connaissances. De toute façon, la méthode d'apprentissage utilisée n'est pas nécessairement une mémorisation systématique d'une série de faits (ce qui, j'en conviens, serait un genre de bourrage de crâne) mais bien une mémorisation sélective qui cherche avant tout à faire ressortir les liens entre les différents éléments. Cette deuxième méthode a le mérite, en plus d'être efficace, d'être très enrichissante.

En effet, elle mène, ainsi que le jeu, au développement de la curiosité intellectuelle, celle qui pousse à toujours vouloir comprendre, à toujours vérifier, à toujours s'intéresser, car la formation ne s'arrête pas avec la dernière partie jouée, elle sert de base pour toute la vie. Base qui ne demande qu'à être élargie.

Il ne faut pas non plus négliger l'aspect compétition de «Génies en herbe». Comme dans n'importe quelle épreuve, la lutte pour le championnat est très formatrice. Pour reprendre les termes de Louise Cousineau dans son article: «On y apprend à repousser ses limites et à encaisser les coups.» Et ça c'est important partout. (...)



Claude Jasmin

En terminant je voudrais souligner que les buts visés par les concepteurs et les organisateurs de cette série sont pleinement atteints et que leurs effets bénéfiques sont très appréciés. Au nom de tous les participants passés et futurs de «Génies en herbe», je voudrais remercier toute l'équipe de production et leur souhaiter de conserver cette émission très longtemps, malgré les dénigreurs.

Marie-Pierre LAVALLÉE
Étudiante
Boucherville

Le cinéma au Québec

Madame Lysiane Gagnon
a/s Tribune Libre
LA PRESSE

Madame Gagnon,

Dans l'une de vos chroniques, parue le 21 décembre 1982 et intitulée «Le film au Québec», vous discutez de la pertinence du projet de loi 109 présenté comme tous les autres projets de loi sur le cinéma québécois en toute fin de session parlementaire par le ministre Richard des Affaires culturelles.

Comme la plupart des observateurs et des journalistes politiques vous réduisez le projet de loi 109 à quelques principes sensationnalistes (ex. «réductions des films américains dans nos salles commerciales en version originale», «vision ultra nationaliste d'une industrie culturelle», etc.) en oubliant que ce projet de loi 109 découle logiquement d'une analyse serrée de la situation du cinéma québécois (autant l'état de sa poduction que sa distribution-exploitation) préparée par la commission Fournier. C'est un projet de loi qui vise à permettre à notre cinématographie de s'épanouir et qui devrait fournir aux cinéphiles québécois la chance d'avoir accès à plus de cinémas nationaux. Car vous ne devez pas ignorer que pour les cinéphiles québécois moyens (ceux qui vont dans une salle de cinéma 2 ou 3 fois par année), le monde du cinéma se réduit à quelques pays bien représentés dans nos salles et sur nos chaines de télévision: les Etats-Unis, la France, l'Italie, et parfois la Suède et l'Allemagne.

Mais je n'ai pas l'intention de vous décrire dans le menu détail la situation actuelle du cinéma vécu au Québec. Je vous conseille d'aller lire le rapport de la commission Fournier et ses nombreuses données statistiques. Là où votre commentaire sur le projet de loi 109 dépasse les bornes de la pertinence et m'a plutôt choqué c'est quand j'ai lu votre dernier paragraphe que je me permets de reproduire ici: «On fait valoir, dans l'entourage du ministre, l'urgence de favoriser la diffusion des films en français, et le plus tôt possible, dans les régions éloignées... (et tant pis, faut-il croire, si la parution d'autres films en anglais à Montréal est retardée ou compromise). Mais enfin, quand comprendra-t-on qu'on ne peut pas à la fois vivre en ville et à la campagne, et qu'il y a des avantages à vivre à Montréal (la concentration des cinémas, par exemple) mais des désavantages (la pollution par exemple), et qu'il est aberrant de songer à mettre toute la province à la même heure que sa métropole sans pénaliser celle-ci?».

Il faut vraiment être très peu au courant de la non-diffusion du cinéma de qualité en région et du sous-développement chronique de l'exploitation des films américains (en version française évidemment car les films en version américaine ne se rendent pas en région) et des autres cinématographies pour écrire de telles remarques.

La diffusion culturelle en région (pas seulement des films, mais aussi du théâtre, de la musique, à la limite des journaux qu'on reçoit souvent à la fin de l'avant-midi trois heures après «le Journal de Québec» et le «Quotidien» local qui vise aussi bas que les tabloïds de Péladeau) est loin d'être comparable à celle de Montréal et même de Québec.

En région, les cinéphiles ne peuvent fréquenter les dizaines de festivals de films étrangers (et même pas «le rendez-vous d'automne du cinéma québécois» à la Cinémathèque québécoise centre nerveux de la diffusion du cinéma de qualité à Montréal, située à 350 milles d'où j'habite, Jonquière au Saguenay) qui se tiennent à Montréal, chaque année. Les longs métrages qui sortent en primeur dans les régions du Québec ne sont pas du tout ceux qui sortent à Montréal. La diffusion du cinéma dans les salles commerciales régionales axe le plus souvent sa programmataion sur le cinéma érotique («Caligula» et «Scandale», production québécoise politico-porno débile) arrivent vite en région, en version française) et sur le gros cinéma américain une fois exploité en France (avec les habituels six mois de retard sur la version anglaise déjà sortie à Montréal).

Madame, je vous confierai honnêtement que le projet de loi 109 ne devrait pas beaucoup pénaliser les amateurs de cinéma de Montréal. Il ne reste pratiquement plus de salles de cinéma en région alors qu'on continue d'en construire à Montréal et même à Québec. La situation de la diffusion des films étrangers et québécois en région (quand il sort 10 longs métrages québécois dans les salles montréalaise, par année, en région, il en sort un ou deux, au maximum) est tellement minée qu'il faudrait plus qu'un petit projet de loi pour modifier les règles de ce jeu entièrement contrôlé par les distributeurs américains qui imposent encore, en 1982, la sortie commerciale d'un film comme «E.T.» en version française, six mois après sa version américaine, dans 35 salles du Québec, surtout régionales, avec obligation de présenter le film deux fois par soir, à $5.00 le billet, et 90% des recettes doivent retourner à la compagnie de distribution Universal pour produire des petits cousins de «E.T.». (...)

Pierre DEMERS
prof, de cinéma au cegep de Jonquière

Madame Lysiane Gagnon
a/s LA PRESSE

Chère Madame Gagnon,

Dans votre chronique du mardi 21 décembre 1982, vous vous posiez plusieurs questions sur le film au Québec et affirmiez certains faits qui demandent à être nuancés.

La question qui semble vous préoccuper au plus haut point, car vous y revenez à plusieurs reprises dans votre article, a pour sujet la circulation des films en langue autre que le français. Je me permets de vous rassurer immédiatement. La quasi-totalité des films suédois, italiens, japonais, allemands, etc. sont distribués au Québec par des compagnies à 80% propriété québécoise. Ces compagnies sont d'ailleurs regroupées au sein de l'Association québécoise des distributeurs de films. Donc, pour cette catégorie de films, aucun changement à prévoir. Pour les films américains maintenant, que se passe-t-il?

Pour répondre à cette question, qui semble être la principale hantise de notre intelligentsia, je devrai faire un bref exposé des mécanismes de l'industrie du cinéma.

Le film est un produit qui se vend habituellement avant même sa fabrication. Normalement, le contrat qui lie un producteur et un distributeur prévoit qu'une partie importante des droits de distribution sera versée à la livraison des copies de film. Inutile de dire que dès qu'un film est terminé, des copies sont expédiées dans le monde entier. Entre le moment où un film est terminé et sa sortie en salle, il y a un délai de quelques mois. Ceci signifie que les versions française, espagnole, italienne, allemande et même transylvaine ou sud-carpathique, sont prêtes avant même la sortie du film en première exclusivité aux États-Unis. Même phénomène lorsque c'est une filiale de la compagnie américaine qui distribue le film à travers le monde. Celle-ci a tout intérêt à ce que la version soit prête le plus rapidement possible afin de rejoindre les masses qui ne comprennent pas l'anglais et qui sont rébarbatives au sous-titrage.

Donc, dans la très grande majorité des cas, il n'y aura pas de délai entre la sortie américaine et celle de Montréal car les versions françaises seront disponibles à temps. D'ailleurs le rapport Fournier cite quelques cas de films, et non les moindres, dont les versions françaises étaient prêtes avant la sortie anglaise à Montréal (Apocalypse Now, Superman II, Reds, Raiders of the Lost Ark, Arthur, Victor Victoria, etc.)

Dans les autres cas, le distributeur aura le choix entre sortir son film en anglais seulement, avec un visa temporaire de 60 jours, d'attendre qu'un doublage soit fait en France où d'entreprendre le doublage au Canada. Ce qui, en tant que citoyen et en tant que distributeur de film, me paraît tout à fait généreux, juste et normal. Grâce à ce visa de 60 jours, les diverses communautés ethniques de Montréal ne seront pas lésées et pourront voir les films dans leur version originale, grecque, chinoise, etc., sans aucune tracasserie administrative.

Dans la pratique, il n'y aura pas de délais dans la sortie de la très grande majorité des films américains à Montréal. Dans certains cas, qui seront vraiment des exceptions, il pourra y avoir un décalage de quelques semaines, voir de quelques mois. Est-ce que le fait qu'un film prenne l'affiche à Montréal quelques semaines après New-York constitue une entrave à nos libertés? Est-ce que la situation actuelle qui prive la majorité francophone de Montréal de voir les films américains en version française en même temps que la version anglaise n'est pas un plus grave déni de liberté? Est-ce qu'être francophone fait de vous un citoyen de seconde classe, qui doit se contenter de voir les versions françaises six mois plus tard alors que ces mêmes versions sont généralement prêtes en même temps que la sortie anglaise?

J'aimerais connaitre vore réponse, madame Gagnon.

Enfin, précisons que le projet de loi sur le cinéma n'arrive pas du haut du ciel, ni de Dieu-le-père-qui-est-à-Québec. C'est plutôt l'aboutissement du magnifique travail de recherche et de consultation de la Commision Fournier. Ce projet de loi, tant attendu, est une véritable bénédiction pour le cinéma québécois et le cinéma au Québec, en général. Enfin nous aurons les outils et les moyens d'établir une véritable industrie cinématographique chez nous et de faire rayonner notre génie dans le monde entier. J'aimerais, madame Gagnon, que vous preniez quelques heures pour lire le rapport Fournier et le texte du projet de loi afin de bien en évaluer toute la portée. Vous constaterez alors que l'article 79, qui traite de la circulation des films en langue autre que le français, s'insère dans une politique globale de reprise en main du cinéma chez nous.

Gilles BÉRIAULT
Distribution Prima Film
Montréal

Je comprends bien que ce projet de loi fasse l'affaire des distributeurs québécois. Les questions que je soulevais dans mon article concernaient les intérêts du public en général... qui ne coïncident peut-être pas toujours avec ceux des distributeurs!

L. GAGNON

LES QUÉBÉCOIS AU CONGRÈS DE WINNIPEG

Clark et ses adversaires s'arrachent les délégués

OTTAWA — La poignée de mains que se sont échangés MM. Joe Clark et Brian Mulroney avant Noël n'a rien changé à la lutte que partisans et adversaires du chef conservateur se font au Québec à l'approche du congrès de février qui décidera du sort de M. Joe Clark.

LA PRESSE a appris de source sure que les deux clans en présence ont déjà pris les mesures nécessaires pour financer les dépenses de leurs délégués respectifs à l'occasion de ce congrès.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Du coté des partisans de M. Joe Clark, c'est le comité de l'unité, présidé par le député Roch Lasalle, qui s'occupe du financement des délégués. Une campagne de financement est en marche depuis quelques mois, sous la responsabilité d'un ingénieur bien connu de Longueuil, M. René Delarue, qui est un membre actif de la Société pour le progrès de la Rive sud. Un membre du comité a révélé à LA PRESSE que l'opération de Winnipeg au Québec implique une somme « dans les six chiffres », c'est à dire supérieure à $100,000. « La délégation pro-Clark sera au minimum de 360 personnes, et il en coûte $800 à un délégué sénior et $400 à un jeune pour aller à Winnipeg. On parle donc de beaucoup d'argent » a-t-il expliqué. Le même interlocuteur a ajouté que la distribution de l'argent sera effectuée par le biais des « capitaines ou des parrains » de comtés nommés par le comité de l'unité, pour préparer le congrès. Ces personnes responsables sont supervisées par des « chefs de zones » avec qui ils discutent des cas individuels de délégués qui ont besoin d'une aide financière pour aller à Winnipeg.

Les adversaires de M. Clark sont tout aussi actifs. LA PRESSE a appris que l'un des lieutenants de M. Brian Mulroney, M. Jean-Yves Lortie, a versé récemment une somme de $35,000 au comité organisateur du congrès, pour défrayer les coûts de transport de 200 délégués qui iront à Winnipeg pour demander la tête de M. Joe Clark. Personne n'est en mesure de dire d'ou vient cet argent, et il a été impossible de rejoindre M. Lortie hier. Toutefois, même les partisans de M. Clark doutent que Brian Mulroney soit à la base de cette opération. Ils laissent entendre que Peter Pocklington, le millionnaire de l'Alberta qui veut remplacer Joe Clark, aurait contribué au financement des adversaires du chef conservateur au Québec.

Quoi qu'il en soit, M. Lortie n'était pas seul dans sa démarche. Il était appuyé de plusieurs conservateurs connus au Québec, dont MM. Gérald Lamoureux, président de l'association dans Montréal-centre, Claude Dumont, président de l'association de Montréal-est, Maurice Tétreault, président de l'association de Chambly, et de Paul Arsenault, un ancien condidat conservateur de la région de Gaspé. Toutes ces personnes ont milité en faveur de M. Mulroney dans le passé.

LA PRESSE a par ailleurs appris que les partisans et adversaires de M. Joe Clark au Québec ont pris soin de loger leurs délégués dans des hotels différents à Winnipeg, pour conserver un meilleur contrôle à l'approche du vote sur le leadership.

Selon les informations recueillies hier, le financement des dépenses des délégués se fait aussi dans les autres provinces, mais pas sur une aussi grande échelle. Les associations de comté sont bien vivantes à l'extérieur du Québec, et il est plus facile d'y trouver des membres qui ont les moyens de se rendre à Winnipeg, a expliqué un membre de l'équipe Clark.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas de tensions entre les partisans et les adversaires du chef conservateur à l'extérieur du Québec. C'est dans la région de Toronto que la situation semble la plus difficile pour M. Clark, qui n'a jamais eu beaucoup d'appuis au sein de ses députés en provenance de la Ville-Reine. Pour empirer la situation, le comité chargé de scruter la sélection des délégués a rejeté la candidature de M. Peter Worthington, l'ancien éditeur du Toronto Sun, qui a brigué les suffrages comme indépendant dans Broadview-Greenwood à l'automne après avoir tenté en vain d'obtenir l'investiture pour le Parti conservateur. Quatre autres collègues de M. Worthington qui militent chez les conservateurs depuis longtemps se sont également vu refuser le statut de délégués à Winnipeg, malgré l'avis contraire du président du parti, M. Peter Blaikie, qui suggérait que l'on passe l'éponge sur les querelles passées, au lieu d'agraver la situation. Cinq membres du comité exécutif du parti ont toutefois réclamé une révision du dossier Worthington, ce qui sera fait samedi. L'affaire a provoqué une chicane peu ordinaire qui n'est pas de nature à aider la cause de M. Clark à Toronto.

Iona Campagnolo se sent plus libre de réformer le PLC à l'extérieur du Sénat

Contrairement au désir qu'elle avait déjà exprimé au moment de son élection à la présidence du Parti libéral du Canada et maintenant persuadée qu'elle sera ainsi plus libre de mousser les réformes qu'elle préconise au sein du Parti libéral du Canada, Mme Iona Campagnolo, ne veut plus d'un siège au Sénat pour subvenir à ses besoins.

PIERRE VENNAT

Présidant à Montréal, jusqu'à dimanche, la première réunion du comité exécutif de son parti depuis son élection, lors du congrès de novembre dernier, Mme Campagnolo a déclaré qu'après mûre réflexion, elle croit qu'elle se sentira plus libre face au gouvernement si elle n'y est pas rattachée en tant que sénateur, d'autant plus que les idées qu'elle veut défendre ne seront pas toujours nécessairement celles de M. Trudeau ou de son entourage.

Mme Campagnolo ne se cache pas pour dire que le parti libéral a besoin de réformes. Le comité exécutif, dit-elle, doit justement étudier un projet de réforme qu'elle a préparé et qui prévoit notamment la nomination d'un comité de 16 membres qui se pencherait sur ces réformes nécessaires, croit-elle, au maintien du parti au pouvoir.

Dans une brève présentation lors d'une conférence de presse, Mme Campagnolo a déclaré qu'il est important à l'heure actuelle que le parti révise ses positions, revoit certains aspects de ses politiques, afin d'être davantage en mesure de répondre aux aspirations et besoins des électeurs canadiens.

Mais elle est demeurée vague, parlant de réforme «constructive», de modernisation, afin d'être davantage à l'écoute des préoccupations et des aspirations des libéraux présents et futurs.

En réponse aux questions de LA PRESSE, toutefois, elle devait dire que sans faire de personnalités, elle souscrit aux objectifs de la résolution des jeunes libéraux au congrès d'Ottawa, lesquels blâmaient l'entourage de M. Trudeau et particulièrement MM. Jim Coutts et Keith Davey d'être trop loin des préoccupations des Canadiens. Et elle a laissé courir le bruit que son projet de réforme, si accepté, aurait pour effet de réduire, à la longue, l'influence de ceux qu'on appelle le groupe de Toronto sur le parti.

Ancien ministre, venant de Vancouver, Mme Campagnolo aimerait bien que les libéraux se rendent compte que l'action se passe maintenant dans l'Ouest et voient à se renforcir à l'ouest de Winnipeg. Et sans aller jusqu'à dire que le chef devrait partir, elle veut se préoccuper du parti «après Trudeau».

En attendant, elle devra vendre son projet de réformes à l'exécutif, ce qui ne se fera pas, semble-t-il, sans difficultés et voir à ce que le parti lui verse un salaire décent pour ses occupations de présidente, un poste auquel elle dit consacrer 18 heures par jour, sept jours par semaine.

Mais pas question de siège au Sénat, même si M. Trudeau vient d'y nommer son ami Michael Pittfield et que tant l'organisateur en chef des libéraux, Keith Davey, et celui des conservateurs, Lowell Murray, en font partie.

Selon elle, il est bon pour le parti que sa présidente puisse se sentir indépendante du gouvernement.

Révision à la hausse des dépenses militaires

OTTAWA (PC) — Le ministre Gilles Lamontagne s'est dit convaincu, hier, que le gouvernement va réviser à la hausse l'objectif de trois p. cent qu'il s'est fixé pour l'augmentation annuelle des dépenses de la défense.

Il faut reconnaître, a noté M. Lamontagne dans un message à la Conférence des associations de la défense, que nous traversons actuellement une période économique excessivement difficile.

Mais il n'en reste pas moins, s'est-il empressé d'ajouter, que le Canada doit respecter tous ses engagements à l'égard de l'OTAN, s'il tient au maintien de la paix dans le monde.

Aux journalistes, par la suite, le ministre de la Défense a expliqué que, à ce sujet, il ne voyait pas comment le Canada pourrait retirer l'assurance qu'il a déjà donnée aux Etats-Unis de tester des missiles Cruise en Alberta.



Une véritable guerre de tranchées

A quelques jours du congrès du Parti conservateur qui aura lieu à Winnipeg du 26 au 30 janvier, les partisans de Joe Clark et ceux qui sont en faveur d'un congrès de revision se livrent une véritable guerre de tranchées.

Au Québec, depuis la décision de **Brian Mulroney** de se rallier au leader actuel, ses partisans, après un moment de stupeur en apprenant cette soumission inattendue, se sont resaisis. Le flambeau des révisionnistes a été pris en main par le vice-président de l'exécutif national, le coloré **Jean-Yves Lortie**.

On évite maintenant soigneusement d'associer le nom de Brian Mulroney à cette opération. Ce dernier a d'ailleurs demandé à ses partisans de faire le moins de bruit possible. Ces derniers se disent cependant assuré qu'il sera candidat à la succession de Joe Clark si les militants votent en faveur d'un congrès au leadership. Ainsi on a réussi à convaincre plusieurs délégués qui ont été nommés lors des réunions des associations de comté de se rendre quand même à Winnipeg pour participer au vote sur le leadership qui aura lieu le vendredi. Car certains, désabusés par la décision de Mulroney, avaient tout simplement pris la décision de rester à la maison, ce congrès n'ayant plus aucun intérêt à leurs yeux.

Les organisateurs du Québec, dont l'ex-président de l'exécutif provincial, **Marcel Danis,** estiment maintenant que le Québec aura une participation record à ce congrès avec plus de 500 délégués. Même si l'on décidera essentiellement du sort de l'ex-premier ministre lors de ce congrès, ce regain d'intérêt des québécois à l'endroit du PC peut aussi s'expliquer par le fait que cette formation politique a une excellent cote de popularité actuellement dans l'opinion publique, selon les derniers sondages Gallup.

Postes à l'exécutif national

L'avocat montréalais **Peter Blaikie** termine son terme de deux ans à la présidence nationale. Il a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Ce poste, avec les derniers changements à la constitution, sera dorénavant rémunéré. Le nouveau président aura droit à un salaire équivalant à celui d'un député, soit aux environs de $60,000 par année en plus d'avoir les avantages d'un compte de dépenses.

Jusqu'à maintenant cinq personnes se disputent la succession de Peter Blaikie. Il n'y aucun québécois sur les rangs, l'ex-ministre de l'Union nationale et candidat du PC, **Marcel Masse** ayant décidé de ne pas poser sa candidature.

Les candidats en liste sont le député **Peter Elzingha,** de l'Alberta, **Elizabeth Willcock,** du Manitoba et présidente du caucus des femmes, **Joël Alfred, Sarah Bond** et **Peter Vuicic**, trésorier du parti. Ces trois personnes sont de l'Ontario.

A la vice-présidence nationale, section Québec, l'avocat québécois, **Jacques Blanchard**, ne demande pas lui non plus de renouvellement de mandat. Un ex-permanent du parti, **Jean Rioux**, un partisan de Clark, même si ce dernier l'a déjà congédié et qui pratique maintenant le droit dans la Vieille capitale, a annoncé qu'il serait candidat. Il devra affronter un homme d'affaires du nord de la province, **Jacques Blouin**, président de l'association du comté de Manicouagan. Il est un farouche partisan de la candidature à la direction de Brian Mulroney. Ce poste est très important puisque l'élu siégera automatiquement au « steering commitee », une instance décisionnelle du parti.

Jean-Yves Lortie, qui a livré de très dures batailles contre Joe Clark a décidé aussi de ne pas se représenter au poste de vice-président Québec, poste qui lui permettait d'assister aux réunions élargies de l'exécutif national. Seuls les délégués du Québec ont droit de vote à ce poste. Jusqu'à maintenant, une seule candidature est connue. Celle de **Henriette Guérin,** présidente de l'association du comté d'Outremont.

Marc Doyon, un militant très actif au Québec, pose par ailleurs sa candidature à la présidence des jeunes conservateurs. Il affrontera le jeune albertain, **Randy Dawson**. D'autres candidatures sont possibles à ces différents postes car les mises en candidature sont possibles jusqu'au samedi 29 janvier, à midi.

• • •

Colloque économique

En plus de se pencher sur le climat social existant au Québec actuellement suite aux décisions du gouvernement de couper les salaires de ses employés, l'exécutif national du Parti québécois qui se réunira le 21 janvier se penchera également sur l'organisation du colloque devant porter sur la situation économique convoqué par le premier ministre René Lévesque et qui aura lieu à la fin de février à Montréal.

Deux autres réunions de ce genre doivent avoir lieu au cours de l'année, soit l'un à la fin du mois de juin et l'autre à l'automne.

Les membres de l'Exécutif aborderont aussi la question de la prochaine campagne de financement qui devrait débuter normalement en mai. L'objectif de la dernière campagne qui était de $2.5 millions avait légèrement été dépassé.

Mais c'est lors du Conseil national qui doit avoir lieu en avril que l'objectif de cette année devrait alors être fixé.

• • •

Une médaille

Pour commémorer la première visite officielle du président de la République de Corée au Canada à la fin de l'année dernière, le gouvernement de ce pays vient de faire frapper un magnifique médaillon à l'effigie du président de ce pays, **Chun Doo Hwan.**

Le Canada a déjà vendu un réacteur nucléaire Candu à ce pays et il espère en vendre deux autres dans les mois qui viennent.

Trudeau rencontre la famille dirigeante de Brunei

BANDAR SERI BEGAWAM, Brunei (PC) — Le premier ministre Trudeau est entré hier dans une société autocratique au cours d'une escale de 21 heures.

ROGER SMITH

Il a rencontré des sultans qui dirigent ce protectorat britannique sur la côte nord de Borneo, visité une mosquée et devait faire une tournée en bateau dans une partie de la capitale avant de prendre l'avion tôt aujourd'hui pour les Philippines.

Selon les autorités canadiennes, M. Trudeau est venu ici pour donner des avis et faire connaître le Canada dans l'espoir de récolter quelques retombées des $2.4 milliards de revenus pétroliers qui affluent chaque année dans le sultanat islamique, qui accédera à l'indépendance le 1er janvier 1984.

Brunei est si mal connu des Canadiens que les autorités canadiennes, qui pensaient que les échanges étaient nuls, ont été surprises d'apprendre que Brunei avait acheté pour $5 millions de matériaux de construction l'an dernier. Ces biens auraient été expédiés, semble-t-il, via Singapour et perdus de vue par les statisticiens.

M. Trudeau, venu de l'aéroport en Rolls-Royce, s'est entretenu durant une heure avec le sultan Hassanal Bolkiah, le père de celui-ci et deux frères dans un palace qui sera bientôt remplacé par un immeuble impressionnant de $750 millions, que Bechtel est en train de construire.

M. Trudeau a mis brièvement ses hôtes au courant des travaux du Commonwealth, a fait un compte rendu de ses visites aux Etats membres de l'Association des pays du Sud-Est asiatique et fait de la promotion pour l'expérience canadienne dans les secteurs du transport, de l'énergie, des télécommunications, de la pêche, et de la forêt.

Brunei a l'intention de s'associer avec le Commonwealth et les pays du Sud-Est asiatique et d'entrer aux Nations unies après avoir acquis l'indépendance.

Les dirigeants de Brunei se sont enquis de la possibilité qu'un plus grand nombre de médecins puissent venir ici et ont demandé au Canada d'accepter plus d'étudiants de Brunei dans nos universités et de former quelques employés de la fonction publique.

Peu de choses changeront une fois que Brunei aura acquis son indépendance. Le sultan devrait conserver le pouvoir absolu et confier les postes les plus importants à ses frères.

Ils vivent du pétrole et du gaz, exploités en association avec Royal Dutch Shell qui les a aidés à récolter $11 milliards en réserves.

GARY CARTER
et les nouvelles étoiles Chrysler.

VENEZ LES VOIR
AU SALON DE L'AUTO.

Gary Carter sera
au kiosque Chrysler
pour vous rencontrer

vendredi 14 janvier
de 19 hres à 22 hres
et samedi 15 janvier
de 11 hres à 13 hres.

CHRYSLER
NEW YORKER 1983
TOWN & COUNTRY
DÉCAPOTABLE 1983
AVANT-PREMIÈRE
la Chrysler
LASER TURBO.
La traction avant sport
des prochaines années.
GARY CARTER

Aujourd'hui,
ça prend une Chrysler.

Plymouth Dodge
Camions Dodge Camions Dodge
CHRYSLER CHRYSLER

LES NÉGOCIATIONS DÉBLOQUENT

Le Liban et Israël s'entendent finalement sur un ordre du jour

d'après AFP,Reuter

■ Après trois semaines d'atermoiements, le Liban et Israël sont finalement parvenus à un accord sur un ordre du jour des négociations entre les deux pays, à la satisfaction déclarée des deux parties. Cependant, l'émissaire américain Philip Habib entamait en Israël une mission destinée à obtenir le retrait des forces étrangères du Liban.

M. Habib s'entretenait à Jérusalem avec le premier ministre Menahem Begin lorsque l'annonce de l'accord leur est parvenue. Cet accord a été conclu à la sixième séance d'entretiens, à Kiryat Chmona.

L'ordre du jour adopté par les trois délégations comporte quatre points: 1-fin de l'état de guerre; 2- arrangements de sécurité; 3- définition d'un cadre pour les relations mutuelles comprenant des questions comme les liaisons entre les deux pays, la fin de la propagnde hostile, la libre circulation des hommes et la liberté des échangess commerciaux; 4- le programme de retraits complets, conditions pour le retrait israélien dans le contexte de l'évacuation de toutes les forces étrangères du Liban.

Chaque délégation purra soumettre de nouveaux points qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour. Les trois délégations ont immédiatement commencé à discuter du premier point de l'ordre du jour, la fin de l'état de guerre entre le Liban et Israël. Elles ont aussi traité de la méthode de poursuite des négociations, dont la septième manche aura lieu lundi prochain à Khalde, au Liban.

A Washington, on se dit satisfait par l'accord sur l'ordre du jour; mais on reconnait qu'il s'agit seulement d'un premier pas dans un marchandage qui s'annonce particulièrement laborieux. Il est impératif que les discussions avancent maintenant rapidement vers un accord sur le retrait de toutes les forces étrangères du Liban, ont déclaré les porte-parole de la Maison-Blanche et du département d'Etat.

Du côté libanais, on manifestait une grande satisfaction. En effet, faisant-on remarquer, le Liban a finalement obtenu que le terme «normalisation» des relations libano-israéliennes ne soit pas utilisé et, d'autre part, les parties ne sont pas engagées à l'avance par le résultat des négociations. En outre, aucun point n'a priorité sur les autres.

Le Liban va proposer lundi de discuter le problème du retrait israélien. Il demandera en outre la constitution de commissions spécialisées, civiles et militaires, pour examiner les quatre points de l'ordre du jour.

Dans les milieux officiels israéliens, on se montrait également satisfait. Le porte-parole de la délégation israélienne a souligné que le début de la discussion sur la fin de l'état de guerre a constitué un «changement historique dans le statut juridique des relations entre les deux pays».

Le général Ariel Sharon, ministre de la Défense, a affirmé que cet accord constituait «une première étape vers un accord de sécurité, de normalisation, et finalement vers la paix, dans un avenir plus proche qu'on ne le pensait auparavant». Il a également salué la contribution américaine au rapprochement des positions israéliennes et libanaises.

Quant à la rencontre entre MM. Habib et Begin, un porte-parole israélien a dit que la discussion, qui a duré 90 minutes, avait été amicale et constructive, en dépit des rumeurs voulant qu'elle puisse être tendue. On dit que M. Habib a remis à M.Begin un message du président Reagan d'un ton amical et ne marquant aucun mécontentement américain de l'attitude israélienne dans le cadre des discussions.

A Tripoli, entretemps, les forces intérieures de sécurité libanaises poursuivaient leur déploiement dans cette ville du nord du Liban encore sous le choc des affrontements qui pendant un mois ont opposé les factions pro et anti-syriennes, faisant 250 morts et un millier de blessés. Mais en déit de ces mesures de sécurité, les civils continuent de fuir la ville.



Le négociateur israélien David Kimche propose un toast à ses collègues libanais et américain, à Kiryat Chmona, après l'annonce d'un accord sur un ordre du jour. téléphoto PA

Pologne: l'expulsion de Ruth Gruber est un «avertissement»

■ VARSOVIE (Reuter, AFP) — Les autorités polonaises ont indiqué hier que la décision d'expulser la correspondante de l'agence UPI, Mme Ruth Gruber, constituait un «avertissement» pour les journalistes occidentaux en Pologne.

M. Jerzy Urban, porte-parole du gouvernement, a déclaré à la presse que la collecte de renseignements relevant des services secrets n'entrait pas dans l'attribution des journalistes, que ces renseignements soient destinés à la publication ou à l'usage de l'opposition clandestine.

«Nous souhaitons mettre fin à la pratique des journalistes devenant les représentants de cercles criminels... Nous avons l'intention d'utiliser tous les moyens administratifs disponibles pour supprimer ce phénomène nuisible aux intérêts de l'Etat polonais», a-t-il dit.

Mme Gruber a reçu l'ordre de quitter la Pologne d'ici samedi à minuit. Les autorités polonaises soutiennent qu'un colis qui lui a été expédié de Gdansk contenait des photographies d'installations militaires. Un communiqué du ministère de l'Intérieur précisait que bien que Mme Gruber n'ait pas eu d'intentions criminelles, le fait de recueillir des documents «ayant un caractère d'espionnage» était incompatible avec son statut de correspondant de presse. En conséquence, son accréditation lui a été retirée et elle sera expulsée.

M. Urban a déclaré que le fait d'expulser Mme Gruber plutôt que de la retenir comme témoin devait être interprété comme un «acte de bonne volonté» des autorités polonaises. «Nous ne voulons pas aggraver les relations entre la Pologne et les États-Unis qui ne sont déjà pas très bonnes», a-t-il expliqué. Il a ajouté que l'expulsion ne faisait pas partie d'une campagne dirigée contre la presse occidentale, mais de «faire rentrer les activités journalistiques dans leurs limites normales, qui excluent les questions militaires et les contacts constants avec la clandestinité».

À Washington, le département d'État a annoncé qu'il étudiait un certain nombre de mesures qu'il pourrait prendre à la suite de la décision de Varsovie d'expulser Mme Gruber. Cette action, selon lui, «semble s'inscrire dans un plan général de harcèlement des ambassades occidentales, des correspondants occidentaux et de leurs employés locaux à Varsovie».

Par ailleurs, Lech Walesa a annoncé hier sa décision de retourner travailler aux chantiers navals Lénine de Gdansk à compter d'aujourd'hui. Dans un communiqué, le fondateur de Solidarité déclare: «Je retourne là d'où je suis venu. Je reviens au berceau de Solidarité avec la conviction que ma place est parmi les gens qui m'ont donné leur mandat de confiance».

«Je continue à vouloir lutter par des moyens pacifiques pour la réalisation de la volonté universelle des travailleurs telle qu'elle s'est exprimée dans les accords de Gdansk, Szczecin et Jastrzebie. Je suis persuadé que tôt ou tard, nous atteindrons notre but.»

Théoriquement, le retour de Walesa à son ancien emploi d'électricien ne devrait pas poser de problème. Il est toujours à l'emploi des chantiers Lénine et ne se trouve qu'en congé.

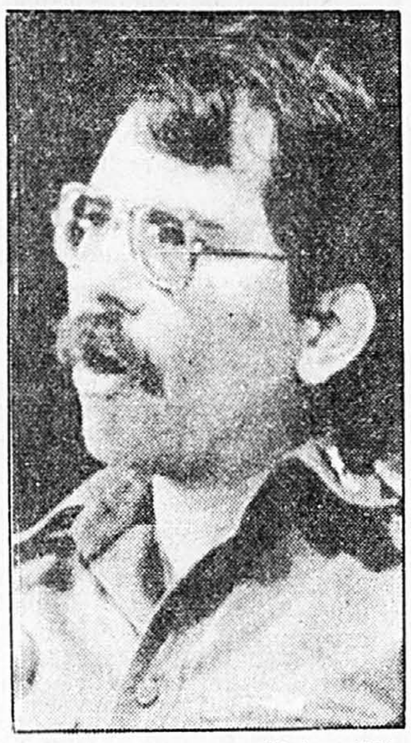
Sévère condamnation des USA à la réunion des non-alignés

■ MANAGUA (d'après AFP) — Les ministres des pays non-alignés réunis à Managua devraient finalement adopter, aujourd'hui, malgré la forte opposition d'un groupe des pays qualifiés de «modérés», les grandes lignes du projet extrêmement sévère pour les États-Unis rédigé par le Nicaragua, affirme-t-on de diverses sources diplomatiques.

La commission chargée de la rédaction du communiqué final de la conférence, qui se réunit à huis clos, a déjà approuvé plus de la moitié des 63 articles proposés par Managua, sans que les amendements acceptés, après de longues et difficiles discussions, n'en changent le fond de manière substantielle, a-t-on précisé de mêmes sources.

Depuis le début de la réunion cependant, plusieurs pays se sont mobilsés pour tenter d'atténuer les condamnations contenues dans le texte à l'égard de la politique américaine en Amérique centrale et dans les Caraïbes, et essayer de biffer toute mention des États-Unis.

Il s'agit, indique-t-on de sources diplomatiques, de Singapour, de l'Égypte et du Zaïre. Plusieurs autres délégations — Nigeria, Bangladesh et Sénégal notamment — ont voté à plusieurs reprises dans le même sens, a-t-on indiqué de mêmes sources.



téléphoto UPI

Le commandant Daniel Ortega s'adresse à la réunion des non-alignés.

Sur le problème des îles Malouines, ce texte évoque «la présence coloniale» britannique dans l'Atlantique-Sud et «exprime la solidarité» des pays non-alignés avec l'Argentine «dans ses efforts pour empêcher la consolidation du régime colonial dans la région».

Cette fois, la plupart des pays membres de Commonwealth devraient ajouter leurs votes à ceux des autres pays «modérés» pour tenter de faire supprimer les termes «d'agression» et de «coloniale», estime-t-on dans les couloirs de la conférence.

À la fin de la réunion, lorsque l'ensemble du communiqué final sera définitivement mis au point, à huis clos, par la commission de rédaction, il sera soumis, pour approbation, aux ministres présents. Cette approbation est en général automatique dans toutes les réunions du bureau de mouvement des pays non-alignés.

Au sujet de la situatin en Amérique centrale, les délégués ont notamment voté un paragraphe «comdamnant (...) l'utilisation du territoire américain (...) pour l'entraînement de forces contre-révolutionnaires» Nicaraguayennes de même que «la politique interventionniste» des États-Unis, dans le cadre d'une campagne économique «systématique» menée contre le Nicaragua.

En outre, alors que le groupe de «modérés» souhaitait que la conférence biffe toute mention des États-Unis, le communiqué final tel qu'il a été approuvé par la commission de rédaction, condamne au contraire «particulièrement» les actions menées depuis le Honduras par d'anciens gardes du président Somoza contre le régime sandiniste à Managua. Ces actions, stipule le texte, sont «mises au point, financées et dirigées par l'actuelle administration américaine».

Enfin, les rédacteurs du communiqué ont finalement approuvé un paragraphe aux termes duquel «les ministres sont tombés d'accord pour lancer un appel à l'actuel gouvernement des États-Unis» — et non à ceux d'autres pays — «afin qu'il cesse son intervention et son ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région».

DÉPÊCHES

SALVADOR: le colonel Sigifredo Ochoa, le commandant militaire de la province de Cabanas qui s'était rebellé contre son ministre de la Défense, ira aux États-Unis suivre les cours du Conseil de défense inter-américain, a-t-on appris hier. Tel est le compromis négocié avec les chefs de l'armée salvadorienne. Le colonel Ochoa a été relevé de ses fonctions après avoir refusé l'ordre de partir en Uruguay comme attaché militaire. La guérilla a profité de cette période de crise pour lancer de grandes offensives dans les départements de Chalatenango et de Morazan.

HAÏTI: un engin explosif de faible puissance a explosé hier dans un égout en face de la Banque de la République d'Haïti sans provoquer de victime ni de dégât, a-t-on appris hier à Port-au-Prince. À Miami, le FBI a arrêté un opposant haïtien, Joel Deeb, 28 ans, accusé d'exportation d'armes et de tentative d'attentats à l'explosif. Il a été libéré sous cautionnement après sa comparution. Son enquête préliminaire a été fixée au 3 février.

ITALIE: les travailleurs italiens sont à nouveau descendus dans la rue hier pour protester contre les mesures d'austérité du gouvernement. 80,000 personnes ont marché dans le centre de Gênes et 20,000 autres ont défilé à Bologne. Une manifestation moins importante s'est déroulée à Naples.

MITTERRAND: des milliers de Togolais ont réservé un accueil chaleureux hier au président François Mitterrand à son arrivé à Lomé, première étape d'une tournée de trois pays africains. Le président français a été accueilli par le président Eadema et le gouvernement togolais au grand complet. M. Mitterrand se rendra ensuite au Bénin et au Gabon.

THATCHER: rentrée hier à Londres après une visite de quatre jours aux Malouines, le premier ministre Margaret Thatcher s'est employée à mettre un terme aux spéculations sur la tenue d'élections anticipées qui ont affecté le cours de la livre sterling. Elle s'est entretenue avec le chancelier de l'Echiquier avant de recevoir le gouverneur de la Banque d'Angleterre, avec qui elle a discuté des fluctuations de la livre.

INDE: une série d'actes de violence se sont produits ces deux derniers jours en Assam, état stratégique du nord-est de l'Inde, où 35,000 hommes de forces spéciales de la police fédérale ont été déployés en vue des élections du mois prochain. Deux organisations d'autochtones ont décidé de boycotter les élections locales et ont appelé à une grève générale de 35 heures pour le 18 janvier.

Désarmement: Reagan s'efforce de minimiser les divergences

■ WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement Reagan s'est efforcé hier de dissiper l'impression de confusion dans les négociations stratégiques avec l'Union soviétique créée par le limogeage de M. Eugene Rostow, chef de l'agence américaine pour le désarmement.

Mais l'opposition démocrate en la personne du sénateur Edward Kennedy et M. Rostow lui-même ont confirmé le sentiment que la politique des États-Unis en matière de désarmement nucléaire fait toujours l'objet de divergences au sein du gouvernement.

«Nous avons la situation bien en main», a affirmé le secrétaire d'État George Shultz au cours d'une brève visite à la salle de presse du département d'État. «Le président a demandé que je contribue à coordonner ces questions, (...) et c'est ce que je fais.»

M. Rostow, dont la démission forcée a provoqué depuis mercredi une petite tempête dans les milieux politiques de Washington, a mal caché son scepticisme en faisant ses adieux au personnel de l'agence pour le désarmement. Il a noté que «les difficultés politiques et bureaucratiques» qui avaient compliqué sa tâche «n'ont jamais complètement disparu et se sont maintenant manifestées à nouveau».

M. Rostow a souligné le danger constitué, selon lui, par les sénateurs d'extrême-droite du Parti républicain qui s'étaient opposés à lui en disant qu'un accord de désarmement avec l'URSS exigeait à la fois «de la fermeté et de la souplesse intelligente».

«Les derniers changements parmi les responsables du désarmemet illustrent le désarroi continu dans la politique de contrôle des armements de ce gouvernement», a dit de son côté le sénateur Kennedy. Il a reproché au président Reagan d'avoir laissé des «extrémistes» se servir de l'agence du désarmement comme d'un «football politique».

Affirmant que «le président est le patron», M. Shultz a annoncé les mesures prises dès mercredi soir par M. Reagan pour éviter que le remplacement de M. Rostow à la tête de l'agence pour le désarmement par M. Kenneth Adelman ne se traduise pas par un hiatus «aussi court qu'il soit».

Cependant, la multiplication des interventions en matière de désarmement de M. Hans Jochen Vogel, candidat social-démocrate à la chancellerie ouest-allemande, commence à irriter sérieusement les responsables américains, constatait-on à Washington.

M. Shultz a tenu à souligner que les États-Unis entendent mener leurs négociations avec l'URSS sur le contrôle des armements nucléaires «à Genève et non pas ailleurs».

«Les négociations sur les euromissiles (INF) et sur les armes stratégiques (Start) sont trop délicates et importantes pour qu'elles aient lieu sur la place publique ou par personnalités politiques tierces interposées», a déclaré de son coté un spécialiste du département d'État qui a demandé à garder l'anonymat.

UNE ÉMISSION TOUTE SPÉCIALE DE S.O.S. J'ÉCOUTE...



le vendredi 14 janvier de 20h30 à 22h30

Une expérience-média de 2 heures sur le thème de la criminalité diffusée en direct et simultanément sur les ondes de

CKAC 73 et Radio Québec

Une ligne ouverte d'une heure, animée par Janette Bertrand, assistée de Suzanne Monange, suivra l'émission régulière interprétée par Marie Tifo, Gilles Renaud et Raymond Bouchard.

Réalisation: André David, Michel Robitaille.

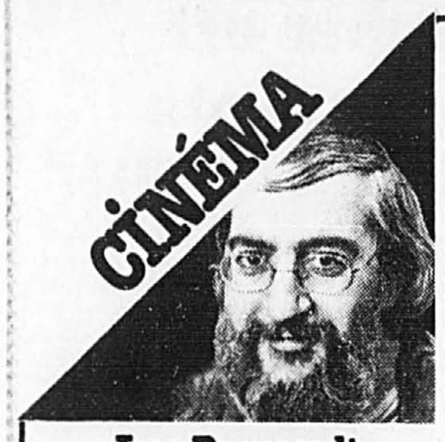
Souscripteur : Sun Life du Canada

L'autre télévision Radio Québec

UNE ÉMISSION TOUTE SPÉCIALE DE S.O.S. J'ÉCOUTE...

ARTS ET SPECTACLES

LA PRESSE, MONTRÉAL, VENDREDI 14 JANVIER 1983



AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Un duo Blank et Herzog

Luc Perreault

L'un des représentants majeurs du courant documentaire américains, Les Blank est sorti du presque anonymat où il se voyait confiné depuis des années avec *Burden of Dreams* (en français, *Le Poids des rêves*), un long métrage sur le tournage de *Fitzcarraldo* que certains vénèrent presque autant que le phénomène qui l'a inspiré.

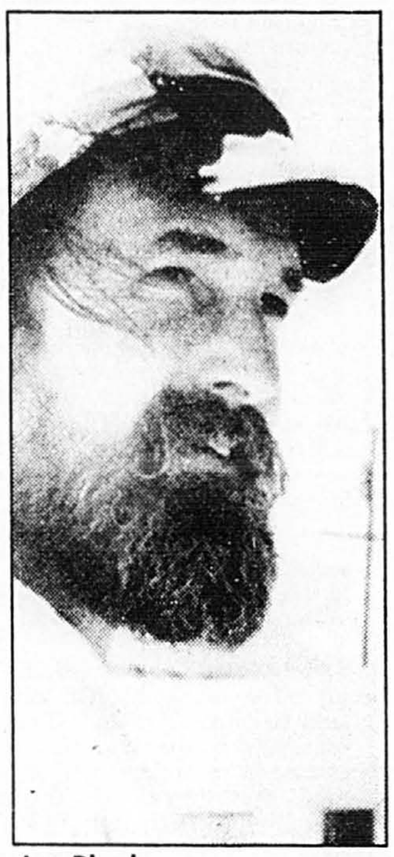
Ce phénomène c'est Werner Herzog, un réalisateur qui s'est taillé depuis dix ans une place prépondérante au sein du renouveau du cinéma allemand, dont il est d'ailleurs l'un des chefs de file.

Le Musée des Beaux-Arts en collaboration avec Primo Piano a eu la bonne idée de présenter à compter d'aujourd'hui un programme conjugué de documentaires réalisés par chacun de ces deux cinéastes : *Les Blank rencontre Werner Herzog*.

La séance de 20h prévue aujourd'hui se compose de deux films de Blank, *Werner Herzog Eats his Shoe* et *The Blues Accordin' to Lightnin' Hopkins*, auquel se greffe un documentaire de Herzog lui-même, *The Great Ecstasy of the Sculptor Steiner*.

Le premier de ces trois films, d'une durée de 20 minutes, confirme la réputation d'homme obstiné et absolu que s'est taillé Herzog. Ce dernier avait juré à un étudiant de cinéma de Berkeley en Californie, Errol Morris, qu'il mangerait son soulier si Morris parvenait à terminer le film dont il ne cessait de lui rebattre les oreilles. En 1979, Morris ayant terminé *Gates of Heaven*, Herzog a dû exécuter sa promesse. On le voit donc dans un restaurant réputé de Los Angeles préparer (comme Charlot dans *La Ruée vers l'or*) la soupe dans laquelle tremperont ses deux souliers. Puis il s'exécute devant un vaste auditoire. La caméra de Blank n'insiste guère pour montrer Herzog avalant sa chaussure mais c'est surtout l'intention qui compte.

Avec *The Blues Accordin' to Lightnin' Hopkins* qu'il réalisait en 1969, Blank nous introduit dans le monde de la musique, un domaine qui l'a toujours fasciné. Comme le Québécois André Gladu (*Le Son des Français d'Amérique*), le documentariste américain est un passionné de la musique cajun. Le Musée présentera d'ailleurs demain d'autres documentaires axés sur ce thème : à midi, *Always for Pleasure*, sur les fêtes du Mardi gras à la Nouvelle-Orléans ; à 13h30, *Hot Pepper*, portant sur la musique de Clifton Chenier avec, en reprise, le film consacré à Hopkins, et à 15h30, avec *Chulas Fronteras*, un aperçu de la musique Norteña.



Les Blank

La rétropective Blank se poursuivra dimanche (à compter de midi) avec trois autres documentaires : *Spend It All, Chicken* et *Real Garlic Is As Good As Ten Mothers*, un savoureux plaidoyer sur les bienfaits de l'allium sativum (l'ail commun). Le documentariste sera d'ailleurs présent dimanche pour répondre aux questions du public. (Signalons en passant que *Burden of Dreams* reprendra l'affiche à Montréal, au New Yorker à compter du 21 février. On pourra également revoir la version française de ce documentaire à l'Outremont dans les semaines à venir.)

L'hommage à Werner Herzog se tiendra par ailleurs samedi, le 22 janvier, à compter de midi. Six films sont au programme, y compris une reprise de *The Great Ecstasy of the Sculptor Steiner* (sur un champion international de saut à skis). Ce sont les titres suivants : *How Much Wood Would A Woodchuck Chuck, La Soufrière, Precautions Against Fanatics, Last Words* et *I am my Films: A portrait of Werner Herzog*.

Primo Piano, un organisme rattaché à l'ONF qui participe à la tenue de cet événement, prépare par ailleurs la venue à Montréal en février et mars de trois réalisateurs réputés : Louis Malle, Ivan Passer et Gordon Willis. Les trois invités participeront à des ateliers à l'ONF et à l'IQC en même temps qu'on projettera l'intégrale de leur oeuvre à la Cinémathèque québécoise de même qu'à l'Outremont (et au Cartier à Québec)

●

Un colloque **Pasolini** se tiendra à Montréal le samedi 29 janvier prochain à compter de 9h30 dans l'amphithéâtre AM-050 du pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM. Organisé par l'Union des écrivains québécois, ce colloque se propose de stimuler la réflexion et la discussion sur l'ensemble de l'oeuvre de Pier Paolo Pasolini, écrivain et cinéaste. La Cinémathèque québécoise participe à l'événement en présentant du 21 au 30 l'oeuvre intégrale de PPP... Le Centre du cinéma Parallèle a décidé d'étendre son champ de distribution au circuit Art et essai. **FilmFilm**, la nouvelle entité de distribution créée pour remplacer la Coopérative des cinéastes indépendants, desservira donc deux circuits cinématographiques, les ciné-clubs collégiaux et universitaires et les salles de répertoire. Un des premiers films au catalogue de FilmFilm serait *L'État des choses* de Wim Wenders... *Cicle of Deceit* (***Le Faussaire***) de Volker Schlöndorff prendra l'affiche au New Yorker en version originale allemande avec sous-titres anglais du 25 janvier au 10 février...Le comédien français **Gérard Jugnot** sera de passage à Montréal à compter du 24 janvier à l'occasion du lancement du film de Philippe Galland, *LeQuartd'heureaméricain-...**Le Beau Mariage*** d'Eric Rohmer prendra l'affiche le 21 janvier au cinéma Odéon-Berri...L'Association des cinémas parallèles du Québec organise, respectivement le 21 janvier et les 22 et 23 janvier, des **stages** d'initiation à la projection et de formation en animation cinématographique. Pour de plus amples informations, s'adresser au 1415 est, rue Jarry, Montréal H2E 2Z7...

La télévision payante serait en retard au Québec?

QUÉBEC - La télévision payante doit apparaître sur les écrans le 1er février prochain partout au Canada, y compris dans les Maritimes, mais il est bien possible qu'elle arrive quelques jours plus tard au Québec.

Jean-François Bertrand souligne qu'il est, en effet, possible que la Régie des services publics, qui entendra quelques dizaines de câblodistributeurs le 25 janvier, n'ait pas le temps d'émettre tous les permis à temps pour le 1er février.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Au cours d'une conférence de presse, hier, le ministre des Communications du Québec a, par ailleurs, tenu à assurer les contribuables qu'il est loin d'être acquis que le gouvernement investira dans TVEC, l'un des quatre canaux de la télévision payante qui se proposent d'occuper le marché québécois.



photothèque LA PRESSE

Le ministre Jean-François Bertrand

La semaine dernière, le député libéral Richard French s'était indigné que la société Télévision de l'Est du Canada, qui veut établir un service de télévision payante de langue française au Québec, en Ontario et dans la région de l'Atlantique, ait demandé au gouvernement du Québec de consentir un investissement de $5 millions, par le biais de sa Société de développement des industries de la culture et des communications, alors que les actionnaires de TVEC ne voulaient pas eux-mêmes s'aventurer à investir plus de $1,5 million.

Une assurance avant

Hier, le ministre Bertrand a déclaré « qu'il est pas question que le gouvernement engouffre des sommes importantes dans les entreprises de télévision payante sans s'assurer qu'un tel investissement procure des avantages substantiels en terme de retombées économiques pour l'industrie québécoise du cinéma et de l'audiovisuel.»

Le ministre accorde encore deux semaines, jusqu'au 31 janvier plus exactement, aux représentants de TVEC pour s'entendre avec la SODICC. Le porte-parole du gouvernement en matière de communications a clairement donné à entendre qu'il ne s'impliquera financièrement dans cette affaire que si l'entreprise privée investit elle-même un dollar pour chaque dollar pris dans les fonds publics.

Le projet de TVEC nécessite un investissement d'environ $6,5 millions, il faudrait donc que les actionnaires de l'entreprise haussent leur mise initiale de $1,5 million à $3,250,000. Le gouvernement, de son côté, engagerait le même montant, à condition, insiste Jean-François Bertrand, qu'il soit bien démontré que l'affaire puisse s'avérer rentable économique, socialement et culturellement pour les Québécois.

La meilleure hypothèse

Cela dit, dans la meilleure des hypothèses, TVEC ne pourrait avoir le feu vert du gouvernement avant au moins la mi-février, ce qui revient à dire que TVEC arriverait sur le marché après tous ses concurrents.

Et si la société de Télévision de l'Est du Canadadevait se retirer de la course, il ne resterait plus sur le marché québécois que trois canaux: First Choice, C-Channel et Premier choix.

Or, le règlement sur les entreprises de télévision payante du gouvernement du Québec stipule que les câblodistributeurs doivent «fournir autant de services de langue française que de services de toute autre langue». En d'autres mots, il n'y aurait plus place que pour deux canaux: un français et un anglais. Dans les circonstances, il tombe sous le sens que C-Channel aurait du mal à percer au Québec. A moins que le gouvernement n'assouplisse à nouveau son règlement, une possibilité que Jean-François n'a pas écarté.

Selon une étude déposée, hier, par le ministre Bertrand, entre quinze et vingt-cinq pour cent des 1 070 000 foyers câblés au Québec payeront, dès les prochains mois, les quelque $16 de frais mensuels (par canal) que coûtera la télévision payante.

CHOIX D'ÉMISSIONS

19:00 (17) — **Pierre Nadeau rencontre**
Les patrons du restaurant Les Halles, en reprise.

19:30 (6) — **Our streets were paved with gold**
Documentaire sur la rue St-Laurent, l'ancienne et l'actuelle.

20:30 (17) — **SOS J'écoute**
Sujet: le criminel. Cette émission sera suivie d'une ligne ouverte en duplex avec CKAC (73 AM).

21:30 (2) (9) (13) — **Repères**
Sujets: Pourquoi certaines personnes sont toujours en retard; que faire dans un cas d'urgence psychiatrique; la participation des parents à la réforme de l'éducation; une école qui lutte contre le racisme.

23:20 (2) — **«Les Aventures de Lucky Lady»**
Une comédie de Stanley Donen qui a une certaine allure, avec Liza Minnelli, Burt Reynolds et Gene Hackman. Une histoire de contrebande dans les années 30.

HORAIRE RÉVISÉ

11:30 (2) (9) (11) — **Meli-mélo**
19:30 (4) (5) (6) — **Our Street Was Paved with Gold**

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 25-15
18:00
LE DERNIER DROIT :
Magazine d'actualité sur le monde des courses animé par Donald Pinard.

TVCQ 24
19:00
LES DIPLOMES :
M. Jean Gratton parle de l'implantation des futures sations de métro, qui faciliteront l'accès à l'université dans les prochaines années.



Lucid Beausonge, jeune chanteuse française, présente son nouvel album. «Têtes d'affiche», à 19h30 au canal TVAQ 29.

CANAL 26

07:30 BIBLIN — La pêche miraculeuse (Jn 21, 1-14), Biblin tout joyeux raconte à l'animateur comment les apôtres ont fait leur pêche miraculeuse.
07:45 MUSTI — Reprise 19:00
08:00 HISTOIRE D'ANTOINE — «Mais ou est donc Arsinoe», l'histoire d'une petite fille porc-épic
08:30 MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN
09:00 LES ENFANTS DU THÉÂTRE
09:30 SCIENCE ATOUT
10:00 MINIFEE — «L'agent 000»
10:30 LES OURSONS — Comment ils tombèrent amoureux.
11:00 GLOBULE ET ROBINET — Voir encadré.
11:30 JEUX DE MOTS — Reprise 18:30. Invités: Jean Sébastien Provencal, Jean François Turner, Julie Beauchamps.
12:00 MAG 26
12:15 PILIS
12:30 LE COSMOTEC
13:00 MUSTI
13:15 FAIS DODO
13:30 LES ENFANTS DU THÉÂTRE
14:00 GOOD STUFF
15:00 MLLE CLÉ DE SOL — Bernadette nous donne un aperçu de l'alphabet libanais et on apprend une chanson libanaise aux enfants.
16:00 MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN
16:30 MINIFÉE
17:00 MAG 26
17:15 BIBLIN
17:30 AM STRAM GRAM — Dessin et collage d'un chat.
18:00 SCIENCE ATOUT
19:15 FAIS DODO
19:30 RADIO-VIDÉO
20:00 AVANT-PREMIÈRE — Cinéma primeurs.
20:30 PARLONS MAGAZINES
21:00 LES CONCOURS DE MUSIQUE — Martine Desroches, violon — Gregory Charles, piano — entrevue: Gregory Charles.
21:30 VOTRE MAISON DU RÊVE À LA...
22:00 L'HOMME FACE À L'UNIVERS — Voir encadré.
23:00 LES COULISSES DE L'ACTUALITÉ
23:15 BANDE-ANNONCE DE TVFQ 99
23:30 LA CITÉ CÂBLÉE

CANAL 25

08:00 LES COURSES À BLUE BONNETS — Présentation des courses du mercredi.
08:30 LA BONNE HABITUDE
09:00 SKI DE RANDONNÉE — Cette semaine: inventaire des organismes ressources.
09:30 VOLLEYBALL — Cette semaine: catégorie intermédiaire masculin, Cegep St-Jérôme vs Cegep du Vieux-Montréal, Iberville vs Centre culturel et sportif de l'Est.
11:00 MODÈLES REÉDUITS — Série d'émission portant sur le modélisme et la miniaturisation. Cette semaine: les autos de course.
12:00 PHILATÉLIE — Série de 13 émissions portant sur la philatélie et s'adressant à tous ceux qui aiment et collectionnent les timbres.
12:30 JOGGING AGROPUR
13:00 BOXE PROFESSIONNELLE — Hart vs Noël.
15:30 HANDBALL
17:00 PHILATÉLIE
17:30 LES COURSES À BLUE BONNETS — Présentation des courses du jeudi.
18:00 LE DERNIER DROIT — Voir encadré.
18:30 LES QUILLES
19:30 TÉLÉ-BILLARD 83
20:30 CYCLISME — Compétitions cyclistes sur pisfe qui se tiennent au vélodrome olympique.
22:30 FAISONS REVIVRE NOS ANCÊTRES — Série d'émissions portant sur la généalogie. Cette semaine: Pourquoi la généalogie? sujet historique: la traversée de l'Atlantique.
23:30 LES COURSES À BLUE BONNETS
00:00 BOXE PROFESSIONNELLE — Hart vs Noël.
02:30 PHILATÉLIE — Série de 13 émissions portant sur la philatélie et s'adressant à tous ceux qui aiment et collectionnent les timbres.
03:00 PATINAGE ARTISTIQUE — Championnat provincial 1982. Cette semaine: junior dames, junior hommes.
04:00 SKI DE RANDONNÉE — Cette semaine: inventaire des organismes ressources.
04:30 CROSSE — Tournoi midget de crosse intérieur. Entre les villes de Longueuil, Anjou, LaSalle, Pointe-aux-Trembles et Boucherville. Cette semaine: finale.
06:00 FAISONS REVIVRE NOS ANCÊTRES

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

TVJQ 26-20
22:00
L'HOMME FACE À L'UNIVERS :
Découvrez, en compagnie de Rachèle Francoeur, l'origine de la musique subliminale et la véritable définition de la méditation.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

TVJQ 26-20
11:00
GLOBULE ET ROBINET :
Un monsieur «plein aux as» rend visite à Robinet dans le but de lui acheter la maison.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de câblodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale	270-6161
Télécâble Vidéotron	656-2111
Télécâble de la Rive Sud	833-1920
Câblovision Haut Richelieu	346-1127
Transvision Rive Sud	655-6300
Télécâble des Mille Iles	471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. À QUÉBEC: «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

Spectacles Laurentide
CE SOIR 8h00
PROLONGATION
"...un des grands succès de la saison"
-La Presse
"Les meilleurs numeros des cirques du monde entier"
-Le Journal de Montréal



FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE MONTRÉAL
ARÉNA MAURICE RICHARD
Tous les soirs à 8h00
Matinées— Samedi à 2h30 dimanche à 1h et 5h
Sièges réservés
$6.00, $8.00, $10.00
VIAU
AUX GUICHETS DE L'ARENA MAURICE RICHARD ET À TOUS LES COMPTOIRS TICKETRON.*
RÉSERVATIONS TÉLÉPHONIQUES*
288-3782
*frais de service
EXCELLENTS BILLETS DISPONIBLES POUR TOUTES LES REPRÉSENTATIONS

CFCF cable 11 et CFQR 92.5 FM présentent
CE SOIR sam., dimanche 20h30



REVEEN
«Venez rire aux larmes»
Le spectacle le plus drôle, le plus fascinant du monde!
Janvier les 14, 15, 16 à 20 h 30
Billets en vente aux guichets de la PDA et au Montréal Trust de la Place Ville-Marie, Fairview, Plaza Alexis-Nihon, Place Bonaventure (frais de service).
Billets: jeudi, vendredi et dimanche: $7.50, $8.50, $9.50. samedi: $8.50, $9.50, $10.50.
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS
Sur tout billet de plus de $5 s'ajoute un montant de 0.75 $ à titre de redevance à la Place des Arts.



RISINGSUN
Le plus grand guitariste de jazz au monde
JOE PASS
ce soir à dîn.
NINA SIMONE
17-20 jan. et 23-26 jan.
WYNTON MARSALIS
21 et 22 jan.
McCOY TYNER
27-29 jan.
REGGAE
J.R. EXPRESS
3-6 fév. et 10-13 fév.
Billets en vente
RESTAURANT CUISINE CRÉOLE

VARIÉTÉS



Jean Beaunoyer

« KISS » AU FORUM HIER SOIR

Même les enfants n'ont plus peur du diable



Un bon spectacle où on ne risque pas de s'ennuyer, même si plus personne ne croit au Bonhomme Sept-Heures.
photo LA PRESSE Robert Nadon

Signe des temps ? Le groupe Kiss n'a pas réussi à remplir le Forum. Pas plus de 7 000 spectateurs, moins de la moitié de la foule qui avait assisté à un spectacle de Diane Dufresne, l'automne dernier. Pourtant, on fait difficilement mieux dans le genre.

Parce que Kiss c'est un genre et un genre très particulier. Char d'assaut sur la scène, du feu à volonté, des pétards, un bruit infernal et derrière tout ça, un peu de musique. À vrai dire, je n'ai vu que du feu.

Heureusement que Kiss ce n'est pas sérieux et que personne ne croit plus au bonhomme Sept-Heures. Et j'espère qu'on ne croit plus à Satan, du moins à celui que Kiss a inventé (je raconte ça parce que certaines sectes religieuses s'énervent. Vous pouvez dormir en paix, Kiss ne fait même plus peur aux enfants).

Tout de même un bon spectacle où on ne risque jamais de s'ennuyer. Tous les moyens sont bons. Le char d'assaut sur lequel est installé le batteur s'avance et tire avec avec fracas sur la foule. Un peu plus tard, un guitariste réussit avec un mouvement de l'épaule à allumer une colone de feu qui projette partout sa chaleur. L'oeuvre du diable ou d'une armée de techniciens qui prennent un temps fou à préparer la scène.

Hier soir, l'entracte a duré 45 minutes. Pourtant, le groupe canadien Headpines présentait un spectale fort réussie en première partie et aurait pû poursuivre encore un bon moment. Subitement tout ce beau monde disparaissait et les hommes de Kiss installaient les gadgets.

Ce n'est pas dans un spectacle qu'on peut apprécier les ressources musicales de Kiss. Hier, je n'ai remarqué que leur succès *I want you* qu'on a étiré pendant au moins 20 minutes. Un solo d'un guitariste de Kiss, c'est assez spécial à voir et à entendre. Ça ressemble à un exercice d'assouplissement accompagné de grimaces plus hideuses les unes que les autres. Ça peut aussi être l'occasion d'un strip-tease jusqu'à la ceinture où on crache à la foule des morceaux rouges (j'imagine que ce sont des charbons de l'enfer).

J'ai quitté alors que le soliste du groupe interprétait *I still love you*, la première pièce sentimentale de la soirée et j'ai malheureusement raté la finale. Allait-on tirer sur les gens avec des guitares armées ? Allait-on faire exploser la scène ? Jusqu'où peut aller le gadget avec Kiss ? Il me semble qu'on a déjà atteint les limites du genre. C'est peut-être pour ça qu'on ne retrouvait pas plus que 7 000 personnes, hier au Forum.

Cablevision a le droit de comprimer

Le câblodiffuseur Cablevision nationale de Montréal a le droit de comprimer sa programmation afin de libérer des canaux pour la télévision payante. Ainsi en a décidé le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC).

Cette compression, commencée lundi par Cablevision nationale, ne constitue pas une diminution de service aux abonnés, a dit hier un porte-parole du CRTC, puisque les programmations sont jumelées sur d'autres canaux. Le CRTC a également noté que Cablevision s'est engagée à programmer les groupes ethniques et le canal communautaire sur des canaux indépendants.

Cette décision ne touche que la diminution actuelle de trois canaux. Lorsque Cablevision aura libéré quatre positions pour offrir les quatre canaux prévus de télévision payante, sa tarification de base sera réétudiée.

THÉÂTRE

AU THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC

Deux pièces pour le prix d'une

Un pays dont la devise est je m'oublie de Jean-Claude Germain. Mise en scène de Gilbert Lepage. Décor de Denis Rousseau. Costumes de François Laplante. Eclairages d'Yves Duceppe. Avec Robert Rivard (Episode Surprenant) et Jean-Pierre Chartrand (Berthelot Petitboire). Production du Théâtre Populaire du Québec. A l'affiche au Centaur jusqu'à dimanche.

Il y a au moins deux pièces dans *Un pays dont la devise est je m'oublie*. La première exécute d'une façon expéditive et loufoque l'histoire de la Nouvelle-France. La seconde tente de faire le ménage en même temps que toutes sortes de rapprochements entre certaines légendes et anecdotes plus récentes.



MARTIAL DASSYLVA

L'histoire de la Nouvelle-France, est-il besoin de le signaler, ou plutôt certains personnages de l'histoire de la Nouvelle-France en prennent pour leur rhume. Jacques Cartier par exemple, en mignon mignonnet « mignonnant » tout droit sorti de la cour d'Henri III, devient le premier stéréotype du *maudit français* hautain, désagréable et pompeux.

Poussée à l'extrême, forcée, caricaturale, injuste la charge, si elle n'est pas innocente, est toutefois tout ce qu'il y a de plus amusant et donne le ton aux suivantes, celle concernant les difficultés de communication (téléphonique s'il vous plait) entre l'intendant DesMeules et Versailles et celle de la mort hollywoodienne de Montcalm après le fameux combat qui n'aurait duré qu'un quart d'heure.

En deuxième partie, on abandonne la grande histoire au profit de la petite et du folklore, ce qui nous vaut une suite de sketches de différentes longueurs et de contenus divers. Cela commence par un cours de pratique politique de Chubby Mercier, un organisateur d'élections, qui envoie son neveu dans la mêlée, un morceau désopilant et pleinement réussi. C'est suivi par l'histoire du curé aux prises, dans un premier temps, avec un « vers demain » enragé et, dans un deuxième temps, avec un petit monsignor un peu minet envoyé par l'archevêché pour remonter les finances de la paroisse en déconfiture. Et après un épisode sur la fameuse Passion de Saint-Jérôme au cours de laquelle Jean-Paul Kingsley, l'interprète du Christ, se serait laissé crucifier avec ses...claques, nous faisons la rencontre de Louis Cyr et de Maurice Richard, empêtrés eux aussi dans leur légende.

Alors que la première partie nous plonge en plein cabaret, le seconde, elle, se présente comme une réflexion poético-sociologique qui, à certains moments, prend franchement l'allure d'un sermon, les préoccupations didactiques l'emportant sur le reste. D'où une certaine gêne et un certain ennui.

Quant à la pertinence du spectacle en cette période d'après-référendum, on sera mieux fixé là-dessus après la tournée du TPQ qui se terminera comme par hasard le 6 mars, devinez où? A Saint-Jérôme.

En attendant, il faut reconnaître les qualités scénographiques de la production du TPQ, laquelle bénéficie, en plus, d'une interprétation de premier ordre, avec des compositions étonnantes. Dans le cas principalement de Jean-Pierre Chartrand qui se surpasse.

DAMES DE COMPAGNIE 18 ANS adultes CLINIQUE POUR CERTAINS TRÈS SPÉCIAUX dès midi Montrose 3180 BELANGER 722-7171

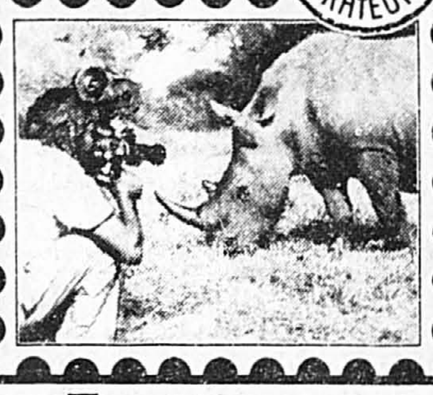
PRENDS MOI Tout 18 ANS DESIRS ARDENTS PLUS 2e sem. des midi Plaisirs de Femmes PAPINEAU 1 omega 2 des h

LA CHAIRE



COMÉDIE DE BILL C. DAVIS • TRADUCTION FRANÇOIS TASSÉ DÉCOR ET COSTUMES GUY NEVEU • ÉCLAIRAGES MICHEL BEAULIEU EN COPRODUCTION AVEC LE THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE MISE EN SCÈNE OLIVIER REICHENBACH AVEC JEAN-MARIE LEMIEUX ET CARL BÉCHARD PREMIÈRE CE SOIR tnm DIRECTION ARTISTIQUE OLIVIER REICHENBACH 84, OUEST STE-CATHERINE 861-0563 MOINS DE 25 ANS, PLUS DE 60 ANS 40% DE RÉDUCTION, UNE DEMI-HEURE AVANT LE SPECTACLE O'KEEFE UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA VIE DU T.N.M.

10e SAISON L'UNIVERSITE POPULAIRE présente LES GRANDS EXPLORATEURS EXPLO



Aventures au KENYA
UN SAFARI-FILM avec FREDDY BOLLER qui commente son film sur scène
DU 11 AU 20 JANVIER
CE SOIR 19h ET 21h 30
Horaire: lun.-mar.-mer.: 20h jeu.-ven.-sam.: 19h et 21h30 dim.: 13h30, 16h et 20h30 mar. 18 et mer. 19 à 19h
THÉÂTRE ARLEQUIN 1004 est, Ste-Catherine 288-2943 METRO BERRI Guichets ouverts dès midi. Commandes tél. avec carte de crédit 288-4391 de 11h à 18h Comptoirs TICKETRON
*Les nos de sièges ne peuvent être précisés lors de commandes tél.

Cinéplex 9 cinémas Un monde de divertissement cinématographique 2001 UNIVERSITÉ Coin de Maisonneuve 849-4518

ROCKY III (tous) 2:05-3:55-5:45-7:35-9:25	THE LAST UNICORN (tous) MATINÉES SAMEDI ET DIMANCHE SEULEMENT: 1:45-3:35
THE BONDE + LITTLE FRENCH MAID (18 ans) 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30	CREEPSHOW (18 ans) 2:45-5:00-7:15-9:30
THE MISSIONARY (18 ans) 2:00-3:45-5:30-7:15-9:00	THE LORD OF THE RINGS (tous) 1:45-4:10-6:40-9:10
THE LAST AMERICAN VIRGIN (18) 2:00-3:45-5:30-7:15-9:00	THE WORLD ACCORDING TO GARP (14) 1:40-4:15-6:50-9:20
LA CAGE AUX FOLLES (14) (v.f. avec s.t. ang.) 1:55-3:40-5:30-7:20-9:10	THE CHOSEN (tous) 1:30-3:30-5:30-7:30-9:30 SAM. & DIM.: 5:30-7:30-9:30

MATINÉE TOUS LES JOURS

5e semaine à Montréal the Blonde 18 ANS adultes Plus: 2e FILM ÉROTIQUE
Un monde de divertissement cinématographique • Un monde de divertissement cinématographique
COUPONS 2 POUR 1 CHEZ BURGER KING

HAUT LES MAINS!!! 18 ANS adultes Outlaw Ladies AUSSI DEUXIÈME GRAND FILM LE BEAVER 5117 PARK 844-1932 CINE 539 539 St-CATHERINE W. 845-2000 PICCADILLY 3025 SHERBROOKE W. 486-2011 CASSETTES VIDÉO À VENDRE

17e sem. CALIGULA MESSALINE L'Homme Stalon PAPINEAU 2 dès MIDI

18 YRS EN PRIMEUR AU CANADA WANDA WHIPS WALL STREET 10h Plus: 2nd. EROTIC FILM EVE GUY CASSETTES VIDÉO À VENDRE

2e sem. CONAN LE BARBARE ARNOLD SCHWARZENEGGER 14 ANS
Jack Nicholson 2e FILM POLICE FRONTIÈRE
st-denis 2 1590 RUE ST-DENIS 845-3222

De la sensualité et de l'érotisme ...AU MASCULIN



et DIEU créa les HOMMES
un film de JEAN ESTIENNE sur "l'HOMOSEXUALITÉ"
desjardins 1 BASILAIRE 1 288-3141 12:15, 13:50, 15:25, 17:00, 18:35, 20:10, 21:45.

POUR TOUS
« Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'Aiment » 11e sem.
BILLY HANNA présente un film de DAVID FISHER avec MATT DILLON CINDY FISHER CHRISTOPHER CONNELLY
Plus 2e film au cinéma : st-denis 3 1590 RUE ST-DENIS 845-3222

La liberté et l'évasion dans toutes leurs... 2 PREMIÈRES



A LA RECHERCHE DU PLAISIR... 18 ANS Adultes



Fantaisies Erotiques
Adolescentes trop curieuses Jean-Pierre Armand Mario Faures
desjardins 3 BASILAIRE 1 288-3141
bijou 5030 RUE PAPINEAU 527-9131

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC 20ième SAISON
UN PAYS DONT LA DEVISE EST je M'OUBLIE
de Jean-Claude Germain
Mise en scène Gilbert Lepage Décor Denis Rousseau Costumes François Laplante Éclairages Yves Duceppe



avec Robert Rivard Jean-Pierre Chartrand
Illustration Alain Massicotte et Claude Cloutier
Du merc. 12 au sam. 15 janv. 1983 à 20h30 et dim. 16 à 19h30 COMPLET les mercredi et jeudi
centaur 288-3161 Le centre des arts de l'ancienne bourse 453, St-François-Xavier, Montréal H2Y 2T1 Métro Place d'Armes

LE THÉÂTRE POPULAIRE DU QUÉBEC 20ième SAISON



A toi, pour toujours, ta Marie-Lou
de Michel Tremblay
Nicole Leblanc Pierre Dufresne Danielle Fichaud Louise Bourque
mise en scène André Montmorency scénographie Michel Demers
Du merc. 23 au sam. 26 mars 1983 à 20h30 et dim. 27 à 19h30 COMPLET les mercredi et jeudi
centaur 288-3161 Le centre des arts de l'ancienne bourse 453, St-François-Xavier, Montréal H2Y 2T1 Métro Place d'Armes



POUR TOUS
l'Amant de Lady Chatterley 18 ANS Adultes
SYLVIA KRISTEL dans un film de JUST JAECKIN
desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141 24e sem.

ROMY SCHNEIDER • MICHEL PICCOLI
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI POUR TOUS desjardins 4 BASILAIRE 1 288-3141

À VOIR AUJOURD'HUI

EN MATINÉE: composez 722-1451
En SOIRÉE une semaine SEULEMENT!
7h15 TOUT... SUR LE SEXE de Woody Allen
7h30 LA GUERRE DU FEU, 3e semaine
9h15 LA MAÎTRESSE du LIEUTENANT français
9h30 LES AVENTURIERS de l'arche perdue

L'AUTRE CINEMA 6430 Papineau 722-1451

CE SOIR ET SAMEDI
SOUPER - SPECTACLE
Jean-Marie Moncelet
chante PARIS-PÈGRE
Les bals musettes des mauvais garçons
et des filles de joie de 1900-1940
avec «La Java Bleue», «À la Bastille»
«Le p'tit bal du samedi soir», etc.
Ce soir et demain 22h30
Dès 19h30 «Les oiseaux de nuit»
AU BORDUAS
1257, rue Amherst Rés.: 522-1554

ARTS ET SPECTACLES

COMITÉ APPLEBAUM-HÉBERT

Les artistes veulent discuter du rapport

OTTAWA (PC) — Au moins 23 réunions publiques sont prévues à travers le pays d'ici le 31 mars pour connaître les opinions des artistes et des organisations culturelles concernant la nouvelle politique culturelle du gouvernement fédéral.

La Conférence canadienne des arts, une fédération constituée de plus de 700 organisations culturelles de tous genres, a fait part de ce projet d'audiences publiques en prévision de son assemblée annuelle qui se déroulera à Ottawa en mai.

Ces consultations populaires, ont pour but d'informer le public des recommandations formulées par le comité Applebaum-Hébert chargé de faire enquête sur les arts, et d'encourager la discussion en la matière pendant que le gouvernement fédéral formule sa nouvelle politique.

Le rapport du comité Applebaum-Hébert recommande notamment le maintien du Conseil des arts du Canada, mais une réduction de l'implication de la société Radio-Canada, de l'Office national du film et d'autres agences gouvernementales dans le domaine culturel.

Or, la Conférence n'est pas du tout d'acord avec ces recommandations et elle se propose de publier une étude comparative des recommandations d'Applebaum-Hébert et des siennes.

Des réunions sont prévues dans les villes suivantes, à compter du 24 janvier: Edmonton, Calgary, Vancouver, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Halifax, Saint-Jean de T.-N., Charlottetown, Saint-Jean, N.-B., Winnipeg, Regina et Saskatoon.

LA FÊTE À LAQUELLE TOUT LE MONDE VEUT ASSISTER!
(Même sans invitation!)
POUR TOUS

AIRPLANE II THE SEQUEL
PARAMOUNT PICTURES PRESENTS A HOWARD W KOCH PRODUCTION AIRPLANE II THE SEQUEL ROBERT HAYS JULIE HAGERTY LLOYD BRIDGES CHAD EVERETT WILLIAM SHATNER PRODUCED BY HOWARD W KOCH WRITTEN AND DIRECTED BY KEN FINKLEMAN A PARAMOUNT PICTURE
LOEWS: 12.10, 2.05, 4.00, 6.00, 7.50, 9.45, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.30; VAN HORNE: SAM. DIM. 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.45, 9.30, SEM. 6.00, 7.45, 9.30; DORVAL: SAM. DIM. 12.15, 2.00, 3.45, 5.30, 7.15, 9.00, SEM. 7.15, 9.00.
LOEWS 1 5e SEM.
954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
VAN HORNE 6150 COTE DES NEIGES 731-8243
DORVAL 2 260 AVE. DORVAL 631-8586

«UNE VRAIE DOSE DE SUSPENSE»
AGENE SHALIT, NBC-TV Today Show
POUR TOUS

STILL OF THE NIGHT
Ne dites a personne qui l'a commis!
LOEWS: 12:20, 2:15, 4:10, 6:10, 8:00, 9:55.
LOEWS 3 Sam. dernier spectacle 11:40.
954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL

WALT DISNEY'S Peter Pan
POUR TOUS

Technicolor
ADULTES: (avec enfants)....$3.00
ADULTES: (sans enfant)....$5.00
ADOLESCENTS (14-17 ans) avec enfants....$3.00
ÉTUDIANTS: (14-17 ans) sans enfant....$4.50
ENFANTS:....$2.00
AGE D'OR: CINÉMAS UNIS....$2.00
Sam., dim. 1:00, 3:00, 5:05, 7:10, 9:15,
Sem. 7:10, 9:15.
CLAREMONT
5038 SHERBROOKE O. 486-0973 VENDÔME

Le nouveau WERNER HERZOG
Fitzcarraldo V.F.
POUR TOUS
3e Mois
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Cinéma ODEON
PRIMA FILMS PRESENTE
Une heure quarante-cinq d'euphorie totale, de plaisir, de vrai cinéma.
— L'AURORE
Une comédie étincelante. Incontestablement du meilleur Saura.
— LE FIGARO
Une fête à ne pas manquer.
— LE MONDE
Un film plein d'humour.
— PARIS MATCH
Captivant, inspiré comble le spectateur par son mélange de bouffonnerie et d'émotion.
— 7 JOURS
Woody Allen
COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ
14 ANS
Dudley Moore Liza Minnelli Arthur
BERRI 4
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Les aventures folichonnes d'un garçon d'appartement!
avec DANIEL AUTEUIL
LES SOUS-DOUES CATHERINE ALRIC ANNE JOUSSET
cinema plus présente
14 ANS
TEMPÊCHES TOUT LE MONDE DE DORMIR!
un film de GÉRARD LAUZIER
d'après sa pièce «LE GARÇON D'APPARTEMENT»
5e SEM.
BERRI 3
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
12:20, 2:10, 4:00, 5:50, 7:40, 9:35

POUR TOUS

MAMAN A 100 ANS
son Film écrit et réalisé par
CARLOS SAURA
GERALDINE CHAPLIN AMPARO MUÑOZ
FERNANDO FERNAN GOMEZ RAFAELA APARICIO NORMAN BRINSKY
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Lun. à vend.: 7:25, 9:25. Sam., dim.: 1:25, 3:25, 5:25, 7:25, 9:25.


LA GRANDE BOUFFE
18 ANS
8e SEM.
BERRI 5
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
1:35, 4:10, 6:45, 9:25

des images parmi les plus étonnantes qu'on ait jamais vues sur un écran 45e sem.
RENÉ MALO PRESENTE UN FILM DE JEAN-JACQUES BEINEIX
14 ANS
DIVA

BERRI 2
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
12:35, 2:50, 5:05, 7:25, 9:40

5e SEM.
POUR TOUS
CLINT EASTWOOD
L'ARME ABSOLUE
Version Française de FIREFOX
AUSSI 2e FILM A CHAQUE CINE
MONTREAL 2 LONGUEUIL 2
1584 MT-ROYAL - PAPINEAU 521-7870 PLACE LONGUEUIL 679-7451

Annie
VERSION FRANÇAISE
Dolby Stereo
Lun. à vend.: 7:00, 9:20. Sam., dim.: 12:10, 2:20, 4:35, 7:00, 9:20
CREMAZIE ST-DENIS CREMAZIE 388-4310
BROSSARD 2 MAIL CHAMPLAIN 465-5906

VERSION FRANÇAISE!
EN NOMINATION POUR 5 GOLDEN GLOBE
— dont —
Meilleur film (drame) Meilleur réalisateur
POUR TOUS

6e SEM.
E.T. L'EXTRA-TERRESTRE
Un film de STEVEN SPIELBERG
DOLBY STEREO (Version Dolby au Champlain seulement)
CHAMPLAIN, VILLERAY, LONGUEUIL, LAVAL et VERDUN: Lun. à vend.: 7:10, 9:20. Sam., dim.: 12:30, 2:40, 5:00, 7:10, 9:20
CHAMPLAIN 1 STE-CATHERINE - PAPINEAU 524-1685
VILLERAY ST-DENIS - JARRY 388-5577
LONGUEUIL 1 PLACE LONGUEUIL 679-7451
ODEON 1 - LAVAL CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-1207
VERDUN 3841 W ELLINGTON 768-2093
ST-JEAN CINEMA CAPITOL
Trois-Rivières Fleur de Lys
Joliette Cinéma 1
Sorel Pro
Valleyfield Paris
St-Hyacinthe Paris
Granby Galaxie
Victoriaville Lounier
Drummondville CAPITOL

Seul contre les organisations les plus puissantes il peut les empêcher de détruire notre monde ...
Mais quelle autre idée a-t-il en tête?
14 ANS

SEAN CONNERY
MEURTRES EN DIRECT
AVEC ROBERT CONRAD GEORGE GRIZZARD HARDY KRUGER RON MOODY LESLIE NIELSEN KATHARINE ROSS
2e FILM
Le tandem le plus drôle et le plus comique de l'écran...
FAUT S'FAIRE LA MALLE...
GENE WILDER RICHARD PRYOR
CHAMPLAIN 2 STE-CATHERINE - PAPINEAU 524-1685
JEAN-TALON 2 RUES A L'EST DE PIE-IX 725-7500

Il voulait accrocher ses gants...
Mais pour sauvegarder son honneur, il devra combattre à nouveau...
cette fois il connaîtra son plus redoutable adversaire!
POUR TOUS
L'OEIL DU TIGRE
Version Française de
ROCKY III
5e SEM.
SYLVESTER STALLONE TALIA SHIRE BURT YOUNG
BERRI: 1:10, 3:20, 5:30, 7:40, 9:50
MERCIER et LAVAL 7:20, 9:30
BERRI 1 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
BROSSARD: 7:30, 9:30
MERCIER STE-CATHERINE - PIE IX 255-6224
BROSSARD 1 MAIL CHAMPLAIN 465-5906
ODEON 2 - LAVAL CENTRE 2000 - BOUL. ST-MARTIN 687-1207
ST-JEROME CINEMA REX

RICHARD PRYOR JACKIE GLEASON
POUR TOUS
THE TOY
DECARIE: 7:00, 9:00 BONAVENTURE: 7:20, 9:20
SQUARE DECARIE 2 DECARIE SUD DE JEAN-TALON 341-3190
BONAVENTURE 1 PLACE BONAVENTURE 861-3726

Du brillant avocat qu'il était, à l'homme déchu qu'il est devenu, Frank Galvin a une dernière chance de se prouver à lui-même.
PAUL NEWMAN
CHARLOTTE RAMPLING
JACK WARDEN
JAMES MASON
MILO O'SHEA
Réalisé par SYDNEY LUMET
POUR TOUS
5e SEM.
THE VERDICT
ALEXIS-NIHON: Lun. à vend.: 6:45, 9:30. Sam., dim.: 1:30, 4:00 6:45, 9:30. CÔTE-DES-NEIGES: Lun. à vend.: 7:30, 9:10. Sam., dim. 12:40, 2:50, 5:10, 7:30, 9:40.
PLAZA ALEXIS NIHON - 2 NIVEAU DU METRO ATWATER 935-4346
CÔTE-DES-NEIGES 1 PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 735-5537

HARRISON FORD
14 ANS
BLADE RUNNER
en Version Française
MONTREAL 1 1584 MT-ROYAL - PAPINEAU 521-7870
PLUS! Sean Connery «LOIN DE LA TERRE»

EN NOMINATION POUR 5 GOLDEN GLOBE
— dont —
MEILLEUR ACTEUR - Dustin Hoffman
MEILLEURE ACTRICE DE SOUTIENT - Jessica Lange
MEILLEUR DIRECTEUR - Sydney Pollack
14 ANS
5e SEM.
DUSTIN HOFFMAN
Tootsie
BROSSARD et CÔTE-DES-NEIGES: Lun. à vend.: 7:00, 9:10. Sam., dim.: 12:15, 2:30, 4:45, 7:00, 9:10
BROSSARD 3 MAIL CHAMPLAIN 465-5906
PLACE DU CANADA Lun. à vend.: 7:35, 9:45. Sam., dim.: 12:35, 2:45, 5:05, 7:35, 9:45
PLACE DU CANADA VIA CHATEAU CHAMPLAIN 861-4595
CÔTE-DES-NEIGES 2 PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 735-5537

CINÉMAS UNIS
DÈS LE 21 JANV. AU CINÉMA IMPÉRIAL «LA BATEAU»

Les Souvenirs. La Folie. La Musique... Le Film.
14 ANS
PINK FLOYD THE WALL
70MM DOLBY STEREO
MGM/UA
AUCUN LAISSEZ-PASSER
ADULTES....$5.50
ADOLESCENT (14-17 ans)....$5.00
Âge d'Or Cinémas Unis....2.00
YORK
1487 ST-CATHERINE O. 937-8978 GUY
YORK: 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40.

POUR TOUS

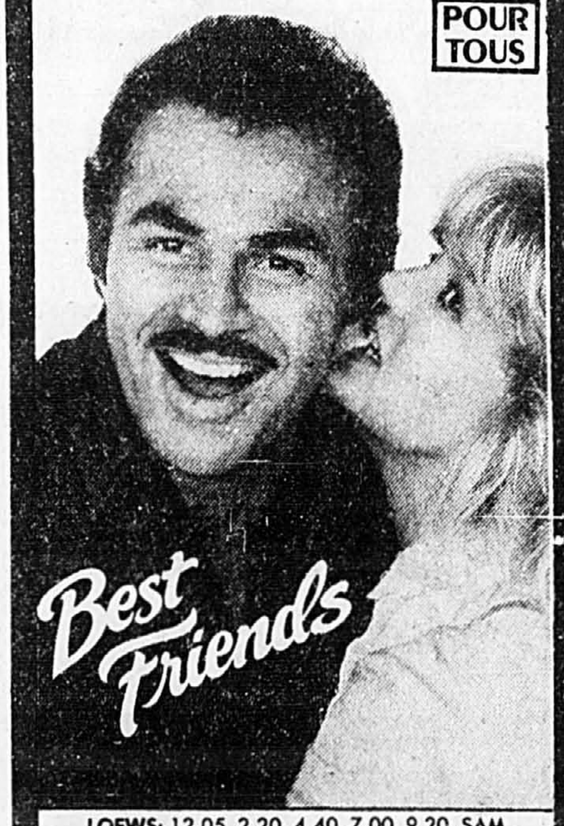
LES PLUS DRÔLES
... ce sont souvent les histoires tirées de la routine quotidienne...
Vincent Canby
New York Times
PETER SELLERS in BLAKE EDWARDS
Trail of the Pink Panther
DORVAL 3 260 AVE. DORVAL 631-8586
PALACE 2 698 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL
PALACE: 12:15, 2:05, 3:55, 5:45, 7:35, 9:25. Sam. dernier spectacle 11:15. DORVAL: Sam., dim. 12:20, 2:10, 4:05, 5:55, 7:45, 9:35. Sem. 7:45, 9:35.

SALLY FIELD JAMES CAAN JEFF BRIDGES
UNE COMÉDIE D'UN ROMANTISME ENVOÛTANT!
POUR TOUS

KISS ME GOODBYE
AVENUE: Sam., dim. 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15. Sem. 7:15, 9:15.
FAIRVIEW: Sam., dim. 1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20. Sem. 7:20, 9:20.
AVENUE 1224 AVE. GREENE 937-2747
FAIRVIEW 1 TRANS-CAN S. 52 697-8095

EN NOMINATION POUR 8 «GOLDEN GLOBE» incluant LE MEILLEUR FILM! (DRAME)
14 ANS

6e MOIS!
AN OFFICER AND A GENTLEMAN
LOEWS 4
954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
LOEWS: 12:00, 2:20, 4:40, 7:05, 9:30. Sam. dernier spectacle: 11:50

«C'est un des films les plus intimes de Jewison... et, à y penser, je crois que c'est un de ses meilleurs.»
Ron Base, Toronto Star
«C'est le meilleur film de Burt Reynolds... le rôle le plus sympathique de Goldie Hawn. Une délicieuse comédie romanesque que les cinéphiles savoureront.» REX REED
BURT REYNOLDS GOLDIE HAWN
POUR TOUS

Best Friends
LOEWS: 12.05, 2.20, 4.40, 7.00, 9.20, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.25; FAIRVIEW: SAM. DIM. 12.20, 2.45, 5.00, 7.00, 9.05, SEM. 7.00, 9.05; LAVAL: SAM. DIM. 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10, SAM. DERNIER SPECTACLE 11.20, SEM. 7.00, 9.10.
LOEWS 2 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL 5e SEM.
FAIRVIEW 2 TRANS-CAN S. 52 697-8095
LAVAL 3 CENTRE LAVAL 688-7776

DRÔLE! DRÔLE!
POUR TOUS

Venez voir la comédie no 1!
MY FAVORITE YEAR
LE CINEMA WESTMOUNT SQUARE 931-2477
SAM., DIM. 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15. SEM. 7:15, 9:15.

STALLONE
Cette fois-ci, il combat pour sa propre vie.
18 ANS ADULTES

3e mois!
FIRST BLOOD
LOEWS 5 954 ST-CATHERINE O. 861-7437 PEEL
1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20 SAM. DERNIER SPECTACLE 11:20.

LES 2 FILMS LES PLUS APPLAUDIS DE L'HISTOIRE

DIDIER FARRÉ présente

UN SPECTACLE QUE VOUS N'OUBLIEREZ JAMAIS!

POUR TOUS

70e sem.



3 HEURES D'ENCHANTEMENT ET DE MUSIQUE!

LES UNS ET LES AUTRES

120 comédiens — 10,000 figurants — 200 danseurs

UN FILM DE CLAUDE LELOUCH

Aucun laissez-passer

1:00, 4:30, 8:00

Le PARISIEN 2
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

3e MOIS!



"Un chef-d'oeuvre de classe mondiale... Plus vaste que la vie'" — Thomas Schnurmacher

"Une histoire incroyable, un film superbe, quelle interprétation de Ventura" — Richard Lebeyte

"Le meilleur film que j'ai vu ces six derniers mois" — Douglas Leopold

"Définitivement le meilleur film à voir de la période des fêtes" — Gilles Durieux

Didier FARRÉ présente

LES MISÉRABLES

d'après l'oeuvre de VICTOR HUGO

UN FILM DE ROBERT HOSSEIN

LINO VENTURA

JEAN CARMET MICHEL BOUQUET

ÉVELYNE BOUIX/CHRISTIANE JEAN/FERNAND LEDOUX

CANDICE PATOU/PAUL PRÉBOIST/LOUIS SEIGNER



Le PARISIEN 4
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

1.10, 4.45, 8.30

ADULTES..... $5.50
ADOLESCENTS (14 à 17 ans)..... $5.00
ENFANTS (13 ans et moins)..... $2.00

CINÉMAS UNIS

LE CADEAU IDÉAL

...Certificats-cadeaux

Disponibles au bureau principal de CINÉMAS UNIS

5887, avenue Monkland (N.D.G.)

Du lundi au vendredi seulement, de 9:00 à 17:00

"UNE FANTAISIE DÉLIRANTE... BELMONDO MIRACULEUSEMENT à l'aise, délicieusement ironique..." CLAUDES BAIGNÈRES Le Figaro

POUR TOUS

Le summum de Jean-Paul Belmondo

C'est divertissant tout le temps. C'est souvent brillant. Du bon cinéma pour large public... On rit, on s'amuse, on a du plaisir, nous spectateurs, du début à la fin. LE SOLEIL

CERITO FILMS et GAUMONT présentent

BELMONDO



UN FILM DE GÉRARD OURY

DISTRIBUTION : GAUMONT/CONSTELLATION FILMS CANADA

5e SEM.

PARISIEN: 1:15, 3:20, 5:25, 7:30, 9:35. Sam. dernier spectacle: 11:40. **LAVAL:** Sam., dim.: 12:15, 2:10, 4:05, 6:00, 7:55, 9:50. Sam. dernier spectacle: 11:45. Sem.: 6:00, 7:55, 9:50. **GREENFIELD:** Sam., dim.: 12:10, 2:05, 4:00, 5:50, 7:45, 9:40. Sem.: 7:45, 9:40. **VERSAILLES:** Sam., dim.: 12:00, 2:00, 3:50, 6:00, 7:50, 9:40. Sem.: 6:00, 7:50, 9:40

Le PARISIEN 1
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

LAVAL 1
CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK 1.
PL GREENFIELD PARK 671-6129

VERSAILLES 1
PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

PATRICK DEWAERE son dernier film

Un des films les plus excitants. - France Soir

Un film cinglant... qui fait rire, qui fait mal. - Pariscope

Le talent du réalisateur est immense. - Le Journal du Dimanche

PATRICK DEWAERE fait ici une création étonnante. Pierre Billard - Le Point

14 ANS

PARADIS POUR TOUS



5e semaine!

12:30, 2:45, 5:00, 7:15, 9:30, SAM. DERNIER PROGRAMME 11:45

Le PARISIEN 5
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

EN NOMINATION POUR UN OSCAR MEILLEUR FILM ÉTRANGER 1982

«LA NUIT DE SAN LORENZO» est un film superbe, inoubliable, admirable. Du grand cinéma italien. Il a mérité largement son prix spécial du jury à Cannes. Il mériterait l'Oscar du meilleur film étranger. —*Louis-Guy Lemieux, Le Soleil.*

«UN TRÈS BEAU FILM». —*Francine Laurendeau, LE DEVOIR*

«LA NUIT DE SAN LORENZO» est l'un des films les plus intéressants de la saison. —*Serge Dussault, LA PRESSE*

...UNE OEUVRE DE CLASSE. UN TRÈS BEAU FILM. —*Manon Péclet, DIMANCHE-MATIN*

«VOYEZ-LE VITE! PAREILLE BEAUTÉ NE DONNE RENDEZ-VOUS QU'UNE FOIS TOUS LES DIX ANS.» —*PARISCOPE*

PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982

LA NUIT DE SAN LORENZO

un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI

POUR TOUS



un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI

3e MOIS!

ÉLYSÉE 1
35 MILTON 842-6053

ÉLYSÉE: Sam., dim.: 1:15, 3:20, 5:20, 7:25, 9:30. Sem.: 7:25, 9:30

FACILE D'ACCÈS. Autobus 80 et 129 Métro Pl.-des-Arts. 5 rues au nord du cinéma IMPÉRIAL. 4 rues à l'ouest du cinéma ÉLYSÉE.

CINÉMAS **LaCité**

3575 ave du Parc, angle Prince-Arthur tél: 844-9470



18 ANS ADULTES

En anglai avec S.T. français

PROSTITUTE

LaCité 1
3575 AV DU PARC 844-9470

LA CITÉ: Sam., dim. 12:15, 2:05, 3:55, 5:40, 7:30, 9:20. Sem. 7:30, 9:20.

«VOUS FRISSONNEREZ ET AUREZ LE SANG GLACÉ.» —Richard Corliss, TIME MAGAZINE

«UNE MERVEILLEUSE HISTOIRE DE FANTÔMES.» —Vincent Canby, NEW YORK TIMES

14 ANS

"Ils sont ici."



LA VENGEANCE DES FANTÔMES

Ils connaissent tout ce qui vous effraye.

V.F. de POLTERGEIST

une production STEVEN SPIELBERG Musique de JERRY GOLDSMITH

avec JOBETH WILLIAMS · CRAIG T. NELSON · BEATRICE STRAIGHT

Produit par STEVEN SPIELBERG et FRANK MARSHALL

METROCOLOR MGM/UA

LA CITÉ: Sam., dim.: 12:30, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10. Sem.: 7:00, 9:10. **GREENFIELD:** Sam., dim.: 12:45, 2:55, 4:55, 7:00, 9:10. Sem.: 7:00, 9:10. **LAVAL:** Sam., dim.: 12:30, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10. Sam. dernier spectacle: 11:20. Sem.: 7:00, 9:10. **VERSAILLES:** Sam., dim.: 1:10, 3:10, 5:10, 7:10, 9:10. Sem.: 7:10, 9:10

LaCité 2 | **LAVAL 2**
3575 AV DU PARC 844-9470 CENTRE LAVAL 688-7776 RADISSON

GREENFIELD PARK 3 | **VERSAILLES 2**
PL GREENFIELD PARK 671-6129 PLACE VERSAILLES 353-7880

POUR TOUS

Une incroyable histoire vraie...

Rien ne pouvait l'empêcher de revenir vers elle, même la rivière la plus traîtresse du monde...



COMEBACK

UNE HISTOIRE VRAIE!

TWENTIETH CENTURY-FOX Presents A HALL BARTLETT FILM

MICHAEL LANDON JURGEN PROCHNOW EDWARD WOODWARD MOIRA CHEN

PRISCILLA PRESLEY "COMEBACK" MICHAEL LANDON ANDREW LASZLO

KLAUS DOLDINGER HALL BARTLETT HALL BARTLETT

"Love Is Forever" Carol Connors Lee Holdridge Laura Branigan

DÈS AUJOURD'HUI!

DORVAL 1
260 AVE DORVAL 631-8586

KENT 2
6100 SHERBROOKE O. 489-9703

PALACE
698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL

KENT: Sam., dim. 12:20, 2:40, 5:00, 7:20, 9:40. Sem. 7:20, 9:40. **PALACE 3:** 12:10, 2:30, 4:50, 7:10, 9:30. Sam. dernier spectacle 11:45. **PALACE 4:** 1:10, 3:10, 5:50, 8:10. Sam. dernier spectacle 10:30. **DORVAL:** Sam., dim. 12:15, 2:30, 4:40, 7:00, 9:20. Sem. 7:00, 9:20.

Soudain dans la nuit... l'horreur! 14 ANS



la Nuit de la Mort

2ème GRAND FILM DANS CHAQUE CINÉMA

DÈS AUJOURD'HUI!

CHATEAU: 1:05, 4:30, 8:00. GREENFIELD: SAM. DIM. 1:10, 4:35, 8:00, SEMAINE 6:15, 8:00.

CHATEAU 1 | **GREENFIELD PARK 2**
ST-DENIS & BELANGER 271-0209 PL GREENFIELD PARK 671-6129

"Le chef-d'oeuvre de la littérature érotique "underground" devient un film somptueux dans le style de EMMANUELLE et HISTOIRE D'O" - Neue Revue

un film de HUBERT FRANK

18 ANS Adultes



5e sem.

Catherine Chérie

BERTHA CABRE • AJITA WILSON

2e GRAND FILM

Ces adorables Victoriennes

CHÂTEAU: 12:55, 4:20, 5:55, 7:45. VERSAILLES: Sam., dim. 1:10, 4:30, 6:05, 7:50. Sem. 6:05, 7:50.

CHATEAU 2
ST-DENIS & BELANGER 271-0209

VERSAILLES 3
PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

«Un film courageux, par moments un film touchant!» — Cinéma

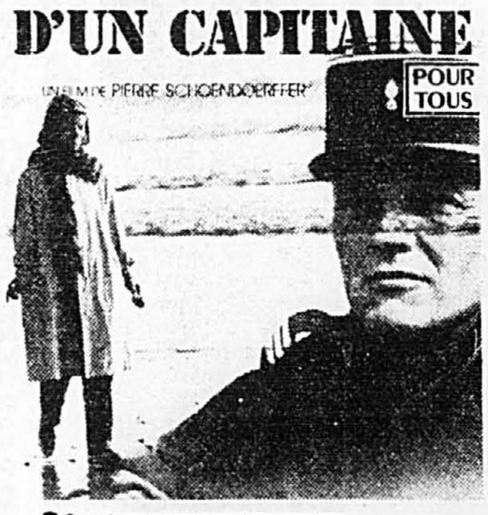
NICOLE GARCIA • JACQUES PERRIN

CHARLES DENNER • GEORGES WILSON

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE

UN FILM DE PIERRE SCHOENDOERFFER

POUR TOUS



2e semaine!

ÉLYSÉE 2
35 MILTON 842-6053

Sam., dim. 12:30, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10, sem. 7:00, 9:10.

«L'UN DES 10 MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE!» — Los Angeles Herald Examiner — Houston Post

Le thriller le plus amusant de l'année!

Les compagnons nous reviennent.

Nick Nolte est un flic. Eddie Murphy est un forçat.

Ils se détestent l'un et l'autre.
Ils ont besoin l'un de l'autre encore davantage.
Or, le dernier endroit où ils auraient cru se retrouver, c'est bien du même côté...

18 ANS ADULTES

48 HRS.



PARAMOUNT PICTURES PRESENTS A LAWRENCE GORDON PRODUCTION · A WALTER HILL FILM · NICK NOLTE · EDDIE MURPHY · 48 HRS · ANNETTE O'TOOLE

MUSIC BY JAMES HORNER · EXECUTIVE PRODUCER D. CHESNUTT/JOE CONTI · WRITTEN BY ROGER SPOTTISWOODE AND WALTER HILL & LARRY GROSS AND STEVEN E. DE SOUZA

PRODUCED BY LAWRENCE GORDON AND JOEL SILVER · DIRECTED BY WALTER HILL · A PARAMOUNT PICTURE

5e SEMAINE

KENT: Sam., dim. 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40. Sem. 6:00, 7:50, 9:40. **PALACE 5:** 1:30, 3:20, 5:10, 7:00, 8:50. Sam. dernier spectacle: 10:40. **PALACE 6:** 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40. Sam. dernier spectacle 11:30. **LAVAL:** Sam., dim. 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40. Sam. dernier spectacle 11:30. Sem. 6:00, 7:50, 9:40.

PALACE
698 ST-CATHERINE O. 866-6991 McGILL

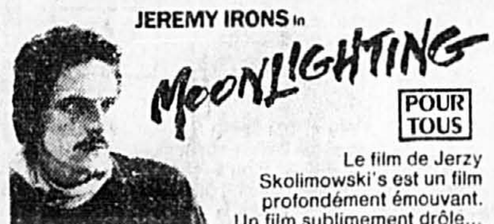
KENT 1 | **LAVAL 4**
6100 SHERBROOKE O. 489-9703 CENTRE LAVAL 688-7776

70MM DOLBY STEREO

Au bout de l'univers la vengeance se déchaîne.

7 DERNIERS JOURS!

POUR TOUS



LA COLÈRE DE KHAN

STAR TREK II

ADULTES..... $5.50
ADOLESCENTS (14 à 17 ans)..... $5.00
ENFANTS (13 ans et moins)..... $2.00
ÂGE D'OR DES CINÉMAS UNIS..... $2.00

IMPERIAL
1430 BLEURY 288-7102 PdesA

IMPÉRIAL: 12:50, 3:00, 5:00, 7:10, 9:20

VERSION FRANÇAISE

POUR TOUS

LA GUERRE DES ÉTOILES



PLUS

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE

v.f. de STAR WARS EMPIRE STRIKES BACK

7 DERNIERS JOURS!

LAVAL 5
CENTRE LAVAL 688-7776

LAVAL: Sam., dim. GUERRE: 12:10, 4:50, 9:30. **EMPIRE:** 2:30, 7:10. Sam. dernier spectacle 9:30. Sem. Spectacle complet 7:10.

5e semaine de succès!

VAINQUEUR DE 3 OSCARS

MEILLEURE MISE EN SCÈNE WARREN BEATTY

MEILLEUR SECOND RÔLE FEMININ MAUREEN STAPLETON

MEILLEURE PRISE DE VUE VITTORIO STORARO

POUR TOUS



LES ROUGES

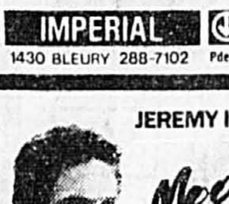
Warren Beatty Diane Keaton

Le PARISIEN 3
480 ST-CATHERINE O. 866-3856

12:45, 4:25, 8:15

JEREMY IRONS in MOONLIGHTING

POUR TOUS



Le film de Jerzy Skolimowski's est un film profondément émouvant. Un film sublimement drôle... *Andrew Sarris, VILLAGE VOICE*

MICHAEL WHITE presents JEREMY IRONS in MOONLIGHTING
Written and Directed by JERZY SKOLIMOWSKI Music Composed by STANLEY MYERS
Produced by MARK SHIVAS and JERZY SKOLIMOWSKI
©1982 UNIVERSAL CITY STUDIOS INC. UNIVERSAL FILMS

PLACE VILLE-MARIE
CINEMA-1 866-0689

P.V. MARIE: 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20.

QUOI FAIRE AUJOURD'HUI

POUR CETTE CHRONIQUE, VEUILLEZ ADRESSER VOS LETTRES COMME SUIT:
«QUOI FAIRE AUJOURD'HUI» LA PRESSE, 7 RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL H2Y 1K9

CONFÉRENCES

■ Le Conseil régional de Montréal des Cercles de jeunes naturalistes offre aux adultes une conférence de M. J. Herman Larouche sur **« Les insectes »**, dans le cadre d'une série sur les sciences de la nature, au Jardin Botanique de Montréal, salle Léon-Provencher, le 14 janvier, à 19h30. Renseignements complémentaires : 681-4358 ou 255-6111.

■ Le père Oliva-M. Gignac, c.ss.r., de l'École de vie intérieure, donne des conférences sur la **spiritualité chrétienne** en puisant à la doctrine des grands maîtres de la vie d'union à Dieu : le 14 janvier, à Chambly (658-1496 ou 658-8278); le 16 janvier, dans l'après-midi, à Lachine (634-3165 ou 637-4616); le soir, à l'église Saint-Charles-Garnier (381-5220). Information générale : 276-6149 ou 277-8017.

RÉUNIONS

■ Le Centre d'information et de référence pour femmes organise un **groupe de discussion** permettant aux participantes d'entrer en contact avec d'autres femmes, de définir ensemble leurs besoins, d'explorer de nouvelles façons de vivre leur quotidien. La session dure sept semaines et débute dans la première semaine du mois de mars, au 3 585, rue Saint-Urbain. Renseignements complémentaires : 842-4780 ou 842-4781.

■ L'Institut Marguerite Voyer tient une démonstration gratuite de **relations humaines**, le 14 janvier, à 19h30, au Centre communautaire Saint-François-de-Sales, 1 545 est, rue Jacques-Cartier, à Longueuil. Renseignements complémentaires : 659-0764.

■ **Les amis de l'Arche** de Lanza del Vasto invitent toutes les personnes intéressées à la non-violence à leur réunion mensuelle, le 14 janvier, à 19h30, a la Maison d'Aurore, 5 146, rue Rivard. Renseignements complémentaires : 585-1683.

■ Le centre Juv-Ecc (centre de formation catholique) tient une soirée de théâtre biblique sur le thème « **Voyez, il nous fait signe** » (expression dramatique, musique, chant, mime, expression corporelle, audio-visuel, le 14 janvier, à 20h, au 4 488, rue Adam. Invitation spéciale aux jeunes de 15 à 35 ans. Renseignements complémentaires : 254-1341.

■ Le Centre d'épanouissement de l'être Le Lotus, 10 055, rue Papineau, tient une soirée d'information sur le **hatha yoga** avec M. André Lévesque, le 14 janvier, à 19h30. Entrée libre. Renseignements complémentaires : 387-9663 ou 387-9174.

■ La Société Canada-Chine présente un diaporama intitulé « **Scènes de la vie urbaine et rurale en Chine** » avec commentaires du professeur Jean-Pierre Cadotte, géographe, le 14 janvier, a 19h30, au 1 072, boulevard Saint-Laurent. Entrée gratuite. Prière de réserver sa place : 866-4419.

■ **Plexus Inter-Ezo**, en collaboration avec **Multimondial** tient une soirée d'information sur le psychisme humain, le 14 janvier, à 20h, sur le thème « **Induction de l'hypnose** ». Renseignements complémentaires : Claude Desgroseilliers, 255-5087, 727-0789 ou 632-1850. Entrée libre.

■ L'Association des groupes d'étude de philosophie universelle tient tous les vendredis à 19h30 une séance d'information sur les thèmes « **L'être d'esprit, l'aura, la pensée subconsciente, l'évolution** », au 2 259 est, rue Sherbrooke. Entrée libre. Renseignements complémentaires : 526-8130.

■ La Bibliothèque municipale de Dorval invite les enfants de 3 à 5 ans à « **L'heure du conte** », tous les vendredis, de 9h30 à 10h30, au 1 401, rue Bord-du-Lac, à Dorval. Entrée gratuite. Renseignements complémentaires : Judith Bowman, 631-3575.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

■ Le Centre Immaculée-Conception, 4 265, rue Papineau, offre des **cours de tennis** commençant le 15 février, les mardis ou jeudis, à 18h30 ou 20h30. Renseignements complémentaires : 527-1256.

■ Le Centre d'activité physique du collège Marie-Victorin offrira des cours de ski de fond les samedis 15 janvier, 29 janvier, 12 février, de 9h à 12h. C'est au 7 000, rue Marie-Victorin (à la limite est de Montréal-Nord).

■ Le YMCA de Saint-Laurent, 1 745, boulevard Décarie, procède actuellement aux inscriptions pour sa session d'hiver **d'activités physiques, de relaxation, de danse et de formation en réanimation cardio-respiratoire.** Début de la session, le 17 janvier. Renseignements complémentaires : 747-9801.

■ Le YMCA Hochelaga-Maisonneuve, 4 567, rue Hochelaga, offre un cours de **natation conçu pour les adultes qui ont peur de l'eau**. Des cours de natation sont aussi offerts aux enfants à partir de 10 mois. La période d'inscription se termine le 14 janvier. Renseignements complémentaires : 255-4651.

■ La Ville de Saint-Laurent offre des périodes de **bain libre et gratuit** pour tous, à l'école polyvalente Emile-Legault, 2 395, boulevard Thimens, le vendredi, de 19h30 à 21h30; les samedis et dimanches, de 15h à 17h; à l'école polyvalente Father-McDonald, 3 355, rue Decelles, le vendredi, de 19h30 à 21h30; pour adultes (18 ans et plus), à l'école Father-McDonald, du lundi au jeudi, de 20h à 22h.

DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Le Centre Saint-Pierre, 1 212, rue Panet, offre une série de 13 rencontres sur le **développement des ressources personnelles**, le mercredi, à 19h30, à partir du 26 janvier. Renseignements complémentaires : Monique vEnne ou Nicole Métayer, 524-3561.

■ Le Service d'éducation des adultes du cégep de Rosemont offre des cours aux personnes désirant se **perfectionner dans leur secteur de travail, changer de travail ou se trouver un emploi.** En soirée, on offre des programmes préparatoires à l'université en sciences, sciences humaines ou en administration ou des programmes préparant au marché du travail en comptabilité, administration, marketing ou informatique, ainsi que des cours d'anglais et d'espagnol. Le jour, on offre des cours en sciences humaines et en techniques administratives. Pour être admis à ces programmes, il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat de secondaire V. Les inscriptions auront lieu du 10 au 14 janvier, de 13h30 à 21h, au 6 400, 16e Avenue. Les frais d'inscription sont de 30 $ pour le premier cour et de 15 $ par cour additionnel, jusqu'à un maximum de 60 $. Renseignements complémentaires : 376-6310.

■ Le Service de l'éducation des adultes du collège de Rosemont organise une session sur le **sexisme** (thème : « Un garçon c'est quoi? Une fille c'est quoi? Pareil, pas pareil? »). Les inscriptions auront lieu le 24 janvier, de 13h30 à 21h, au 6 400, 16e Avenue. Renseignements complémentaires : 376-6310.

■ L'Université du Québec à Montréal offre des **cours d'arts plastiques** pour enfants et adolescents de 4 à 16 ans du 15 janvier au 9 avril, le samedi, de 10h à 12h. Inscriptions le 15 janvier, sur la Grande Place du pavillon Judith-Jasmin. Renseignements complémentaires : 282-4076.

■ Le CLSC des Mille-Îles offre un **cours de relaxation** aux personnes désireuses d'apprendre à contrôler leur anxiété. Date limite des inscriptions, le 19 janvier. Renseignements complémentaires : 661-5370, de 9h à 17h, du lundi au vendredi.

■ L'Université du Québec à Montréal tiendra une période d'inscriptions, du 4 au 14 janvier, pour les **étudiants libres** (étudiants n'ayant fait aucune demande d'admission à un programme quelconque). Plusieurs cours de divers Départements leur sont ouverts. Se présenter au 400 est, rue Sainte-Catherine, au bureau du Registraire. Renseignements complémentaires : 282-3132.

■ La Fédération québécoise du loisir littéraire organise des stages **d'initiation au plaisir littéraire, d'initiation à l'écriture, d'initiation à l'écriture dramatique, d'écriture journalistique**, les 15 et 16 janvier. Les inscriptions doivent se faire par écrit ou en personne au 1 415 est, rue Jarry, Montréal H2E 2Z7. Renseignements complémentaires : 374-4700, postes 405 ou 407.

■ Le Service de l'éducation des adultes du collège Montmorency, 475, boulevard de l'Avenir, à Laval, offre un cours sur le **chauffage au bois**, le 6, 12, 13 et 20 février, de 9h à 12h et de 13h à 17h. Inscriptions jusqu'au 19 janvier, de 13h30 à 16h30 et de 18h15 à 20h30. Renseignements complémentaires : 667-5822 ou 667-5807.

DIVERS

■ Le Conseil culturel de la Rive-Sud, grâce à une subvention dans le cadre du programme d'aide à l'emploi, est à dresser un répertoire des créateurs, artistes, professionnels de la culture, producteurs, diffuseurs culturels. Dans ce but, il demande à tous les **professionnels de la culture de la Rive-Sud** de faire connaître leur nom, adresse, numéro de téléphone, discipline, à M. Sergie Lacroix, Conseil culturel de la Rive-Sud, c.p. 328, succursale A, Longueuil J4H 3Z2. Renseignements complémentaires : 651-0694. Le territoire desservi par le Conseil comprend les régions de VaudreuilSoulanges, Valleyfield, Huntingdon, Châteauguay, Saint-Jean-Iberville, BriossardLaprairie, LongueuilBoucherville, Beloeil-Chambly, Saint-Hyacinthe et Sorel.

■ La Ville de Saint-Laurent met à la disposition des jeunes de 12 à 17 ans un centre appelé **« Le Tourbillon »**, à partir du 11 janvier, au sous-sol du Centre des Loisirs, 1 870, rue Decelles. On y trouve un salon-rencontre (lieu de discussions, de jeu d'échecs, d'écoute de la musique), les mardis et mercredis, de 19h à 22h; le jeudi, de 19h à 22h; le vendredi, de 19h à 23h; un salle de jeux, les mardis et mercredis, de 19h à 22h et le vendredi, de 19h à 13h; un café-rencontre pour événements spéciaux (danse, vidéos, films, spectacles), les mardis et mercredis, de 19h à 22h; les jeudis, de 19h à 22h30; les vendredis, de 19h à 13h; un lieu pour projets éducatifs, le lundi, de 19h à 22h. Renseignements complémentaires : 744-6411, poste 2461, le jour; 744-6411 (le soir).

■ Le Club des observateurs d'oiseaux du collège Marie-Victorin organise à toutes les deux semaines des séances **d'observation des oiseaux** dans la banlieue de Montréal. Le 15 janvier, la séance se tiendra dans la région de Côte-Sainte-Catherine et Laprairie, où l'on peut observer des canards qui passent l'hiver aux abords des rapides de Lachine. Rendez-vous à 8h30 aux éculuses du parc provincial de Côte-Sainte-Catherine. Bienvenue à tous; participation gratuite. Renseignements complémentaires : 325-1080.

■ Le Musée des beaux-arts de Montréal présente des **films documentaires sur les cinéastes Werner Herzog et Les Blank**, le 14 janvier, à 20h; le 15 janvier, à midi, 13h30 et 15h30; le 16 janvier à midi et à 13h30; le 22 janvier à midi, 13h30 et 15h. C'est à l'auditorium du Musée des beaux-arts, 1 379 ouest, rue Sherbrooke. Renseignements complémentaires : 285-1600.

■ L'Association pour le jeune cinéma québécois tiendra son quatrième **festival international du film super 8 du Québec** du 22 au 27 février prochain, à la Cinémathèque québécoise, à Montréal, puis dans plusieurs autres villes québécoises. La date limite pour l'inscription des films est le 15 janvier prochain. Renseignements complémentaires : Association pour le jeune cinéma québécois, 1 415 est, rue Jarry, Montréal H2E 2Z7; téléphone, 374-4700, poste 403 ou 412.

■ Les guides et kamsoks de Christ-Roi organisent un **danse-o-thon** au profit de l'Association de la paralysie cérébrale et des scouts, le 15 janvier, de 12h à 22h, au 9 430, rue Lajeunesse. Renseignements complémentaires : 381-6170.

DEMAIN

Le Service des activités culturelles de Saint-Laurent présente le film pour enfants « **Mousaki** » (76 minutes), le 15 janvier, à 14h, à la salle Émile-Legault, 613, boulevard Sainte-Croix. Prix d'entrée, 1 $.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): «Yuppi du (105)»: 20:00. «Geppo il folle»: 18:10, 21:50.
ASTRE (2): «Les aventuriers de l'Arche perdue»: 18:00, 22:10. «Des gens comme les autres»: 20:00.
ASTRE (3): «La maison du lac»: 18:00, 22:00. «Le chanteur de jazz»: 19:55.
ASTRE (4): «Gamines émancipées»: 19:30. «Chattes ravageuses»: 20:35. «Dolly l'initiatrice»: 18:00, 21:40.
AVENUE: «Kiss me Goodbye»: 19:15, 21:15.
BEAVER: «Outlaw Ladies»: 11:55, 14:20, 16:45, 19:10, 21:30. «The China Cat»: 11:00, 13:20, 15:45, 19:10, 20:30.
BERRI (1): «L'oeil du tigre»: 13:10, 15:20, 17:30, 19:40, 21:50.
BERRI (2): «Diva»: 12:35, 14:50, 17:05, 19:25, 21:40.
BERRI (3): «T'empêches tout le monde de dormir»: 12:20, 14:10, 16:00, 17:50, 19:40, 21:35.
BERRI (4): «Comédie érotique d'une nuit d'été»: 15:05, 18:30, 21:55. «Arthur»: 13:20, 16:45, 20:10.
BERRI (5): «La grande bouffe»: 13:35, 16:10, 18:45, 21:25.
BIJOU: «Fantaisies érotiques»: 12:15, 14:23, 16:31, 18:39, 20:47. «Adolescentes trop curieuses»: 13:23, 15:31, 17:39, 19:47, 21:55.
BONAVENTURE (1): «The Toy»: 19:20, 21:20.
BONAVENTURE (2): «Victor Victoria»: 19:20, 21:20.
BROSSARD (1): «L'oeil du tigre»: 19:30, 21:30.
BROSSARD (2): «Annie»: 19:00, 21:20.
BROSSARD (3): «Tootsie»: 19:00, 21:10.
CARREFOUR DU NORD (1, St-Jérôme): «L'as des as»: 21:15. «Les fourgeurs»: 19:30.
CARREFOUR DU NORD (2): «Le lion sort ses griffes»: 19:30. «Brillantine II»: 21:30.
CHAMBLY: «E.T. l'e a-terrestre»: 19:00, 21:30. «AC / DC, rival rock»: minuit.
CHAMPLAIN (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
CHAMPLAIN (2): «Meurtres en direct»: 17:35, 21:40. «Faut se faire la malle»: 19:00.
CHÂTEAU (1): «La nuit de la mort»: 14:45, 18:15, 21:40. «Laure & les ombres de l'été»: 13:05, 16:30, 20:00.
CHÂTEAU (2): «Catherine chérie»: 14:30, 17:55, 21:20. «Adorables Victoriennes»: 12:55, 16:20, 19:45.
CHÂTEAUGUAY: (SALLE 1) «E.T. The extra-terrestrial». **(SALLE 2):** «First Blood»: 19:00, 21:30.
CINÉMA DE MONTRÉAL (1): «Blade Runner»: 13:20, 17:20, 21:20. «Loin de la terre»: 15:25, 19:25.
CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «L'arme absolue»: 13:25, 17:35, 21:40. «Couple en fu ite»: 15:40, 19:45.
CINÉMA DE PARIS: «Dark Crystal»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.
CINÉMA LA CITÉ (1): «Prostitute»: 19:30, 21:20.
CINÉMA LA CITÉ (2): «La vengeance des fantômes»: 19:00, 21:10.
CINÉMA RIVE-NORD (1): «L'oeil du tigre». «Capitaine Avenger»: 19:30.
CINÉMA RIVE-NORD (2): «Cours pratiques pur jeuens filles». «Confidences d'une jeune mariée». «Les cajoleuses»: 19:30.
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE: «Machorka-Muff». «Non-réconciliés». «Le fiancé, la comédienne et le maquereau». 18:35. «Eika Katappa»: 20:35.
CINEPLEX (1): «The Blonde & Little French Maid»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
CINEPLEX (2): «Creepshow»: 14:45, 17:00, 19:15, 21:30.
CINEPLEX (3): «The Missionary»: 14:00, 15:45, 17:30, 19:15, 21:00.
CINEPLEX (4): «The Lord of the Rings»: 13:45, 16:10, 18:40, 21:10.
CINEPLEX (5): «The Last American Virgin»: 14:00, 15:45, 17:30, 19:15, 21:00.
CINEPLEX (6): ««The World according to Garp»: 13:40, 16:15, 18:50, 21:20.
CINEPLEX (7): «La cage aux folles»: 13:55, 15:40, 17:30, 19:20, 21:10.
CINEPLEX (8): «The Last Unicorn»: 13:45, 15:35. «The Chosen»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30
CINEPLEX (9): «Rocky III»: 14:05, 15:55, 17:45, 19:35, 21:25..
CLAREMONT: «Peter Pan»: 19:10, 21:15.
COMMODORE: «La grasnde jouissance de...». «Les filles de Monsieur X». «Les weekednds de Caroline».
COMPLEXE DESJARDINS (1): «Et Dieu créa les hommes»: 12:15, 13:50, 15:25, 17:00, 18:35, 20:10, 21:45.
COMPLEXE DESJARDINS (2): «Felicity»: 12:05, 15:50, 19:35. «L'amant de Lady Chatterley»» 14:00, 17:45, 21:30.
COMPLEXE DESJARDINS (3): «Fantaisies érotiques»: 12:05, 14:15, 16:25, 18:35, 20:45. «Adolescentes trop curieuses»: 13:10, 15:20, 17:30, 19:40, 21:50.
COMPLEXE DESJARDINS (4): «La passante du sans-souci»: 12:05, 14:20, 16:35, 18:50, 21:05.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: «Trouble in Paradise»: 19:00. «New York, New York»: 21:00.
CÔTE-DES-NEIGES (1): «The Verdict»: 19:30, 21:40.
CÔTE-DES-NEIGES (2): «Tootsie»: 19:00, 21:10.
CRÉMAZIE: «Annie»: 19:00, 21:20.
DAUPHIN (1): «Maman aura cent ans»: 19:25, 21:25.
DAUPHIN (2): «Fitzcarraldo»: 20:00.
DÉCARIE (1): «Dark Crystal»: 19:15, 21:15.
DÉCARIE SQUARE (2): «The Toy»: 19:00, 21:00.
DORVAL (1): «Come back»: 19:00, 21:20.
DORVAL (2): «Airplane II»: 19:15, 21:00.
DORVAL (3): «Trail of the Pink Panther»: 19:45, 21:35.
ÉLYSÉE (1): «La nuit de San Lorenzo»: 19:25, 21;30.
ÉLYSÉE (2): «L'honneur d'un capitaine»: 19:00, 21:10.
ÈVE: «Wanda Whips Wall Street»: 9:50, 12:50, 15:50, 18:50, 21:50. «sensual Fire»: 11:15, 14:15, 17:15, 20:15.
FAIRVIEW (1): «Kiss Me Goodbye»: 19:20, 21:20.
FAIRVIEW (2): «Best Friends»: 19:00, 21:05.
GREENFIELD (1): «L'as des as»: 19:45, 21:40.
GREENFIELD (2): «La nuit de la mort». «Laura & les ombres de l'été»: 18:15, 20:00.
GREENFIELD (3): «La vengeance des fantômes»: 19:00, 21:10.
IMPERIAL: «Star Trek II: La colère de Khan»: 12:50, 15:00, 17:00, 19:10, 21:20.
JEAN-TALON: «Meurtres en direct»: 17:30, 21:40. «Faut se faire la malle»: 19:40.
KENT (1): «48 Hours»: 18:00, 19:50, 21:40.
KENT (2): «Come back»: 19:20, 21:40.
L'AUTRE CINEMA (1): «Le seigneur des anneaux»: midi. «The Beatles at Shea Stadium». «Magical Mystery Tour»: 14:45. «La publicité, faut voir (à) çà»: 17:00. «La guerre du feu»: 19:30. «Les aventuriers de l'Arche perdue»: 21:30.
L'AUTRE CINEMA (2): «Le conformiste»: 13:30. «La tragédie d'un homme ridicule»: 16:00. «The Concert for Kampuchea». «The Genesis concert movie»: 19:00. «La maîtresse du lieutenant français»: 21:15.
LAVAL (1): «L'as des as»: 18:00, 19:55, 21:50.
LAVAL (2): «La vengeance des fantômes»: 19:00, 21:10.
LAVAL (3): «Best Friends»: 19:00, 21:10.
LAVAL (4): «48 Hours»: 18:00, 19:50, 21:40.
LAVAL (5): «La guerre des étoiles»: et «L'empire contre-attaque»: 19:10.
LOEWS (1): «Airplane II»: 12:10, 14:05, 16:00, 18:00, 19:50, 21:45.
LOEWS (2): «Best Friends»: 12:05, 14:20, 16:40, 19:00, 21:20.
LOEWS (3): «Still of the night»: 12:20, 14:15, 16:10, 18:10, 20:00, 21:55.
LOEWS (4): «An Officer & A Gentleman»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:05, 21:30.
LOEWS (5): «First Blood»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.
MASCOUCHE (1): «La guerre des étoiles»: 19:30. «L'empire contre-attaque»: 21:40.
MASCOUCHE (2): «E.T. the Extra terrestrial»: 19:30, 21:40.
MERCIER: «L'oeil du tigre»: 19:20, 21:30.
MONTENACH (1, Beloeil) — C'est ma vie après tout»: 19:00. «Rocky III, l'oeil du tigre»: 21:10.
MONTENACH (2): «Le meurtre de la St-Valentin»: 19:05. «Le tueur du vendredi»: 20:50.
MONTROSE: «Dame de compagnie»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00. «Clinique pour soins très spéciaux»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.
NEW YORKER: «Bananas»: 19:30. «Manhattan»: 21:30.
ODEON LAVAL (1): «E.T. extra terrestrial»: 19:10, 21:20.
ODEON LAVAL (2): «L'Oeil du tigre»: 19:20, 21:30.
OMEGA (1): «L'aventurier de l'Arche perdue»: 13:20, 17:40, 22:00. «Le dernier majeur»: 15:30, 19:50.
OMEGA (2): «Prends-moi tout»: 15:40, 19:25, 23:05. «Plaisirs de femme»: 14:05, 17:50, 21:35. «Des filles à tout faire»: 13:00, 16:45, 20:30.
OUIMETOSCOPE: «La fièvre des planches»: 19:15, 21:45. «La peau»: 19:00, 21:30.
OUTREMONT: «Métal hurlant»: 19:30. «La fièvre au corps»: 21:30.
PALACE (1): «Star Wars»: 12:10, 16:50, 21:30. «The Empire Strikes Back»: 14:30, 19:10.
PALACE (2): «Trail of the Pink Panther»: 12:15, 14:05, 15:55, 17:45, 19:35, 21:25.
PALACE (3): «Come back»: 13:10, 15:10, 17:50, 20:10.
PALACE (4): «Come back»: 13:10, 15:10, 17:50, 20:10.
PALACE (5): «48 Hours»: 13:30, 15:20, 17:10, 19:00, 20:50.
PALACE (6): «48 Hours»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.
PAPINEAU (1): «Prends-moi tout»: 11:55, 16:20, 18:50, 22:20. «Plaisirs de femme»: 12:55, 16:20, 19:50. «Clinique pour soins très spéciaux»: 14:20, 17:50, 21:15.
PAPINEAU (2): «Caligula et Messaline»: 12:00, 14:45, 17:35, 20:20. «L'homme étalon»: 13:50, 16:40, 19:25, 22:10.
PARADIS (1): «Les tueurs de l'éclipse»: 20:00. «La dernière maison sur la gauche»: 18:20, 21:35.
PARADIS (2): «Faut pas pousser»: 19:45. «Le roi et l'oiseau»: 18:10, 21:20.
PARADIS (3): «Secrétariat privé»: 19:30. «Chattes ravageuses»: 20:35. «Dolly l'initiatrice»: 18:00, 21:40.
PARALLÈLE: «Pêcheurs d'eau douce». «Huit piastres et demie»: 19:30, 21:00.
PARIS (1) (St-Hyacinthe): «E.T. l'extra-terrestre»: 18:15, 21:15.
PARIS (2): «Confidences d'une jeune mariée»: 19:00. «Cours pratiques pour jeunes filles»: 19:50.
PARISIEN (1): «L'as des as»: 13:15, 15:20, 17:25, 19:30, 21:35.
PARISIEN (2): «Les uns les autres»: 13:00, 16:30, 20:00.
PARISIEN (3): «Les rouges»: 12:45, 16:25, 20:15.
PARISIEN (4): «Les misérables»: 13:10, 16:45, 20:30.
PARISIEN (5): «Paradis pour tous»: 12:30, 14:45, 17:00, 19:15, 21:30.
PLACE DU CANADA: «Tootsie»: 19:25, 21:45.
PLACE LONGUEUIL (1): «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
PLACE LONGUEUIL (2): «L'arme absolue»: 21:25. «Netirez pas sur le dentiste»: 19:35.
PLACE VILLE-MARIE (1): «Moonlighting»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.
PLACE VILLE-MARIE (2): «Yol»: 12:15, 14:25, 16:40, 18:50, 21:00.
PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «E. T. extra terrestrial»: 19:10, 21:20.
PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «The Verdict»: 18:45, 21:30.
PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «6 Weeks»: 19:15, 21:15.
PUSSYCAT: «The Tales of Tiffany Lust»: 11:00, 13:25, 15:45. «Sweet Sweet Freedom»: 11:00, 13:35, 15:45.
RIO (1): «Arrête, je n'en peux plus». «Brouteuses infernales». «Nymphettes intrigontes»: à compter de 13:00.
RIO (2): «Orange mécanique». «Au-delà du réel»: à compter de 13:00.
ST-DENIS (2): «Conan le barbare»: 20:50. «Police frontière»: 18:50.
SAINT-DENIS (3): «Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment»: 17:20, 21:05. «Le faucon blanc»: 19:20.
SEVILLE: «Iron»: 19:30. «The Road Warriors»: 21:30. «Brinstone & Treacle»: 23:30.
VAN HORNE: «Airplane 11»: 18:00, 19:45, 21:30.
VERDUN: «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
VERSAILLES (1): «L'as des as»: 18:00, 19:50, 21:40.
VERSAILLES (2): «La vengeance des fantômes»: 19:10, 21:10.
VERSAILLES (3): «Catherine chérie». «Adorables Victoriennes»: 18:05, 19:50.
VILLERAY: «E.T. l'extra-terrestre»: 19:10, 21:20.
WESTMOUNT SQUARE: «My Favorite Year»: 19:15, 21:15.
YORK: «Pink Floyd: The Wall»: 12:30, 14:20, 16:10, 18:00, 19:50, 21:40.

DANSE

TANGENTE (307 o., Ste-Catherine) — Groupe d'étudiants en danse avec la participation de Jacques Garofano et Howard Richard: 20:30.

MUSIQUE

SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE — Chantal Juillet, violoniste. Au piano: William Tritt. Sonate pour violon seul en sol mineur (Bach), Sonate op. 30 no 2 (Beethoven), Sonate no 3 pour violon seul («Ballade», «Ysaya»), Sonate pour violon et piano (André Prévost), «Mélodie» op. 42 (Tchaïkovsky), Polonaise en ré majeur (Wieniawski): 20:30.
UNIVERSITÉ McGILL (Pollack Hall) — Olga Gross, pianiste. Oeuvres de Ravel, Prokofiev, Rachmaninov et Schumann. Entrée libre: 20:00.

THÉÂTRE

PLACE DES ARTS (Salle Port-Royal) — «Ciel de lit», de Jan de Hartog: 20:00.
CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts) — «Meurtre pour la joie», de Jean-Marie Lelièvre. 19:30, 22:00.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE (84 o., Ste-Catherine) — «La Chaire», de Bill C. Davis: 20:00.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT (4664, St-Denis) — «La joyeuse criée», d'Antonine Maillet: 20:00.
CAFÉ MOLIÈRE (1200, St-Hubert) — «J'pogne ou chus poignée», de Jocelyne Beaulieu: 20:30.
LA LICORNE (2075, St-Laurent) — «Le sexe et l'argent», de Pierre Lebeau: 20:30.
LE GROUPE DE LA VEILLÉE (550, Atwater) — «Till l'espiègle», avec Gabriel Arcand: 21:00.
THÉÂTRE MÉRIDIEN (Complexe Desjardins) — «Les folies de Jacques Offenbach», de Nicole Soullière: 20:30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau) — «Roméo et Julien», de Jacques Girard et Reynald Robinson: 20:30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS (100 e., av. des Pins) — «Les larmes amères de Petra Von Kant», de Fasshindert: 20:00.
SALLE FRED-BARRY (4353 e., Ste-Catherine) — «Syncope», de René Gingras, 20:30.
THÉÂTRE SAIDYE BRONFMAN (5170, Chemin de la Côte Ste-Catherine) — «Amicus». Production des Créations des enfants: 20:00.
CENTAUR (453, St-François-Xavier) — «Translations», de Brian Friel: 20:00. — «Un pays dont la devise est je m'oublie», de Jean-Claude Germain: 20:30.
JONAS EN HAUT (209, boul. des Laurentides, Laval) — «Je t'aime Mona Moure», de Rachel Moisan et André Boulanger: 20:30.
AU VIEUX FORT (120, chemin St-Jean, LaPrairie) — «La petite hutte», d'André Roussin: 21:00.
THÉÂTRE DE L'ILE (1, Wellington, Hull) — «Du poil aux pattes comme les Cwacs», de Maryse Pelletier: 20:30.
CENTRE NATIONAL DES ARTS (Ottawa) — (Studio) — «Les difficultés d'élocution de Benjamin Franklin», de Steve J. Spears: 20:00.

VARIÉTÉS

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Peter Reveen: 20:30.
SPECTRUM (318 o., Ste-Catherine) — Keith Richard's Birthday party» (spécial vidéo «Rolling Stone»): 21:00.
ARÉNA MAURICE RICHARD (Métro Viau) — Festival international du cirque: 20:00.
CAFÉ-THÉÂTRE DU CENTRE DES ARTS ET LOISIRS D'OUTREMONT (215, av. de l'Épée, Outremont) — Yves Raymond et Thomas Graton: 20:30.
LE BORDUAS (1257, Amherst) — «Les Oiseaux de nuit»: 19:30. «Paris-pègre (1900-1940)», avec Jean-Marie Moncelet: 22:30.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN (4303, St-Denis) — Marielle Paré: 20:00. «De très près et de très joli», avec Bruno Barras: 22:30.
L'AVANT-SCÈNE (111 o., Laurier) — «Le temps d'le dire», avec Christian Lapointe et Pierre Audette: 20:30.
LA MANSARDE (3225 e., boul. Gouin) — Capitaine Nô: 20:30.
LE BISTRO D'AUTREFOIS (1229, St-Hubert) — Richard Leroux chante Brassens: à compter de 20:30.
LE GRAND BOCK (893 o., Ste-Catherine) — Freeway: 20:00.
JOHN BULL PUB (1201 o., de Maisonneuve) — The Jazz Knights Dixieland Band: 21:30.
LE RISING SUN 1 (286 o., Ste-Catherine) — Joe Pass: à compter de 21:00.
L'AIR DU TEMPS (191 o., St-Paul) — Fred Henke: de 17:00 à 20:00. Ensemble d'Alain Caron: à compter de 21:30.
AUX PIERROTS (104 e., St-Paul) — Déjà Vu et Robert Turbide: 20:00.
CLUB SODA (5240, Ave du Parc) — Le groupe Jess Hughes et Lazer Blade: 23:00, 1:00.
L'OPALE (3887, St-Denis) — Trio de Jean Beaudet: 21:30.
LA CAVE DU VIEUX FORT (120, Chemin de St-Jean, LaPrairie) — Carole Miville: 21:00.
CAFÉ INSTANTANÉ (102, St-Georges, LaPrairie) — Vente de janvier»: 21:00.

Tourne-disque au laser

■ (PC) — Vers le mois de mai prochain, les amateurs canadiens de haute-fidélité à qui ça chante pourront payer $1,500 un tourne-disque qui fait la lecture du sillon au laser.

« Il ne faut pas se leurrer, 1983 sera une période d'écrémage. Seuls les fanatiques seront assez pressés pour acheter l'appareil... Mais il y en a des fanatiques. Si vous saviez le nombre d'appels qu'on reçoit », raconte Robert Robidoux, responsable du marketing chez Philips Electronique Ltée.

Tout dépendra évidemment de ce que sera l'engouement pour cette nouveauté. Ce n'est qu'une hypothèse commerciale mais, au printemps de 1984, le prix du lecteur au laser pourrait bien baisser à $1,000.

L'année suivante, ajoute-t-il, son prix pourrait se comparer favorablement à celui d'un bon tourne-disque classique (lecture par une aiguille d'un sillon gravé dans le vinyle).

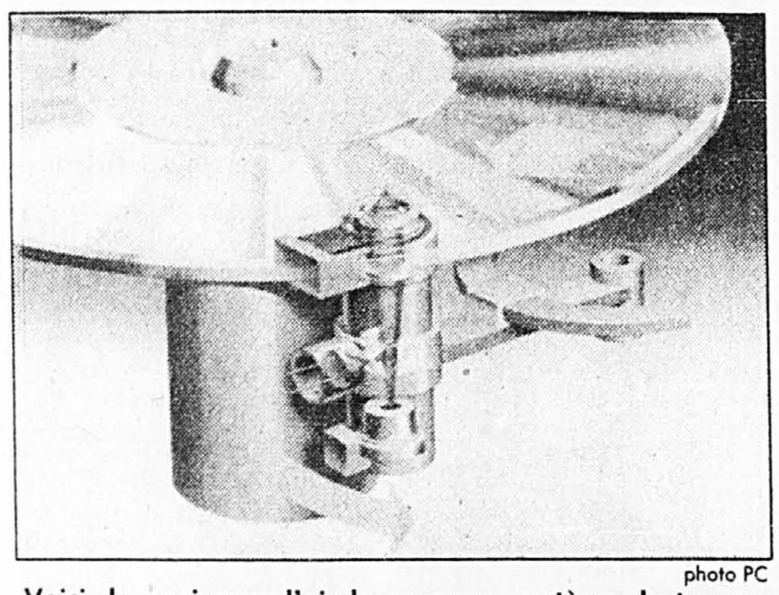


photo PC

Voici de quoi aura l'air le nouveau système de tourne-disque avec lecture du sillon au laser. Le rayon balaye la surface d'aluminium de l'intérieur vers l'extérieur, à une vitesse variant de 500 à 200 tours par minute.

Intégré au lecteur

Le nouvel appareil peut être branché à tout amplificateur normal. Quant au pré-amplificateur nécessaire, il devrait être intégré au lecteur tourne-disque de Philips.

Suivant le système numérique de codage et décodage, le rayon laser déchiffrera un sillon — en fait une succession de creux microscopiques — inscrit dans une feuille d'aluminium de 12 cm de diamètre et d'une épaisseur proche de celle du papier d'emballage culinaire.

Cette feuille métallique est protégée des deux côtés par un plastique transparent et résistant, de sorte que les risques d'endommager le support musical sont réduits au minimum.

Grâce à son format compact, le disque métallique prend moins de place et se transporte bien plus facilement. Ce sont là de nets avantages pour les jeunes gens pas trop soigneux, souligne M. Robidoux.

Puisqu'il n'y a ni contact ni frottement entre le support et le lecteur, on obtient aussi tous les avantages d'une meilleure reproduction sonore. Finis le bruit de fond de l'aiguille et la poussière sur la surface de vinyle, fini le cérémonial des coups de brosse circulaires.

Normes Philips

Même si le conglomérat hollandais a mis au point son lecteur au laser avec la collaboration de Sony, il a pu en arriver avec les Japonais et les autres concurrents à une entente suivant laquelle tous les lecteurs au laser fabriqués dans le monde le seront selon les normes Philips.

Déjà une quarantaine de fabricants, pour la plupart japonais, se sont entendus avec Philips afin que les différents lecteurs soient tous compatibles avec le système.

A propos des arrangements financiers, la compagnie néerlandaise touchera des droits sur chaque lecteur au laser vendu par n'importe lequel fabricant. Philips a préféré négocier pour toucher des droits sur les lecteurs plutôt que sur les disques d'aluminium ou les deux à la fois.

Au débutbut de la mise en marché, Polygram distribuera plus de 200 titres de disques au laser de son propre catalogue.

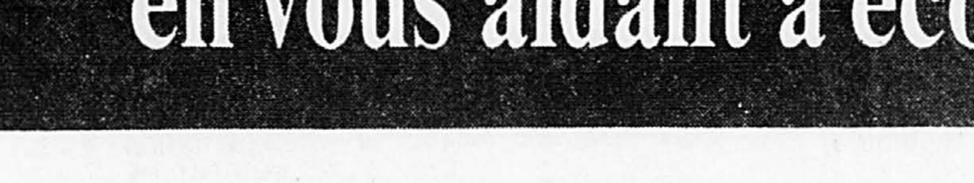
Or l'entente Philips-autres fabricants permettra à ces derniers d'offrir leur propre catalogue, constitué avec leurs propres artistes sous contrat avec eux.

Tous les disques audio d'aluminium seront donc compatibles avec tous les lecteurs, contrairement aux disques à laser où sont stockées des images qu'on projette sur sa télévision.

Le disque à musique en aluminium devrait se détailler aux alentours de $20 à $25 l'unité, précise-t-on au bureau mont

Une primeur !
Le programme de certificats-cadeaux Sheraton





Pour chaque nuit où vous séjournez dans un Sheraton participant, vous obtenez un certificat-cadeau d'une valeur de 10$, applicable au coût d'une chambre lors d'un séjour ultérieur.*

En conservant les certificats-cadeaux Sheraton, vous verrez qu'ils s'accumulent vite. À 10$ par chambre, par nuit (les suites de plusieurs chambres donnent droit à des certificats additionnels), les certificats-cadeaux Sheraton peuvent atténuer de beaucoup le coût de la chambre lors de vos vacances ou d'un voyage d'affaires ultérieur. Vous pouvez utiliser ces certificats dans les Sheraton suivants:

ÉTAT ET VILLE	NOM DE L'HÔTEL
ALABAMA	
Birmingham	Sheraton Mountain Brook Inn
Mobile	Sheraton Mobile
Montgomery	Sheraton Riverfront Station
ALASKA	
Anchorage	Sheraton-Anchorage Hotel
ARIZONA	
Tucson	Sheraton Tucson-El Conquistador Golf & Tennis Resort
ARKANSAS	
Little Rock	Sheraton-Little Rock
CALIFORNIE	
Concord	Concord Sheraton Hotel & Conference Center
Los Angeles	Sheraton Grande Hotel
Los Angeles	Sheraton Plaza La Reina Hotel
Palm Springs	Sheraton-Oasis Resort
Palm Springs	Sheraton Plaza-Palm Springs
Pasadena	Huntington-Sheraton Hotel
San Diego	Sheraton-Harbor Island Hotel
San Diego	Sheraton San Diego Airport
San Francisco	Sheraton at Fisherman's Whart
Santa Monica	Miramar-Sheraton Hotel
Universal City	Sheraton Universal Hotel
COLORADO	
Denver	Sheraton-Denver Airport Hotel
Pagosa Springs	Sheraton Pagosa Resort
Steamboat Springs	Sheraton at Steamboat
CONNECTICUT	
Hartford	Sheraton-Hartford Hotel
Norwich	Sheraton Inn-Norwich
DISTRICT DE COLUMBIA	
Washington	Sheraton-Carlton Hotel
Washington	Sheraton-Washington Hotel
FLORIDE	
Ft. Lauderdale	Sheraton Yankee Clipper Hotel
Ft. Lauderdale	Sheraton Yankee Clipper Beachside Hotel
Ft. Lauderdale	Sheraton Yankee Clipper Tower
Ft. Lauderdale	Sheraton Yankee Trader Hotel
Hialeah Gardens	Sheraton Americas
Jacksonville	Sheraton at St. John's Place

ÉTAT ET VILLE	NOM DE L'HÔTEL
FLORIDE (suite)	
Key Biscayne	Sheraton Royal Biscayne Beach Hotel & Racquet Club
Miami	Sheraton Bal Harbour Hotel
Miami	Sheraton Riverhouse
Palm Beach Gardens	P.G.A. Sheraton Resort
Palm Coast	Sheraton Palm Coast Resort
St. Petersburg	Sheraton-St. Petersburg Marina
GEORGIE	
Atlanta	Sheraton-Atlanta Hotel
Atlanta	Sheritan Atlanta Airport Hotel
Atlanta	Sheraton Century Center Hotel
Savannah	Sheraton Savannah Resort & Country Club
ILLINOIS	
Chicago	Sheraton-Plaza
Rosemont	Sheraton International at O'Hare
INDIANA	
Indianapolis	Sheraton Inn-East
West Lafayette	Sheraton Inn
LOUISIANE	
Alexandria	Sheraton Inn
Baton Rouge	Sheraton Baton Rouge Hotel
Lafayette	Sheraton Acadiana Hotel
Lafayette	Sheraton Town House Inn
Nouv.-Orléans	Sheraton Inn-New Orleans
Nouv.-Orléans	Sheraton New Orleans
MASSACHUSETTS	
Boston	Sheraton Boston Hotel
West Springfield	Sheraton Inn-Springfield West
MICHIGAN	
Detroit	Sheraton Detroit Airport
Lansing	Sheraton Inn-Lansing
MINNESOTA	
Minneapolis	Sheraton Park Place Hotel
Minneapolis	Sheraton-Ritz Hotel
MISSISSIPPI	
Jackson	Sheraton Motor Inn
MISSOURI	
Kansas City	Embassy On The Park
St. Louis	Sheraton-St. Louis Hotel

ÉTAT ET VILLE	NOM DE L'HÔTEL
MONTANA	
Billings	Billings Sheraton Hotel
NEW HAMPSHIRE	
Laconia	Sheraton Laconia Inn
NEW JERSEY	
Cherry Hill	Sheraton Poste Inn
Freehold	Sheraton Gardens
Hasbrouck Heights	The Sheraton Heights
NOUVEAU MEXIQUE	
Albuquerque	Sheraton-Old Town Inn
NEW YORK	
East Elmhurst	Sheraton Inn at LaGuardia
New York City	The New York Sheraton Hotel
New York City	The Sheraton Centre
New York City	Sheraton City Squire
New York City	Sheraton-Russell Hotel
New York City	St. Regis-Sheraton Hotel
Syracuse	Sheraton Inn-Syracuse
CAROLINE DU NORD	
Southern Pines	Sheraton Inn-Southern Pines
OHIO	
Cleveland	Sheraton Beachwood
Cleveland	Sheraton-Hopkins Airport Hotel
Colombus	Sheraton Inn-North
OKLAHOMA	
Oklahoma City	Sheraton-Century Center Hotel
Rulsa	Sheraton Inn-Skyline East
Tulsa	Sheraton Inn-Tulsa Airport
PENSYLVANIE	
Dubois	Sheraton Inn-Dubois
Harrisburg	Sheraton-Harrisburg Inn
Pittsburgh	Sheraton Inn-Airport
Pittsburgh	Sheraton Inn-North
Pittsburgh	Sheraton South Hills
Wilkes-Barre	Sheraton Crossgates
CAROLINE DU SUD	
Charleston	Sheraton Airport Inn
Charleston	Sheraton-Charleston Hotel
Greenville	Sheraton Palmetto Inn

ÉTAT ET VILLE	NOM DE L'HÔTEL
TENNESSEE	
Gatlinburg	Sheraton Gatlinburg Hotel
Memphis	Sheraton Convention Center Hotel
Nashville	Sheraton Nashville Hotel
TEXAS	
Beaumont	Sheraton-Spindleton Inn
Brownsville	Sheraton Plaza Royale
Corpus Christi	Sheraton-Marina Inn
Dallas	Dallas / Ft. Worth Airport Sheraton L.B.J. Northeast
Dallas	Sheraton-Park Central
El Paso	Sheraton El Paso
Houston	Sheraton-Houston Hotel
McAllen	Sheraton Fairway Resort Inn
Tyler	Sheraton Inn-Tyler
VIRGINIE	
Blacksburg	Sheraton Red Lion Inn
Hampton Newport News	Sheraton Inn-Coliseum
Harrisonburg	Sheraton Harrisonburg Inn
Roanoke	Sheraton Airport Inn
Salem	Sheraton Inn
Williamsburg	Sheraton Governors Inn
WASHINGTON	
Seattle	Seattle Sheraton Hotel
VIRGINIE DE L'OUEST	
Bluefield	Sheraton Inn Bluefield
WYOMING	
Evanston	Sheraton Inn-Evanston
CANADA	
ONTARIO	
Niagara Falls	The Brock Sheraton
Toronto	The Sheraton Centre
QUÉBEC	
Montréal	Le Centre Sheraton Montréal
BAHAMAS	
Nassau	Sheraton British Colonial Hotel

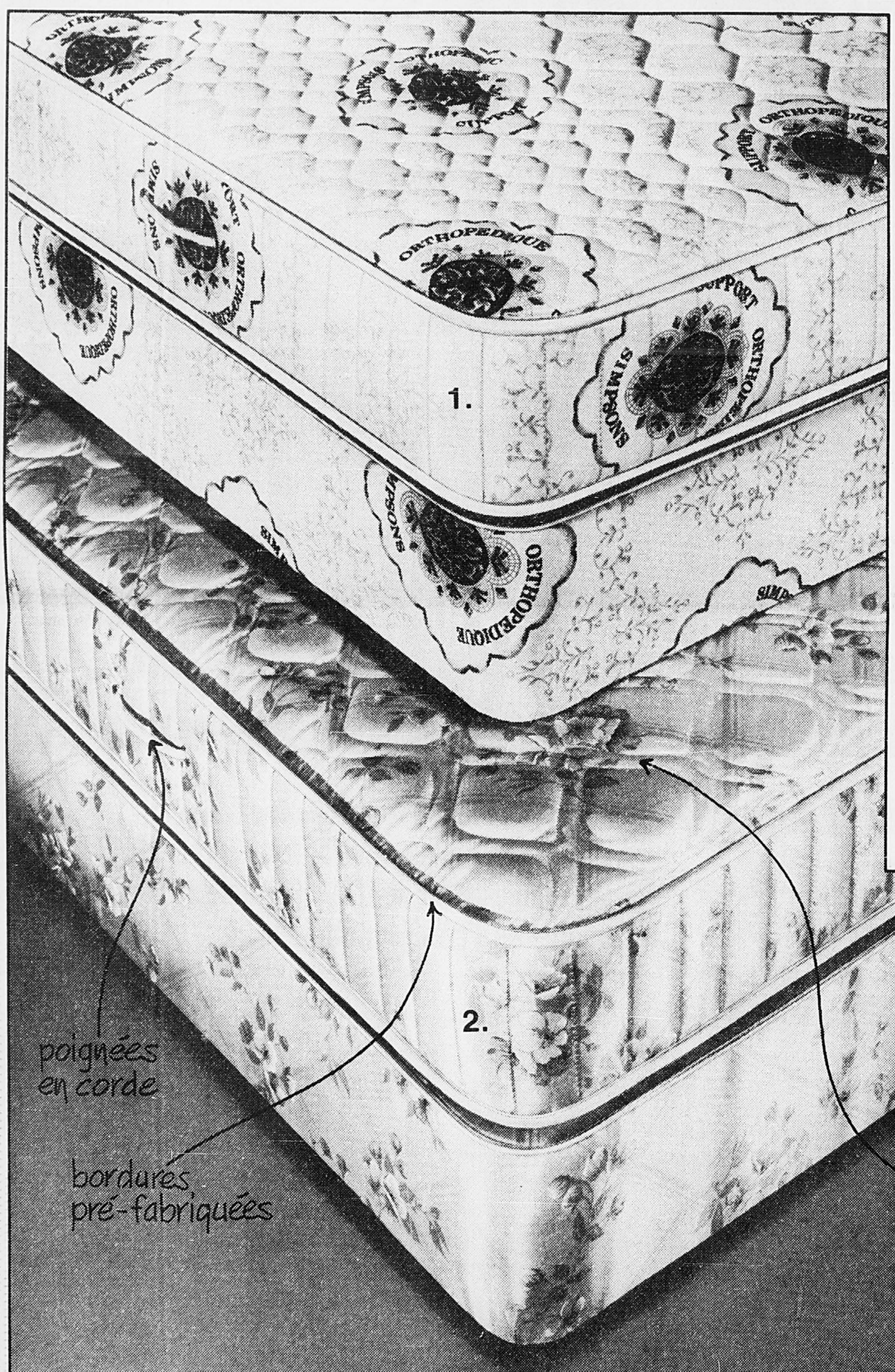
Sheraton

POUR RÉSERVER, COMPOSER
RÉSERVATIONS DE L'EST DU CANADA (À L'EXCEPTION DE TERRE-NEUVE)
800-268-9393
DE L'OUEST DU CANADA (INCLUANT TERRE-NEUVE)
800-268-9330
OU VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

***Certificats offerts jusqu'au 30 avril. Les certificats seront émis et échangeables par tous les établissements Sheraton participants uniquement pour les clients réservant une chambre en utilisant le tarif «Gens d'affaires SET» (Sheraton Executive Traveler) ou le tarif préférentiel, ils n'incluent pas la taxe et seront échangeables jusqu'au 12 septembre 1983. Ils ne seront ni émis ni échangeables conjointement avec d'autres certificats ou programmes ou tout autre tarif que ceux spécifiés ci-dessus.**

Rabais 25% Matelas et sommiers-tapissier «Supremacy»

Ensembles «Simmons» offrant grand confort, support ferme et qualité sans pareille ... chez Simpsons



UN REPOS SAIN ET SALUTAIRE NE PEUT ÊTRE OBTENU N'IMPORTE OÙ!

Il vous faut choisir le matelas qui vous convienne le mieux.

C'est le moment de vous procurer un ensemble «Supremacy» chez Simpsons.

Ensembles comprennent matelas et sommier-tapissier assorti.

1 ENS. «SUPREMACY III» (très ferme). Construction 512 ressorts lovés, calibre 14 (basé sur format double). Sommier-tapissier à 81 ressorts lovés.

Meilleur achat Simpsons

Ens. jumeau ($430) **322.50**

Ens. double ($480) **$360**

Ens. Queen ($530) **397.50**

---

2. ENS. «SUPREMACY IV» (ferme, de luxe). Mêmes caractéristiques que «Supremacy III» (ci-dessus) mais piqué à couche de mousse très douce.

Meilleur achat Simpsons

Ens. jumeau ($460) **$345**

Ens. double ($510) **382.50**

Ens. Queen ($560) **$420**

Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons

Rayon 401, meubles, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez ... ou composez 842-7221 jour et nuit

Prix en vigueur jusqu'au samedi 22 janvier 1983 sauf s'il y a épuisement du stock.

MEILLEURE OCCASION, MEILLEURE QUALITÉ, MEILLEURS PRIX **UN DES MEILLEURS ACHATS SIMPSONS**

Simpsons ACTION CARD CARTE D'ACTION 1 123 456 789 0

la Baie · VISA · AMERICAN EXPRESS · MasterCard

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

Simpsons MD

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5 (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons) Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30 Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h Samedi: de 9h à 17h